



Prescription du PLUi : 25 janvier 2018
Arrêt du PLUi : 31 août 2023
Approbation du PLUi :

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5.4.3a AVAP La Sauvetat 1/2



DRAC Auvergne-Rhône-Alpes - UDAP du PUY-de-Dôme - Commune de La Sauvetat



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
AIRE DE MISE EN VALEUR DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
DIAGNOSTIC

juillet 2019

christine charbonnel, architecte - atelier Alpages, paysagiste



SOMMAIRE

1ère PARTIE : DONNEES GENERALES

- 1 - SITUATION GENERALE - page 3
- 2 - CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE - page 5
- 3 - LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE COMMUNAL - page 9
 - 3.1 - Les protections actuelles - page 9
 - 3.2 - Les études, projets et opérations de valorisation - page 9

2 ème PARTIE : LE TERRITOIRE

- 1 - L'OCCUPATION ANCIENNE - page 13
 - 1.1 - Le contexte historique - page 17
 - 1.2 - Les sites archéologiques - page 21
 - 1.3 - La toponymie - page 24
- 2 - LE TERRITOIRE : LES COMPOSANTES DU PAYSAGE- page 33
 - 2.1 - Une plaine cernée par le relief - page 35
 - 2.2 - La géologie - page 37
 - 2.3 - Une commune implantée au coeur d'une vaste cuvette - page 39
 - 2.4 - Le réseau hydrographique - page 41
 - 2.5 - Le réseau viaire, routes et chemins - page 43
 - 2.6 - L'urbanisation récente - page 45
 - 2.7 - La végétation - page 47
 - 2.8 - Les perceptions à distance - page 57
 - 2.9 - Les entrées de bourg - page 62
 - 2.10 - Les perspectives intérieures - page 67

3 ème partie : LE VILLAGE

- 1 - L'EVOLUTION DU VILLAGE - page 75
 - 1.1 - Quelques repères chronologiques - page 77
 - 1.2 - Au 13è siècle, une ville neuve : la «sauveté» - page 79
 - 1.3 - Au 14è siècle, une commanderie templière puis hospitalière - page 81
 - 1.4 - Au 15è siècle, l'agrandissement du fort - page 83
 - 1.5 - Le village ancien (moyen-âge-17è siècle) - page 85
 - 1.6 - Le village à l'époque moderne - page 89

2 - LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL - page 91

- 2.1 - Monuments et édifices protégés - page 93
 - 2.2 - L'église - page 98
- 2.3 - Edifices et équipements communaux - page 99
 - 2.4 - Le petit patrimoine public - page 101
 - 2.5 - Le petit patrimoine privé - page 105
- 3 - L'ARCHITECTURE DU VILLAGE - page 107
 - 3.1 - Les modèles de l'architecture traditionnelle - page 109
 - 3.2 - Murs, portes et portails - page 117
 - 3.3 - Les composants et détails de l'architecture traditionnelle - page 119
 - 3.4 - Intérêt historique et architectural du bâti - page 127
 - 3.5 - Le petit patrimoine privé - page 105

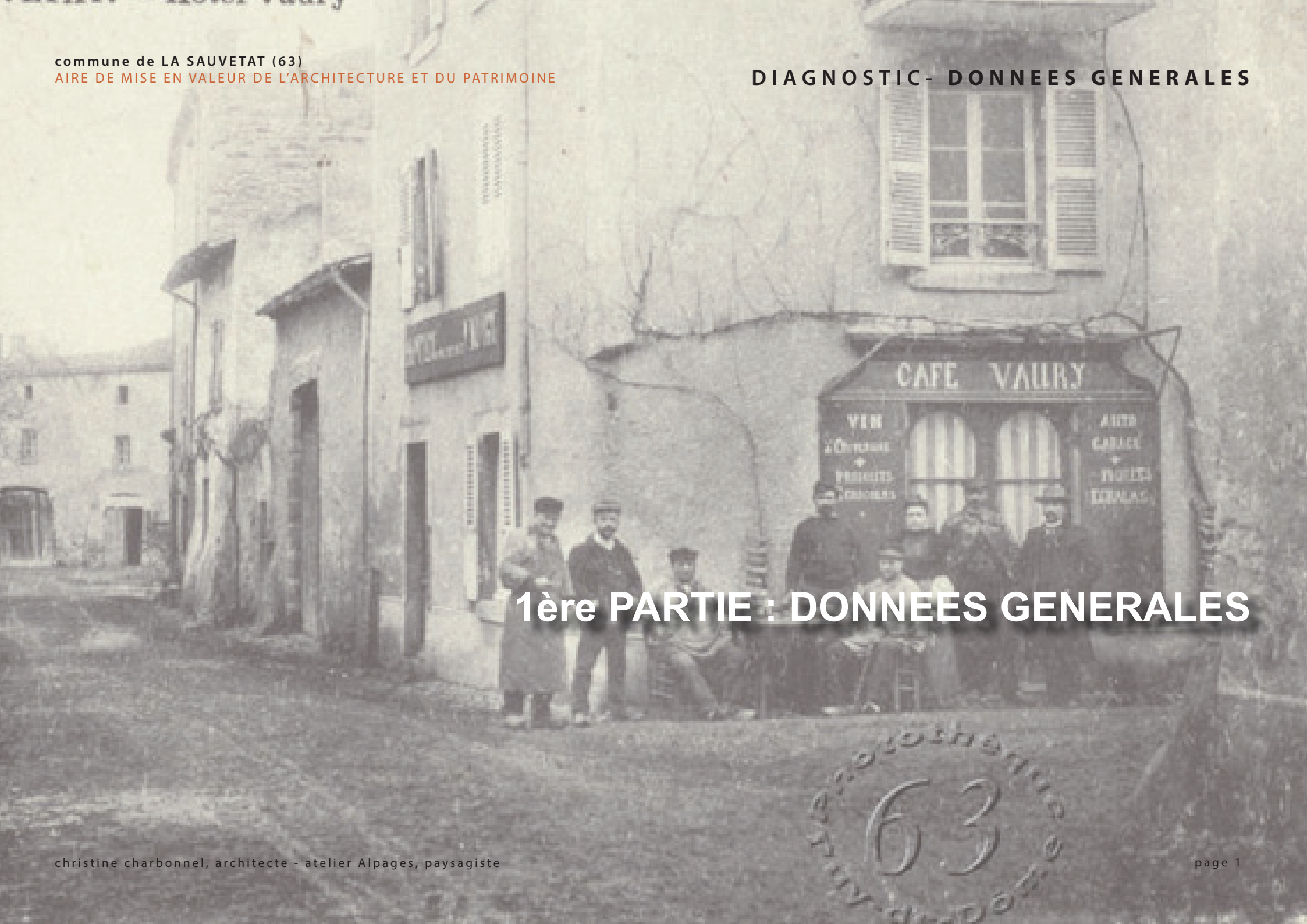
4 - LES ESPACES PUBLICS - page 129

5 - LE VEGETAL DANS LE BOURG - page 135

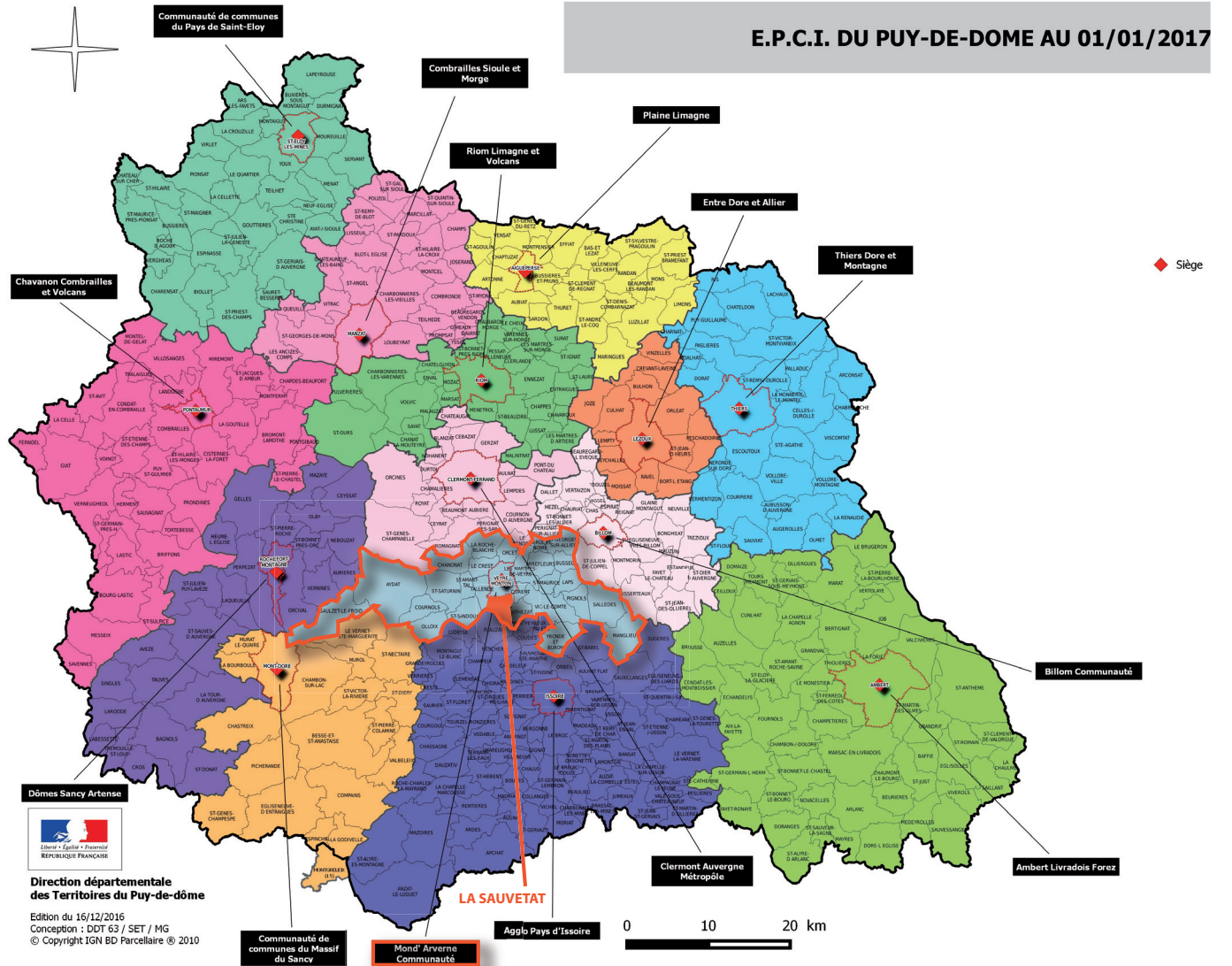
4 ème PARTIE : APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

- 1 - DES ENJEUX COMMUNS - page 143
 - 2 - DES MOYENS - page 145
 - 2.1 - Climat et énergies renouvelables - page 145
 - 2.2 - Economiser l'énergie - page 149
 - 2.3 - Le bon choix des matériaux - page 152
 - 2.4 - Garantir la bonne santé des habitants, des usagers et de l'environnement - page 157

ANNEXE : LE CATALOGUE DU PATRIMOINE - page 163



1ère PARTIE : DONNEES GENERALES



1 SITUATION GENERALE



La commune de La Sauvetat est relativement récente.

En effet, bien que créé au 13^e siècle dans l'ancienne paroisse d'Authezat, à partir d'une Sauveté puis autour de la Commanderie, le village n'obtient son autonomie, en tant que paroisse et commune, qu'en 1872.

un territoire varié

Le partage du territoire lui octroie alors 7,98 km² recouvrant des terroirs variés : les versants de côteaux (Puy de Corent et pentes des Vignots) encadrent, au nord-est et au sud-ouest une vaste plaine qui correspond partiellement à d'anciens marécages aujourd'hui asséchés (la Narse). L'ensemble est arrosé par un ruisseau affluent de l'Allier, le Charlet.

Les quelques 700 habitants se regroupent principalement dans le village. Deux écarts complètent l'occupation : le Lieu-Dieu au nord (de fondation médiévale) et La Sagne au sud (un domaine plus récent, connu à partir du 17^e siècle).

des facilités d'accès

A 22 kms au sud de Clermont-Ferrand et 16 kms au nord d'Issoire, la commune bénéficie d'une desserte facile et directe à partir de l'autoroute A75, qui traverse le territoire au pied du Puy de Corent, et à partir de la route de Champeix (RD 978).

situation administrative

Bordée par celles de Veyre-Monton au Nord, Corent et Authezat à l'Est, Plauzat au Sud-Ouest et Tallende au Nord-Ouest, la commune est rattachée à l'arrondissement de Clermont-Ferrand et au canton des Martres-de-Veyre.

Elle fait partie de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand et de la communauté de communes « Mond'Arverne Communauté », créée par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 sur 28 communes qui regroupent une population d'environ 40 400 habitants.

Réseau routier et accès à la commune
Carte : SCP Descoeur - PLAN LOCAL D'URBANISME

Assurer les emplois agricoles de demain orientations générales et particulières détaillées au DOG



-  Terre de grande culture à maintenir (1)
-  Zone de prairie à maintenir (1)
-  Zone d'estive ou de pâture à protéger et à développer (1) (2)
-  Zone viticole à protéger (1) (2)
-  Zone agricole maraichère à créer ou à développer (1) (2)

SCHEMA extrait du SCOT du GRAND CLERMONT

DIAGNOSTIC- DONNEES GENERALES

2 – CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

une population en croissance

Depuis 1968, la population de La Sauvetat ne cesse de croître, de façon relativement régulière : avec ses 696 habitants recensés au 1er janvier 2017, la commune a atteint son plus haut niveau depuis 1896 (elle comptait alors 818 habitants). A l'instar de tout le territoire de l'agglomération sud de Clermont-Ferrand, ce renouvellement des populations est essentiellement le fait d'un apport migratoire continu et dépend fortement de l'intensité des arrivées de ménages clermontois et directement de l'attractivité de la métropole auvergnate.

Alors que la croissance enregistrée entre 2008 et 2017 (+0,77% soit 46 nouveaux habitants) laisse prévoir une augmentation d'environ 84 habitants jusqu'en 2033, les objectifs du SCOT, ventilés par communes (PLH), lui permettraient d'en accueillir 132, portant la population totale à 828 habitants environ.

un territoire entretenu par l'agriculture

L'agriculture, qui a dominé l'économie de la commune pendant une grande partie de son histoire, reste vivante malgré une baisse constante du nombre d'exploitations (34 en 1988 / 18 en 2010) et de la main d'oeuvre.

Elle n'en reste pas moins déterminante en permettant, notamment, l'entretien des paysages sur des terroirs variés et complémentaires qui représentent environ 75% du territoire communal.

La plus grande partie de ces surfaces correspond à de grandes parcelles cultivées (d'une surface moyenne de 1,8ha), essentiellement vouées à la culture céréalière (blé, tournesol, semences, ...).

Autre activité encore présente, la viticulture se maintient sur les versants du puy de Corent et du plateau des Vignots.

Les terres concernées sont reconnues au SCOT comme des zones à maintenir :

- Les terres de grande culture, à fort potentiel agronomique, sont à préserver pour assurer le potentiel de développement et d'innovation du secteur agroalimentaire.

L'urbanisation doit y être limitée aux zones situées en continuité du tissu existant.

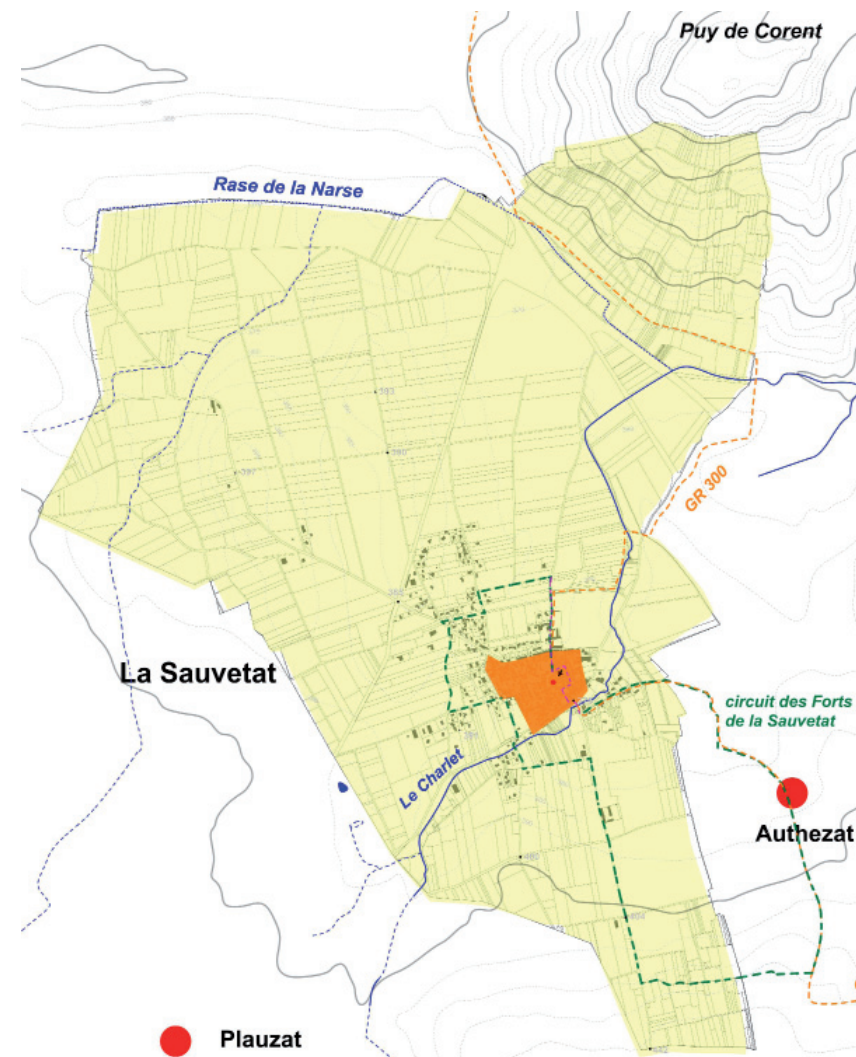
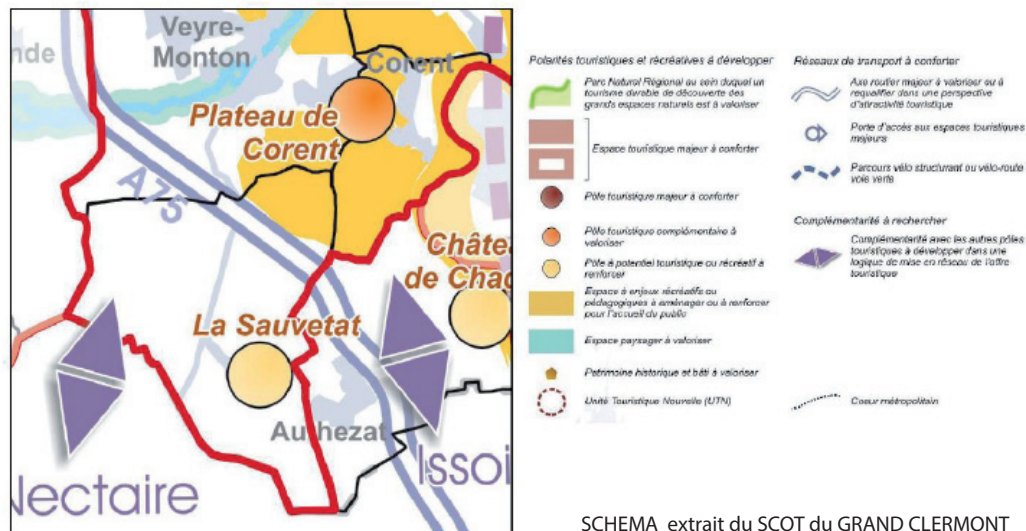
- Les zones viticoles bénéficient d'une protection qui permet de maîtriser les constructions (seules sont autorisées les constructions et les installations techniques liées directement à l'exploitation agricole permanente...), les constructions et aménagements d'intérêt collectif à destination de l'enseignement ou de la recherche agricole, ainsi que tous les modes de faire valoir d'une agriculture périurbaine (commerce des produits de la ferme, vente directe, installations d'accueil du public...).

des activités artisanales et commerciales

La vie économique de la commune repose également sur une vingtaine d'entreprises dont l'activité se répartit principalement dans les domaines de la construction, des services et du commerce. Deux d'entre eux (un bar restaurant et un point multiservices) participent à l'accueil touristique du village.

DIAGNOSTIC- DONNEES GENERALES

Contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique
 orientations générales et particulières détaillées au DOG pages 35 à 39.

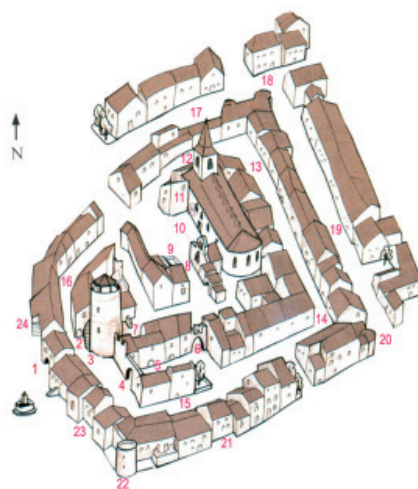


Deux sentiers sont balisés sur la commune.
 Le GR 300, qui traverse tout le département, longe le pied du puy de Corent pour rejoindre Authezat. Le circuit des Forts propose une boucle qui permet de découvrir La Sauvetat depuis le centre bourg d'Authezat



Avec ses bénévoles qui, depuis 1984, oeuvrent à la réhabilitation et à l'animation du Quartier des Forts de La Sauvetat, vous proposent un circuit découverte des éléments architecturaux les plus remarquables

1. Entrée originelle du Fort
2. Ancien four banal
3. Donjon du XIVe siècle
4. Porte fortifiée
5. Maison des Hospitaliers
6. Porte St Jean
7. Porte d'accès au donjon
8. Chapelle des Hospitaliers
9. Tour carrée
10. La basse-cour ou « claustre »
11. Reste du château
12. Baies remarquables
13. La venelle des « loges »
14. Bel angle de rempart
15. Pigeonnier
16. Blasons
17. Quelques belles façades
18. Tour d'angle
19. Maison des Forts
20. Tour d'angle
21. Belle maison du XIXe siècle
22. Tour d'angle et rempart
23. Maison vigneronne
24. Maison vigneronne



QUARTIER DES FORTS DE LA SAUVETAT

le tourisme : principal facteur économique de la commune et enjeu du développement local

La Sauvetat, qui renferme l'un des forts villageois les mieux préservés d'Auvergne et une commanderie de chevaliers Hospitaliers, est classé au SCoT comme un pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer.

Cette dimension touristique du patrimoine historique (donjon, fort, commanderie) est d'ores et déjà reconnue et exploitée :

- le donjon, perceptible en vues lointaines et les panneaux de signalétique routière, implantés aux entrées principales du bourg, attirent l'attention des automobilistes et les guident vers le centre du village où une signalétique touristique prend le relais.
- «Le Fort villageois de La Sauvetat» constitue l'un des points touristiques proposés par l'Office de tourisme de Mond'Arverne.

Ce patrimoine sert de support et de cadre à des manifestations annuelles et à des animations plus régulières :

- visites guidées du fort, hebdomadaires en juillet et août, accompagnées par un guide-conférencier et hors saison, sur réservation, par l'Association des Amis de la Commanderie
- expositions temporaires, marchés de Noël, salon du livre, organisés par l'association «Sauvetat Joie»
- une brocante-vidé-grenier annuelle investit le bourg, sous l'égide de la commune.

Le territoire communal est parcouru de chemins ruraux, utilisés par les promeneurs, et de chemins balisés, de petites randonnées (deux itinéraires sont répertoriés dans le guide Chamina «Pays côté Chemin - Gergovie Val d'Allier», au départ de la place du Chapitel et d'Authezat. En parallèle avec la restauration des berges du Charlet, la commune projette l'aménagement d'un sentier pédestre le long du ruisseau.

Consciente de l'intérêt économique de son patrimoine la commune a mandaté un certain nombre d'études d'analyse et de programmation, à l'issue desquelles diverses opérations ont été réalisées ou sont programmées à court ou moyen terme :

- mise en place de la signalétique touristique dans le bourg ,
- requalification des espaces publics avec l'enfouissement des réseaux aériens, la mise en oeuvre de matériaux de qualité (pavés, enrobage grenailé), de végétaux choisis et d'un mobilier adapté
- restauration et valorisation du petit patrimoine (lavoirs, fontaines, ...)



Aménagement du parking d'accueil le long de la rue de la Gazelle sur l'emplacement d'un ancien verger dont il a gardé l'esprit par la plantation d'un verger.

- aménagement de deux parcs de stationnements paysagés, implantés en limite immédiate du bourg ancien.
- projet de création d'une auberge de pays dans un bâtiment de qualité (ancienne boucherie) implanté place de l'Ormeau, à proximité immédiate du fort. Elle complètera l'offre existante composée d'un bar-restaurant et d'un multiple rural.

Ces actions, comme l'élaboration de l'AVAP, s'intègrent dans une démarche communale globale visant à l'obtention du label «Petite Cité de Caractère», label qui lui a été décerné le 8 juin 2018



Un des panneaux de signalétique touristique mis en place dans le bourg à proximité du parking rue de la Garenne



Signalétique installée sur le sentier des Forts de La Sauvetat : le paysage doit être valorisé comme un élément patrimonial de la commune, au même titre que le fort et la commanderie



Requalification d'un espace public en entrée de bourg : le traitement des sols et de la végétation valorise le bâti et les perspectives sur le village et son patrimoine et la mise en place d'une signalétique directionnelle adaptée facilite la découverte du village par les visiteurs

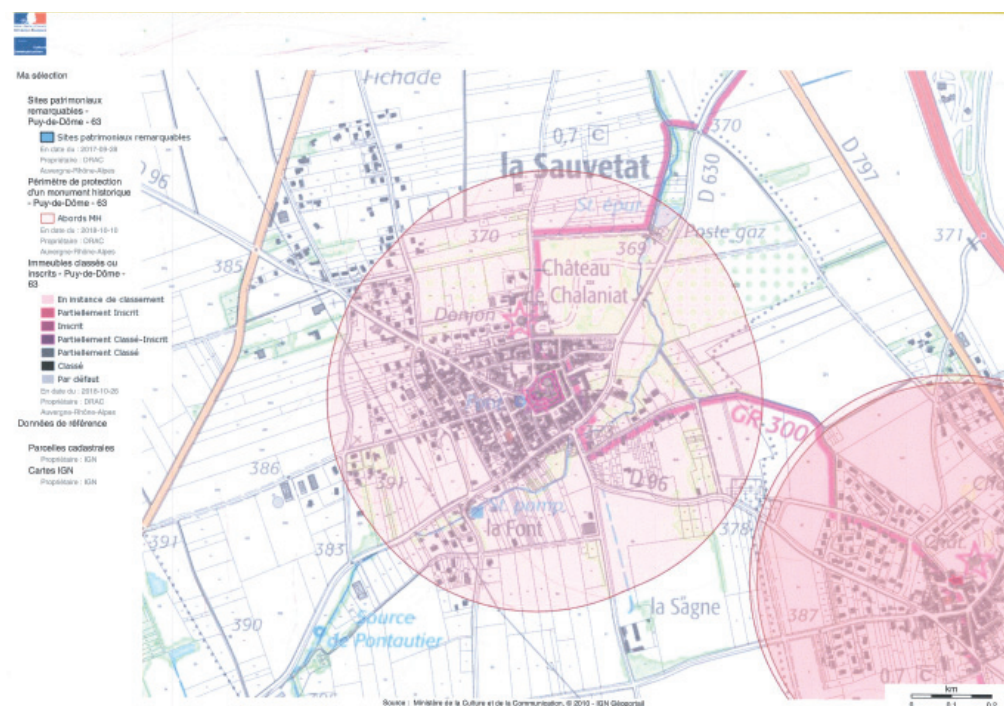


- 1984 : création de l'association
- Objectif principal : sauvegarde du Fort de la Sauvetat
- Etat des lieux : circulation dangereuse, de nombreuses parties ruinées servent de décharge
- Premières interventions : nettoyage et mise en sécurité du quartier sous l'église avec la participation de plusieurs chantiers internationaux de Jeunes bénévoles.
- Actions de restauration sur des bâtiments plus importants : déblaiement, consolidation des remparts en sous-sol, maçonnerie, charpente et couverture des maisons, carrelages, planchers, électricité, enduits sont réalisés grâce à :
 - La participation de bénévoles qui assureront en 25 ans 44 400 heures de travail, soit plus de 5 550 journées.
 - L'appui, pendant huit ans, d'une équipe composée d'un compagnon maçon et de personnes en réinsertion.
 - Un chantier de réinsertion pendant un an
 - La compétence de la Fédération Compagnonnique du Bâtiment pour des réalisations dont quelques-unes sont particulièrement remarquables comme l'escalier et la couverture de la tour de la Maison Moïse.
 - L'architecte des Bâtiments de France pour ses conseils et recommandations.

Ces restaurations ont été réalisées avec l'aide financière de l'Etat, du Conseil Régional d'Auvergne, du Conseil Général du Puy-de-Dôme et de la Fondation du Patrimoine.

- Conseils techniques et obtention de subventions au bénéfice de particuliers
- Participation à des projets communaux : maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la porte Saint-Jean et de la chapelle Saint-Esprit, nettoyage de la tour et de la cour de l'église, obtention de subventions pour la voirie dans les forts.

source : http://www.lesfortsvillageois.fr/fort-la-sauvetat_fr.html



LE CLASSEMENT :

Une idée ancienne, retardée par les guerres

Le 30 avril 1912 puis le 14 juin 1914, M. le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur l'intérêt artistique et historique que représentent le donjon roman et la porte de ville de La Sauvetat.

«Comme la commune n'a pas les ressources nécessaires pour subvenir à leur entretien et à leur conservation, il propose (...) de demander au gouvernement de les classer au nombre des Monuments Historiques».

Le conseil municipal accepte.

La procédure est de nouveau évoquée le 3 avril 1937 :

«Le conseil municipal demande le classement comme Monuments Historiques des constructions anciennes situées dans le village :

1° - La tour, très belle construction des 12^e et 13^e siècles

2° - Deux portes fortifiées, à arcades ogivales, qui peuvent être du 13^e ou du 14^e siècle. L'une d'entre elles est surmontée d'un beau moucharaby (Ces monuments (...) appartiennent à la commune et sont situés dans la partie centrale du village, la plus ancienne, appelée « les Forts ». Ce sont les restes d'une commanderie de St Jean de Jérusalem.

L'historien de La Sauvetat, l'abbé Guélon, membre de l'académie Tibérine de Rome, indique que ces constructions sont des vestiges remarquables de l'architecture militaire du Moyen Age (...)

Plus récemment, l'ancienne commanderie (...) a inspiré le Maître Victor Charreton, dans la composition de plusieurs de ses toiles les plus remarquables, conservées au Musée de Bourgoin sa ville natale.

Le conseil municipal espère donc qu'il sera fait droit à sa demande et par ces motifs d'ordre archéologique, historique, artistique, l'administration des Beaux Arts classera les monuments indiqués».

source : Délibérations du conseil municipal, - archives de la mairie

DES ETUDES NOMBREUSES ET COMPLEMENTAIRES

Alain MAFFET : ZPPAU, 1989

SYCOMORE : Programme d'Aménagement de Bourg, septembre 1991.

FRANÇOIS VOINCHET, architecte en Chef des Monuments Historiques «bilan de l'état de conservation des structures et programme de travaux dans le fort, 1993

ATELIER ASSIMACOPOULOS : Programme d'Aménagement de Bourg (PAB), décembre 2009.

SYCOMORE : Dossier de précandidature pour l'opération «Aide à la mise en Tourisme des villages Auvergnats», mars 2006

MERIMEE CONSEIL : Etude de valorisation touristique, fort villageois de La Sauvetat, septembre 2010

ATELIER RÉGIONAL DE PAYSAGE ET D'ARCHITECTURE DE L'ENVIRONNEMENT : Etude de Mise en valeur touristique du site archéologique de Gergovie et des autres sites Arvernes 2009.

SCP DESCOEUR F&C : Programme d'aménagement et de mise en valeur du village de La Sauvetat dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique, août 2015

DES OPERATIONS REALISEES ET EN COURS

Place de l'Ormeau

Mise en place d'une signalétique touristique

2011 : Place de la Garenne et entrée de ville rue de la Garenne

Création d'un parking paysagé à l'ouest du bourg

2012 : Rue de la Mairie et place Bonnaves

2013 : Rue du 8 mai, place du Saint-Esprit, place du Crouzadoux

2014 : Entrée de ville rue du 8 mai, rue du Crouzadoux

2015 : Création d'un parking touristique paysagé à l'est du village

2016 - 2017 : rue de la Garenne

3 LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE COMMUNAL

3.1 les protections actuelles

La volonté de protection du patrimoine est ancienne ainsi qu'en témoignent certaines délibérations du conseil municipal de 1912, 1914 et 1937. Vraisemblablement retardé par les deux guerres mondiales, le projet se concrétise d'abord le 13 juillet 1926 avec l'inscription des «restes des anciennes fortifications» et le 15 avril 1958, date du classement officiel du donjon en tant que Monument Historique.

Depuis 1955 le quartier des forts (parcelles C 479 à C 598) bénéficie d'une inscription au titre des sites pittoresques.

La commune est également concernée par les deux périmètres de protection établis autour de l'église Notre-Dame d'Au-thezat.

Ces protections qui s'expriment par les périmètres de 500m se superposent sur le bourg mais ne concernent qu'une partie restreinte du territoire.

3.2 les études, projets et opérations de valorisation

Face à la très grande détérioration des forts au sortir des années 70-80, une volonté de reconquête patrimoniale se fait jour. D'abord portée par l'Association des Amis de la Commanderie qui, dès 1984 a commencé à acheter, nettoyer et restaurer du bâti, dans le fort, elle a ensuite été complétée par la municipalité et étendue au village :

* Le projet de ZPPAU, en partie réalisé en 1989 a permis d'évaluer l'intérêt du patrimoine bâti et de poser les problèmes de sa survie.

Il a été suivi de nombreuses études de faisabilité et de programmation qui ont, dans leur ensemble, souligné l'intérêt historique et touristique du fort, mais aussi les qualités patrimoniales du village et des paysages :

* En 1991, le PAB proposait des orientations pour la requalification des espaces publics, le traitement des entrées de bourg et la reconquête du bâti. Plusieurs de ces propositions ont été mises en acte.

* Le POS approuvé en 1998 reprenait un certain nombre des principes paysagers proposés dans ces réflexions, également reprises et poursuivies par des études complémentaires et/ou plus ciblées. Ces études ont permis la programmation et la réalisation de plusieurs opérations (enfouissement des réseaux, requalification des principaux espaces publics), qui transforment peu à peu l'image du village.

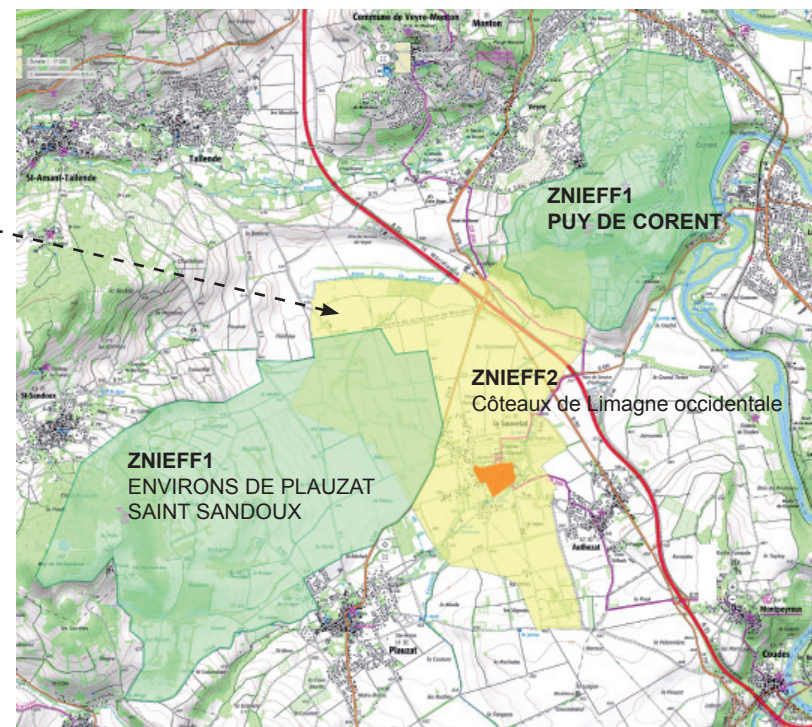
Parallèlement à ces opérations «urbaines», le fort a fait l'objet de nombreux travaux, initiés par la commune, l'association des Amis de la Commanderie et les habitants, qu'ils concernent le bâti (nettoyages, restaurations, reconstructions ...) et les espaces publics (requalification, en plusieurs phases, des ruelles internes du quartier).

DIAGNOSTIC- DONNEES GENERALES



LE QUARTIER DES FORTS, inscrit à l'inventaire des sites pittoresques du Puy-de-Dôme, le 18 mai 1955 .

Commune de La Sauvetat



Les Zones Naturelles d'Inventaire Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) consistent en un inventaire scientifique national qui constitue un outil de connaissance du patrimoine national et non une mesure de protection juridique

Cet inventaire différencie deux types de Zones :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils abritent des espèces ou au moins un habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés et présentant des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et de milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'ensemble de la commune est compris dans la ZNIEFF de type 2 concernant les Côteaux de Limagne occidentale.

Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine orientations générales et particulières détaillées au DOC |



SCHEMA extrait du SCOT du GRAND CLERMONT

Patrimoine paysager	Patrimoine bâti
Haut-lieu à protéger et à valoriser	Patrimoine majeur à valoriser
Site paysager remarquable à protéger et à valoriser	Patrimoine remarquable à réhabiliter
Espace d'intérêt paysager à protéger et à valoriser	Bourg de la Chartre des Pays à réhabiliter
Espace de reconquête paysagère	Silhouette de village du PNR Livradois-Forez à préserver
Espace à maîtriser ouvert ou boisement à maîtriser	Maîtrise de l'urbanisation
Vallée remarquable à protéger et à valoriser	Couverture d'urbanisation
Zone végétale en zone urbaine à créer ou à maîtriser	Couverture verte du PNR Livradois-Forez
Panorama et point de vue majeurs à préserver	Secteur sensible de maîtrise de l'urbanisation
Grande perspective paysagère à préserver	Urbanisation diffuse ou à éviter

La richesse patrimoniale de La Sauvetat est reconnue à l'échelle supra communale : le SCoT identifie le fort villageois comme un patrimoine médiéval remarquable à préserver et à mettre en valeur. A ce titre, il protège les éléments bâtis et autorise les constructions ou aménagements de nature à permettre leur découverte et leur valorisation touristique.

Des éléments naturels et paysagers sont également remarquables :

- le Puy de Corent, dont un des versants appartient à la commune, est identifié comme un site paysager remarquable à protéger et valoriser.
- la narse comme un espace d'intérêt paysager à protéger et à valoriser.

A sa dimension paysagère, l'oppidum de Corent ajoute un intérêt archéologique et historique primordial pour la région : les récentes découvertes et la mise en valeur des vestiges et font l'un des sites majeurs, avec ceux de Gergovie et Gondole.

POS ET PROJET DE PLU EN COURS

En 1997, la commune s'est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) qui a fait l'objet d'une révision simplifiée le 21 décembre 2009.

Sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours : à partir des orientations du Scot et du PADD, d'importantes modifications vont être apportées, notamment pour la prise en compte de l'environnement et de la construction. Elles se traduisent en quelques orientations, que l'AVAP pourra prendre en compte et encadrer :

- maîtriser la consommation des espaces agricoles et naturels
- respecter et protéger les espaces naturels protégés (corridors écologiques, richesses faunistiques et floristiques, ripisylves, structures végétales ...)
- contrôler l'étalement urbain sans nuire à la croissance démographique de la commune (resserrement des zones constructibles prévues au POS, très supérieures à la demande générée par le SCOT)
- favoriser le recyclage des constructions : les bâtiments anciens constituent une réserve importante pour une réutilisation en habitat avec possibilité d'extension dans les anciennes parties agricoles.

2ÈME PARTIE : LE TERRITOIRE



1 L'OCCUPATION ANCIENNE

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE



Carte de Cassini - 1740

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

A l'occasion de ses recherches sur la paroisse d'Authezat Gabriel Fournier a découvert de nombreux documents attestant la présence de la grande route d'origine antique qui traversait l'Auvergne depuis le nord, en se divisant en plusieurs tracés :

* celui qui correspond vraisemblablement au plus ancien (plusieurs mentions au 13^e siècle : « caminum regale, strata publica, via regia), «après avoir contourné le lac de Sarliève, (il) passait à l'ouest du puy de Monton, où son ancien tracé sert encore de limite aux communes de Monton, du Crest, de Tallende (...) franchissait la Veyre en amont de Saint-Alyre au terroir de « Poumant » (dont le nom rappelle la présence d'un très ancien pont) ».

D'autres toponymes, relevés dans les terriers, complètent le tracé que l'on peut suivre sur des terroirs dits « la Bolena », « Via Regal » (« voie de grande circulation appartenant à l'Etat), « strata publica ».

* «une bretelle contournait le puy de Monton par l'est : elle passait par Orcet. Mentionnée aux 14^e et 15^e siècles, elle franchissait la rivière à Veyre par un pont entretenu par les consuls de Monton (au milieu du 13^e siècle Alphonse de Poitiers y possédait un péage). Elle est mentionnée en 1303 au sud de Veyre (sur la croupe entre le Charlet et la Veyre) sous le nom de estrada cumina (route publique), en 1432 entre Orcet -Veyre et Pontari comme « chemin gaulois ».

Elle pénétrait dans l'ancienne paroisse d'Authezat par Pontari » où elle se séparait en deux tracés : « il est vraisemblable que l'itinéraire occidental contournait la Narce par l'ouest, en passant sous Polagnat et près d'Esporsat et se dirigeait ensuite vers Neschers par Plauzat mais la documentation est insuffisante pour être plus précis ».

* « La traversée de la partie sud-est est mieux connue : la route qui contournait la Narce par l'est est souvent mentionnée au 15^e siècle sous différents noms caractéristiques dans le secteur d'Authezat et de la Sauvetat : « chemin français » ou « grand chemin français », « grand chemin gaulois tendant de Veyre à Coude » (...). Dans le terrier de la Sauvetat de 1453-1454 : elle figure dans de nombreux confins sous le nom de « chemin gaulois » (une trentaine de mentions) principalement dans les terroirs de « Pontaris », « Juzarat », « Fontaneyras », « Falconeys », « Espitalet » « la Reclosa », « Laval »..

Dans le terrier de 1516 elle est mentionnée sous les noms de « chemin françois », au « terroir de « l'Ospitalet sive des Queyraulx », ou de « chemin royal » (sur Authezat). Elle se prolongeait au sud vers Coudes sous le nom de « chemin royal »

FOURNIER notes historiques - pp. 91-92.

1.1 le contexte historique

Les plus anciens témoignages connus à ce jour attestent une occupation ancienne et régulière de la région, dès le paléolithique (vers -40000) (Corent, Nescher, Enval) puis au néolithique, sur le plateau de Corent (vers -5000) : les découvertes récentes et les recherches en cours dévoilent l'importance de ce site pendant la protohistoire, en parallèle (ou en complément) avec Gergovie.

L'occupation se confirme et s'organise pendant la période gallo-romaine : les sites se multiplient sur les territoires environnants et sur celui de la commune. En témoignent certains toponymes, transmis par les documents cadastraux de 1819 et pour certains conservés encore aujourd'hui («la Ville» : villa, ...) et les nombreuses découvertes enregistrées depuis le 19^e siècle sur les sites de Juzarat, ... (voir § suivant).

L'attractivité de ces sites et celle de La Sauvetat en particulier s'expliquent par leurs atouts :

* des ressources agricoles variées :

Sur les versants ensoleillés on cultive la vigne, créant une tradition qui perdurera pendant des siècles

La Narse fournit poissons et roseaux, utilisés entre autres pour les couvertures des bâtiments, le chauffage, ...

La plaine permet la culture des céréales (seigle, avoine, blé ...) et celle des arbres fruitiers

Les boisements, encore très présents pendant l'antiquité, fournissent bois de charpente, outils et ustensiles fabriqués artisanalement, ainsi que le charbon de bois indispensable à la métallurgie

* une position stratégique, au carrefour d'importantes voies de communication :

Celle du Gévaudan et du Velay (par Brioude)

La route Paris-Languedoc (dite «voie Régordane», attestée dès le 12^e siècle), dont le tracé est jalonné par le Ponteau d'Ery (Pontari), La Sauvetat et Nescher : des restes de cette voie, d'origine antique, sont reconnus sur le territoire communal et témoignent de plusieurs tracés possibles, qu'ils aient été contemporains ou successifs. La tradition veut que cette voie traversait le Charlet par un pont encore qualifié aujourd'hui de «romain

* des ressources géologiques qui fournissent :

La pierre calcaire utilisée pour la construction commune, simple matériau de ramassage ou d'épierrage, ou exploitée dans des carrières locales (Pierre Fi chade, Les Triollières),

L'arkose de Montpeyroux, réservée aux constructions plus prestigieuses (église, donjon, ...) ou aux éléments structurels

La chaux, fabriquée sur plusieurs sites (Le Chauffour)

« A la fin du 10^e siècle, la cuvette de la Narce, partie en eau, partie en marécage, appartenait aux seigneurs du Crest ... qui cédèrent une partie de leurs droits aux moines de Sau-xillanges, notamment ceux qu'ils détenaient sur la Narce proprement dite et des biens limitrophes, parmi lesquels un champ situé dans le finage de Lacillus (« in cultura de Lacillo ») diminutif dérivé de lacus. : il s'agit par conséquent d'un champ situé en bordure d'un « petit lac », c'est-à-dire de la Narce, ainsi définie par rapport à un plus grand lac, qui doit être (...) celui de Sarliève »

(FOURNIER notes historiques - p. 28).



La narce est aujourd'hui peu perceptible car entièrement occupée par des grandes parcelles cultivées. On la devine par la légère dépression du relief et par une coloration plus sombre de la terre.

un secteur particulier : la Narce

Le toponyme, écrit «narce» ou «narse», désigne dans le «parler» auvergnat un endroit marécageux et correspond parfaitement au site communal.

Jusqu'à son assèchement définitif, une cuvette marécageuse occupait une grande partie du territoire : représentée en 1740 sur la carte de Cassini, elle était décrite comme «une espèce de plat fond entouré de petites montagnes, dont une partie est submergée par le marais » (extrait du cahier de doléances de 1789). Ses contours, aujourd'hui démembrés, correspondraient aux courbes de niveau 370-380 m» (FOURNIER notes historiques - p. 11).

Mais cet état correspond à un long travail d'assèchement qui a effacé les limites d'origine : de nombreux toponymes, conservés dans le cadastre de 1819, font référence à la présence d'eau sur de grandes surfaces, principalement au nord et à l'ouest du village médiéval. Il est possible et vraisemblable que ces toponymes conservent le souvenir d'anciennes prairies humides gagnées sur le marécage.

Cette Narce, qui avait un intérêt économique, en produisant notamment quantités de roseaux et de poissons, était un enjeu important qui lui valu d'être «disputée» par les seigneurs puis par les habitants et d'être le support de droits complexes et de rivalités.

« Au 11^e siècle, dans sa première forme de mise en valeur, la Narce, partie en eau, partie en marécage, (...) était l'objet d'une économie de cueillette qui suppose que les marais avaient atteint leur maximum d'extension. (Son exploitation), définie par les droits attribués aux « narciers » (les moines se réservaient tous les poissons et la quantité de roseaux utiles pour la couverture de leurs églises, de leurs maisons, pour le chauffage des bâtiments et l'alimentation de leur four), leur concèdent le surplus moyennant un cens). (FOURNIER notes historiques - p. 29)

Le sort du marécage évolue au 14^e siècle avec l'installation des Hospitaliers et l'essor de la commanderie : sous leurs auspices, le village gagne en richesse et en population, aux dépens d'Authezat, et agrandit son territoire : « Etant donnée la situation respective de la Sauvetat et de la cuvette de la Narce, il y a tout lieu de penser que le nouveau finage a été en grande partie gagné sur les terrains marécageux, dont la mise en valeur a été alors profondément transformée et qui ont peu à peu été réduits à la seule Narce résiduelle localisée aux confins des deux communes de la Sauvetat et de Monton. Il est vraisemblable que la remontée des températures et l'optimum climatique qui ont caractérisé le 13^e siècle (...) ont créé les conditions favorables à cette nouvelle forme de mise en valeur des terres marécageuses » (FOURNIER notes historiques - p. 44).

Les travaux d'assèchement, commencés à la fin du moyen-âge, se poursuivent au long des siècles : «Vers 1760 ces fonds humides avaient été drainés à l'aide d'une grande rase, qui, de direction ouest-est, aboutissait à Pontari, passait sous la grande route et s'écoulait vers le sud en direction du ruisseau de Charlet : elle était complétée par un réseau de rases secondaires. (...) Les terrains ainsi drainés formaient au nord un communal de Monton, tandis qu'au sud ils avaient été transformés en prairies, sur lesquelles tous les habitants de la Sauvetat exerçaient un droit de pacage après la levée des premiers foins. Au milieu du siècle l'entretien du système de drainage laissait à désirer : des rases avaient été en partie obstruées par des « bondes » utilisées pour les franchir à défaut de pont » (FOURNIER notes historiques - p. 81).

Partagés entre les habitants de Monton et ceux de La Sauvetat, les marécages restent sources de conflits et de désagréments : «Dans leur cahier de doléances les habitants exposèrent que le marécage « couvert d'eau la plus grande partie de l'été nuit à la salubrité de l'air par les vapeurs qui en sortent ». Ils se plaignent de payer des impôts pour des terres dont ils ne tirent aucun revenu et d'être menacés d'un procès avec la commune de Monton au sujet de l'assèchement du marais » (FOURNIER notes historiques - p. 81).

Les conflits prennent fin en 1812-1813 avec la vente de la Narce à un particulier : «En huit siècles (elle) s'était considérablement réduite au point de ne plus former qu'un territoire marginal (...) Elle avait, en outre, perdu sa valeur économique traditionnelle : alors qu'aux 11^e-12^e siècles, elle fournissait des ressources complémentaires recherchées par les seigneurs (...) au 18^e siècle elle ne représentait plus qu'un espace malsain et difficile à utiliser dont la plupart des usagers souhaitaient la disparition d'une manière ou d'une autre » (FOURNIER notes historiques - p. 82).

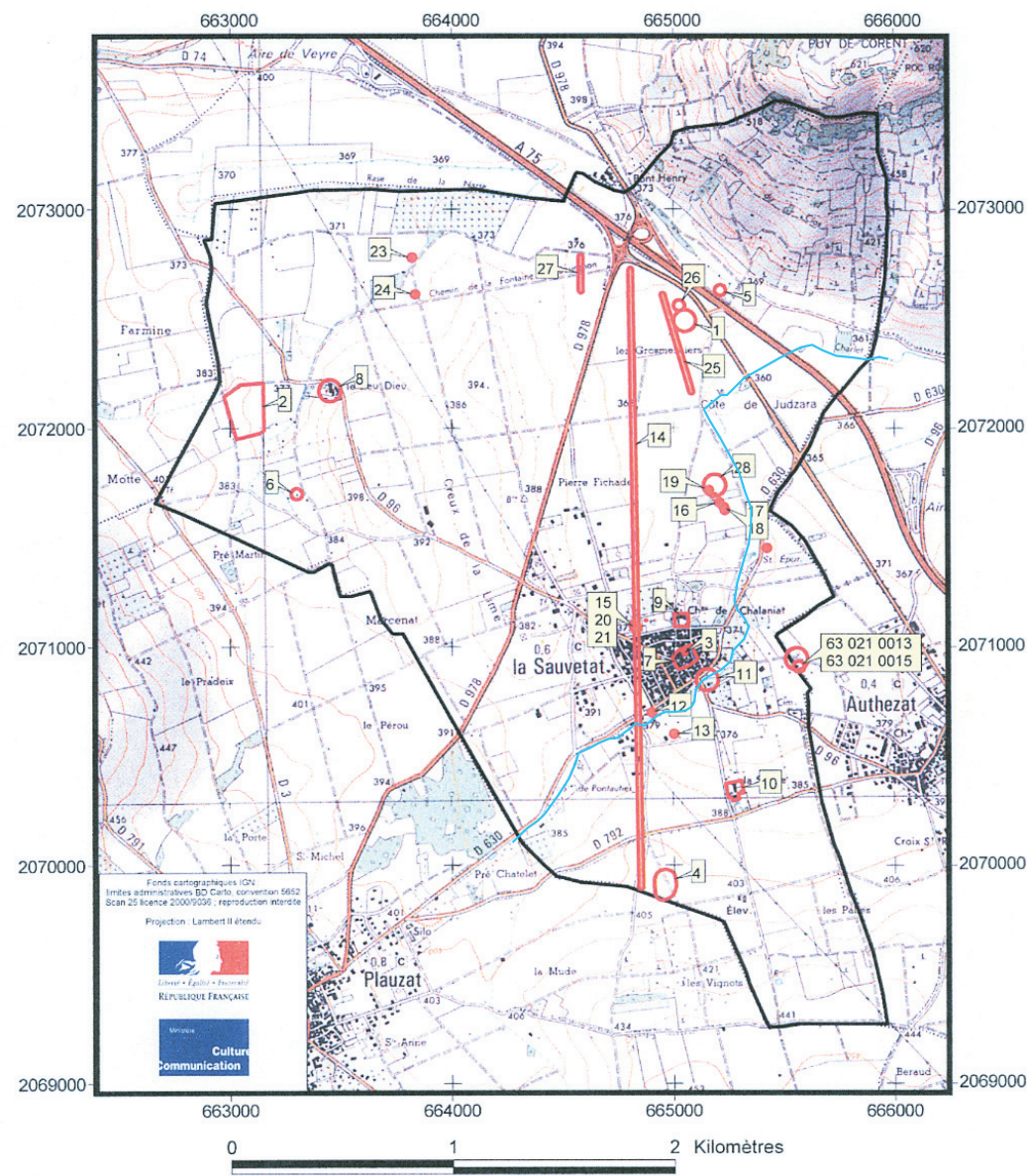


JUZARAT

Ce terroir, implanté au pied du puy de Corent, a livré de nombreux témoignages d'une occupation gallo-romaine : en 1833 on y a découvert deux fragments de statues, attribuées à Cérés et Mercure. Le site a également donné du matériel (tuiles à rebord, tessons de poteries) et des prospections aériennes ont révélé, en 1980, le tracé d'un sanctuaire : «le péribole mesure environ 40m de côté. Il possède un portique sur le côté (et) contient un fanum de 13 m de côté avec un portique à l'est. Le mobilier ramassé est daté du 1er siècle au premier tiers du 3è»

Claire Mitton : «Les sanctuaires arvernes et vellaves hors des chefs-lieux de cités du 1er siècle av. JC au 4è siècle ap. JC : approche typologique et spatiale» <https://racf.revues.org/680>

Carte de la base Patriarche (PATRImoine ARCHEologique) du Ministère de la Culture)
 Service Régional de l'Archéologie



1.2 les sites archéologiques

De nombreux sites archéologiques (30 sont actuellement recensés sur la base Patriarche (PATRIMoine ARCHEologique) du Ministère de la Culture)
Les sites d'occupation, enregistrés de la préhistoire à l'époque médiévale, se dispersent sur une grande partie du territoire

Référence du site Base de données Patriarche	Lieu-dit	Attribution chronologique	Nature des vestiges	Notes
EA n°63 021 0013	NORD CIMETIERE	INDETERMINEE	2 fossés parallèles - voie	
EA n°63 021 0015	ENTRE LES BOURGS DE LA SAUVETAT ET D'AUTHEZAT	INDETERMINEE	1 enclos quadrangulaire	
EA n°63 413 0001	JUZARAT - LES GROSMENIERS	GALLO-ROMAIN	Fanum	«en 1833 on a découvert la partie supérieure d'une statue de femme, en grès de grandeur naturelle, habillée à la romaine (...)» Interprétée comme une représentation de Cérès « En 1978 (...) découverte en prospection aérienne d'un fanum entouré de son péribole et de constructions annexes (...)» Carte archéologique de la Gaule - p.317
EA n°63 413 0002	LE LIEUDIEU	GALLO-ROMAIN ?	Villa ?	«Au nord de la ferme (...) une photographie aérienne, de 1989, a montré l'existence d'une importante villa, de plan rectangulaire et à galerie de façade. Une vaste cour, délimitée par un mur de clôture, précède le bâtiment orienté nord-sud.» Carte archéologique de la Gaule - p.317
EA n°63 413 0003	EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE	MOYEN-AGE/CLASSIQUE	Eglise	
EA n°63 413 0004	LES VIGNOTS	AGE DU BRONZE/GALLO-ROMAIN	Habitat ?	«Au sud de la D792, à la limite des communes de La Sauvetat et d'Authézat, a été découvert un site avec de la céramique protohistorique» Carte archéologique de la Gaule - p.317
EA n°63 413 0005	PRES DE LA VOIE EXPRESS	HAUT EMPIRE	Habitat ?	1991 - «Sur le terroir de Judzarat, sur le côté nord-est de la voie express, V. Guichard a vu des tuiles à rebords et du mobilier romain sans matériaux de construction, ni mortier mais avec un fragment de tubulus d'hypocauste (...) et trois fragments d'amphores» Carte archéologique de la Gaule - p.317
EA n°63 413 0006	LE LIEUDIEU	HAUT EMPIRE	Habitat - Petite ferme?	1981 - A moins d'un kilomètre au sud de la villa de Lieu Dieu, on a découvert des tuiles à rebords et des poteries gallo-romaines Carte archéologique de la Gaule - p.317

Référence du site Base de données Patriarche	Lieu-dit	Attribution chronologique	Nature des vestiges	Notes
EA n°63 413 0007	LES FORTS	MOYEN-AGE CLASSIQUE/MODERNE	Commanderie-Forts-Fossé-Tour Four collectif	
EA n°63 413 0008	LE LIEUDIEU	MOYEN-AGE CLASSIQUE/MODERNE	Monastère	
EA n°63 413 0009	CHATEAU DE CHALANIAT	MOYEN-AGE	Château non fortifié - Chapelle	
EA n°63 413 0010	LA SAGNE	MOYEN-AGE/PERIODE RECENTE ?	Château non fortifié - Ferme	
EA n°63 413 0011	LA PALLE	MOYEN-AGE/PERIODE RECENTE	Moulin à eau	
EA n°63 413 0012	LE RIOBAS	GALLO-ROMAIN	1 Incinération - 1 Urne	1900 - «un peu plus bas que le lavoir public actuel et à 80 ou 100m du vieux pont et du chemin de Neschers» : coffre funéraire cubique en grès contenant une urne en verre. Ossements Carte archéologique de la Gaule - p.316
EA n°63 413 0013	LE RIOBAS-LA VILLE-BOURIQUET	GALLO-ROMAIN	Villa	1900 - «Au milieu de champ de la Voille (...) on trouve les fondements du palais ou maison d'habitation, plus haut, à l'ouest (...) les débris de construction sont de moindre importance» : Abbé Guélon, qui interprétait ces vestiges comme ceux de la ville légendaire de Rousselet ou Ruussille Carte archéologique de la Gaule - p.317
EA n°63 413 0014	VOIE «GALLO ROMAINE»	GALLO-ROMAIN?	Voie	
EA n°63 413 0015		GALLO-ROMAIN	1 Fossé - Parcellaire ?	
EA n°63 413 0016	LES QUERIOTS	NEOLITHIQUE MOYEN	Dépotoir-Fosse-Foyer-niveau d'occupation-occupation	
EA n°63 413 0017	LES QUERIOTS	SECOND AGE DU FER	10 Trous de poteaux - 1 Fossé- occupation	
EA n°63 413 0018	LES QUERIOTS	HAUT EMPIRE	2 Fossés-empierrement - voie secondaire	
EA n°63 413 0019	LES QUERIOTS	HAUT EMPIRE/HAUT MOYEN-AGE	1 Mur pierre sèche - Bâtiment -Petite ferme - Habitat - Sol d'occupation	
EA n°63 413 0020		AGE DU BRONZE ANCIEN/ AGE DE BRONZE MOYEN	5 Fossés - Habitat	
EA n°63 413 0021		AGE DU BRONZE ANCIEN/ AGE DE BRONZE MOYEN	1 Fosse- 1 Inhumation - 1 Sépulture	

Référence du site Base de données Patriarche	Lieu-dit	Attribution chronologique	Nature des vestiges	Référence du site
EA n°63 413 0022	LES QUERIOTS		Habitat	
EA n°63 413 0023	LA FONTAINE DE BOURGNON	GALLO-ROMAIN	Occupation	
EA n°63 413 0024	LA FONTAINE DE BOURGNON	GALLO-ROMAIN	Occupation ?	
EA n°63 413 0025	LES GROSMENIERS	GALLO-ROMAIN ?	Voie	
EA n°63 413 0026	LES GROSMENIERS	INDETERMINEE	1 Grand enclos circulaire	
EA n°63 413 0027	VOIE CLERMONT-BRIOUDE ?	GALLO-ROMAIN ?	2 Fossés - anomalie linéaire - Voie	
EA n°63 413 0028	LES QUERIOTS	LES QUERIOTS	Habitat	

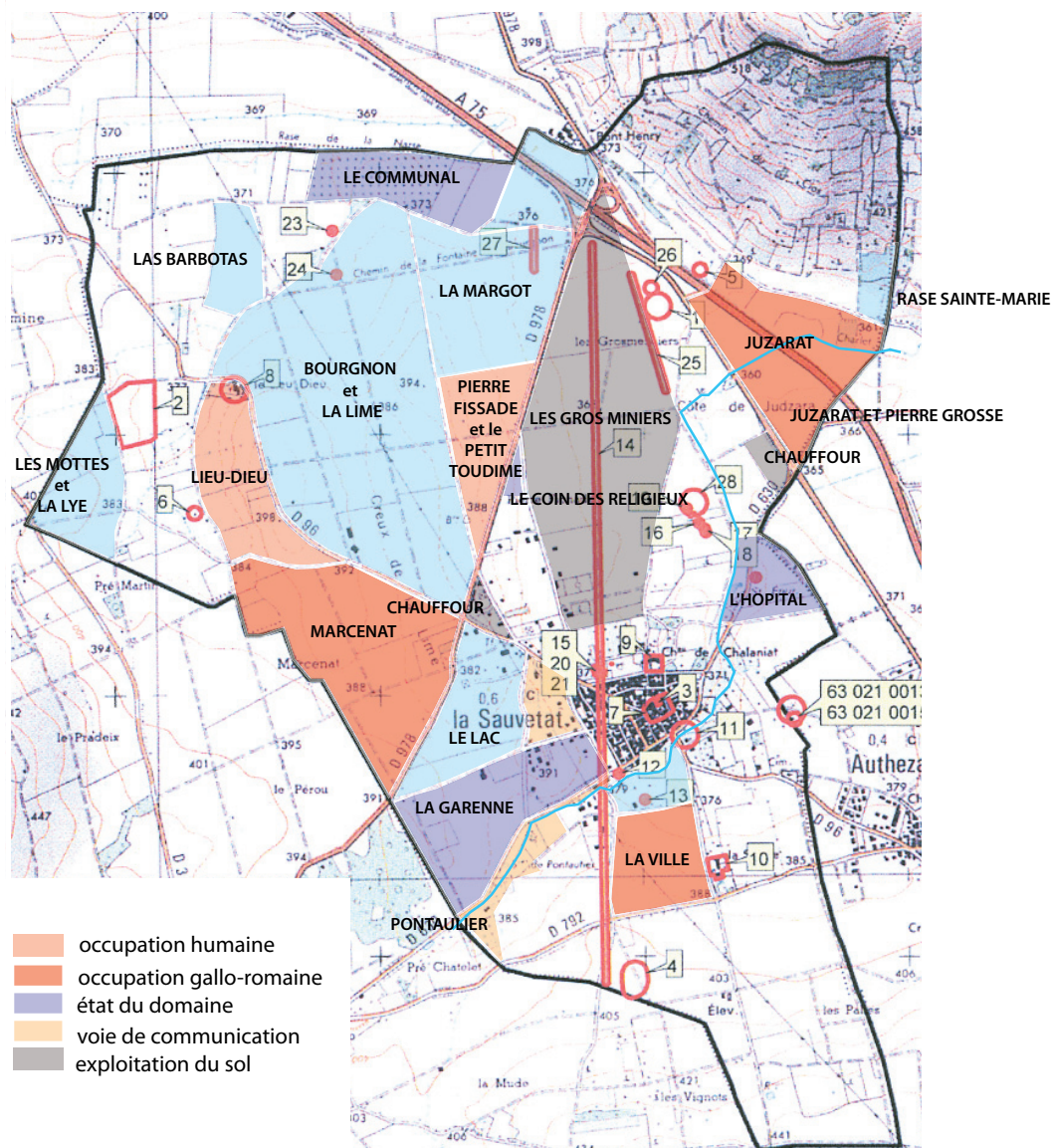
Compte-tenu de la richesse connue et potentielle du secteur, une ZONE ARCHEOLOGIQUE a été instituée dans et autour du fort par décret 2002- 89 au titre de la loi 2001/48 sur l'archéologie préventive.

Elle implique la consultation préalable obligatoire du Service Régional de l'Archéologie (SRA) dans le cadre de toutes les demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou de travaux divers dans le périmètre. Le SRA peut demander des mesures préalables, notamment la réalisation d'un diagnostic archéologique, suivi le cas échéant de fouilles, études complémentaires (par exemple étude de bâti) ou adaptations techniques du projet.

Cette zone renforce le cadre général qui implique, pour l'ensemble du territoire de la commune, la consultation obligatoire du SRA sur les travaux soumis à étude d'impact et les permis d'aménager. Le SRA peut également être consulté ou demander à être consulté pour tous types d'aménagement (urbains, agricoles, forestiers) surtout lorsqu'ils sont situés à l'emplacement d'un site archéologique connu ou présumé.



1.3 la toponymie



Même si elle ne peut être considérée comme une « science exacte » la toponymie, relevée sur les documents cadastraux de 1819, complète les données de l'archéologie. Une grande partie des toponymes fait référence à des données géographiques (relief, nature du sous-sol, ...) ou à l'exploitation agricole des terres (champs, vergers, vignes ...) sans réel intérêt historique, mais certains suggèrent quelques précisions sur l'environnement du village jusque dans les périodes les plus reculées.

La présence de l'eau est particulièrement remarquable au nord et à l'ouest du village. Les hydronymes recouvrent et dépassent les limites connues de la Narse (non représentée dans la toponymie) et pourrait confirmer son étendue avant le début des travaux d'assèchement.

LE LAC, BOURGNON et LA LIME : du pré latin born = source ? et du latin limosus = boueux ?

LAS BARBOTAS : en patois « barbotter », s'agiter, remuer dans l'eau ou la « boue »

LES MOTTES et LA LIE LES MOTTES : du bas latin motta = hauteur, ou « motte » gazon, tourbe; LA LIE : du gaulois lima ou du latin limus = limon ou limonus = boueux

LA MARGOT : du gaulois marga, marne

LE RUBAS ou RIOBA, de rio = ruisseau, souligne le lit du Charlet

L'occupation humaine est évoquée par plusieurs toponymes permettant, pour certains, une datation vraisemblable :

PIERRE FISSADE (ET LE PETIT TOUDIME) : sans doute une déformation de « pierre Fichade », toponyme assez répandu dans la région et référence possible à un menhir ou un dolmen, bien que le site n'en conserve aucune trace.

Les toponymes en -at (dérivé de la terminaison latine -acum), peuvent être révélateurs d'une occupation à l'époque gallo-romaine :

* le fait est corroboré par l'archéologie sur le territoire de JUZARAT, dont le toponyme est conservé sur la commune d'Authezat et celle de La Sauvetat. La plus ancienne mention remonte aux années 994-1049 (une terre appartenant à deux frères dits de « Visara »). « En 1453 : (il) est désigné par l'expression « territorium de Juzarat alias aux Chazaulx », ce qui donnerait à penser que des ruines y ont longtemps été visibles » (FOURNIER notes historiques - p. 13).

* celui de MARCENAT, vraisemblablement formé sur le nom d'homme Marcenus pourrait évoquer un ancien domaine, dont aucune trace n'est actuellement connue.

LA VILLE (ou VELLE) dérivé du latin villa est une référence possible à une occupation gallo-romaine ou postérieure : le terme a servi à désigner les domaines ruraux après le 4^e siècle et a conservé la signification de «domaine» jusqu'au 11^e siècle, avant de prendre peu à peu le sens de «village».

Bien que n'ayant pas révélé jusqu'à présent de vestiges, le terroir occupe une position remarquable à proximité du tracé de l'ancienne voie romaine.

LE toponyme de LIEU-DIEU : (de «Locus Dei»), relativement fréquent, peut faire référence à des abbayes fondées au 12^e siècle : c'est précisément le cas dans la commune, où il couvre le territoire environnant un monastère de religieuses installé par La Chaise Dieu.

Deux autres groupes de toponymes méritent une attention particulière.

Les premiers apportent quelques précisions sur l'organisation du domaine et des terres à l'époque féodale ou à des périodes plus récentes :

LA GARENNE : du bas latin Warenna, le toponyme évoque le parc à gibier ou le terrain de chasse réservé au seigneur.

LA GARDE : peut indiquer la présence d'une tour de garde, d'une forteresse ou d'un simple lieu élevé permettant d'observer.

LE COIN DES RELIGIEUX : la forme évoquée est encore très présente dans le parcellaire, à l'angle de chemins ruraux, sur un terroir qui devait dépendre des Hospitaliers.

C'est sans doute également le cas pour «L'HOPITAL», à moins que le toponyme n'indique la présence d'une installation : « dans un terrier de 1453, l'hôpital de la Sauvetat figure comme confin d'une maison du village. Il semble avoir remplacé un établissement plus ancien situé dans les dépendances du village, où un jardin en aurait conservé le nom. Un quartier de l'Hôpital est de nouveau mentionné dans le terrier de 1515.

Dans les deux terriers de 1453 et 1515, il est fait mention d'un terroir dit de « l'Espital » ou plus souvent de « l'Espitalet » auquel est parfois ajouté le qualificatif « aumonier, aumoneyr » et qui semble se confondre avec le terroir de la Recluse » au nord d'Authzat, près de la grand route. Une rédaction de 1453 pourrait indiquer qu'il s'agit d'une dépendance de l'hôpital précédent de la Sauvetat mais on ne peut exclure l'hypothèse que ce nom (...) renvoie à un établissement distinct dépendant d'Authzat» (FOURNIER notes historiques - p. 52).

LE COMMUNAL : le toponyme, implanté en bordure de l'ancienne narce et en limite de commune avec Monton, évoque sans aucun doute le statut particulier du secteur, tel qu'il est connu à partir du 18^e siècle : « l'ancien marais ou du moins ce qui en subsistait dans la partie septentrionale de la cuvette, était soumis à un régime complexe (...) les habitants de la Sauvetat (en) partageaient l'exploitation avec (ceux) la paroisse limitrophe de Monton (...)» (FOURNIER notes historiques - p. 80).

Les seconds conservent la mémoire d'activités ou d'équipements particuliers :

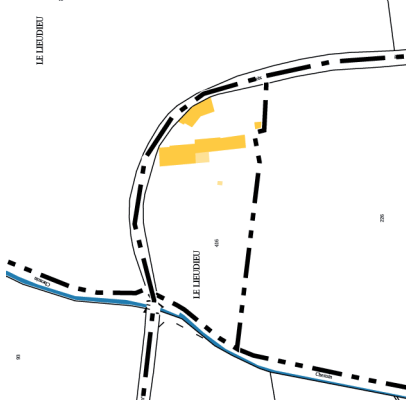
Les voies (antiques ou plus récentes) ont laissé peu de traces dans la toponymie du 19^e siècle : la seule référence est celle du PONTAULIER, qui s'étire sur deux terroirs discontinus à l'ouest du village et non loin du tracé hypothétique de la voie romaine. Il couvre notamment le site d'implantation d'un petit pont, que la tradition qualifie encore de «romain». Le terme de AULIER qui complète le toponyme pourrait être l'évocation d'une activité liée au ruisseau : celle d'un potier (olier, oulier) ou d'un moulin à huile (oliaras)

L'exploitation du sol est connue au CHAUFFOUR, avec la présence de fours à chaux, elle est également vraisemblable sur le terroir des GROS MINIERS OU GROS ME-NIERS

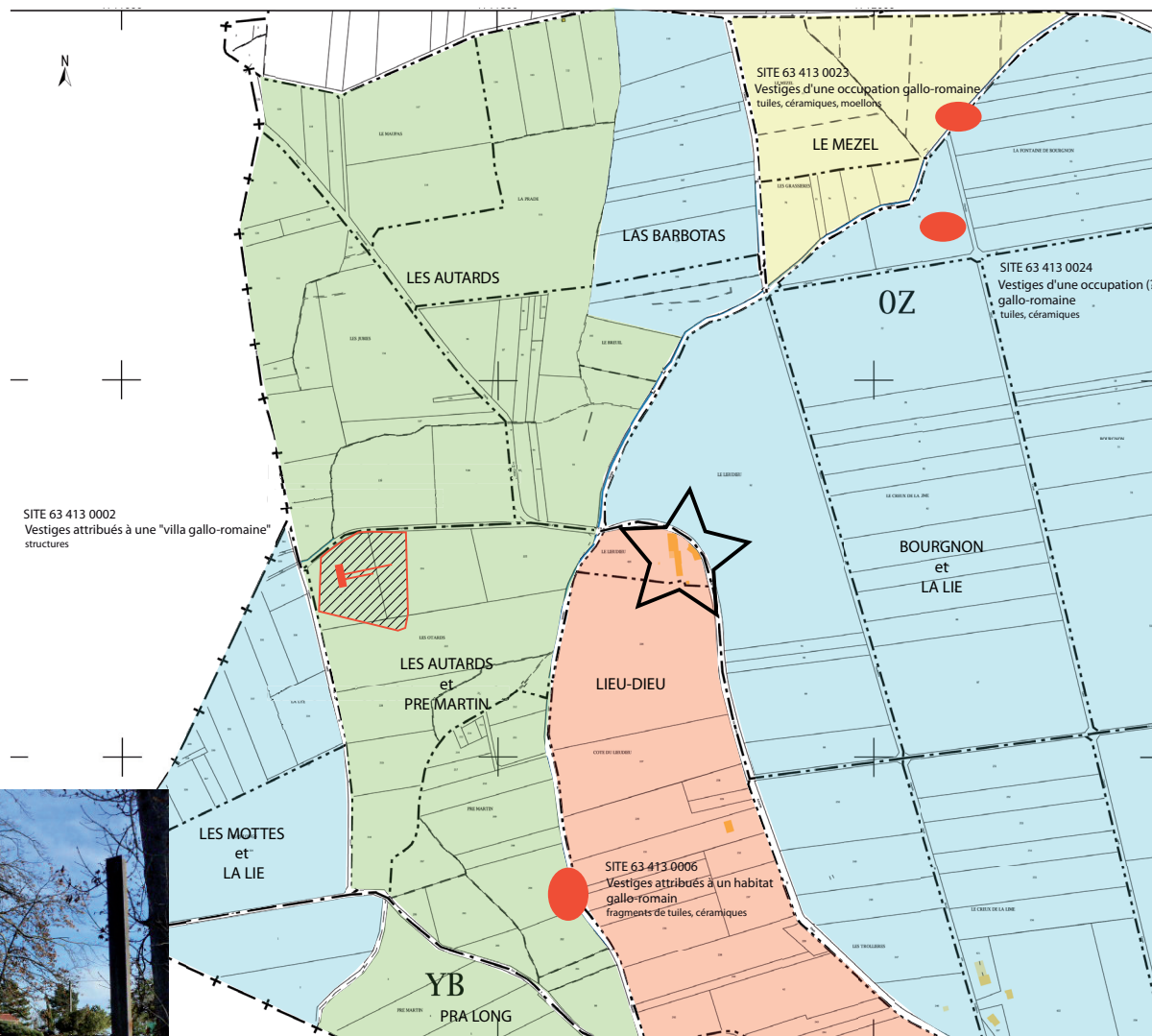
DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE



Evolution du domaine à partir des plans cadastraux



et vue sur les bâtiments et le parc



le site dans le contexte archéologique

1.4 les domaines



Trois domaines, d'origine médiévale ou postérieure, complètent l'occupation du territoire. Ils se concrétisent encore aujourd'hui par des architectures et des espaces plantés ou agricoles (parcs, prairies, ...) d'un intérêt remarquable.

le lieu-Dieu Le domaine, aujourd'hui privé, est d'origine ancienne : les découvertes archéologiques attestent une occupation du secteur dès l'époque gallo-romaine, en bordure ou dans une zone humide, révélée par la toponymie («Bourgnon» et «la Lie»).

Le fait est confirmé par les documents d'archives, qui apportent, en outre, quelques informations sur l'historique et l'évolution du domaine et des constructions :

« Avant la fin du 12^e siècle, des religieuses de Saint-Genès-les Monges (dépendance de la Chaise Dieu) furent installées à Lieu-Dieu sur les bords de la Narce : l'implantation (dans un secteur «occupé de longue date») est à mettre en relation avec la mise en valeur de ces marais.

Le monastère profita de nombreux legs et gagna en importance. (Il) donna son nom à un terroir mentionné dans la première moitié du 15^e siècle : constitué de prairies, il témoigne sans doute de « l'espace gagné sur les marécages qui s'étendaient au pied et dans les environs immédiats de l'établissement »

« Au 18^e siècle, l'ancien prieuré (...) avait perdu ses fonctions ecclésiastiques et était devenu un simple domaine agricole appartenant aux religieuses (...) En 1787, l'abbesse chargea son frère de procéder à l'affermage, pour trois ans du domaine « appelé Lieu-Dieu », avec ses dépendances (...) Il était composé de « bâtiments, prés, terres et vignes » et d'une rente (...) Le bail contenait (entre autres) les clauses suivantes :

- le preneur devait faire les réparations prévues dans le bail et assurer l'entretien des bâtiments, qui comprenaient une chapelle
- il devait replanter la vigne (arrachée par son père)

- le fermier disposait du bois mort et du mort bois de tous les arbres (...) Il devait planter deux douzaines de peupliers et de saules ainsi que trente trois noyers «dans les endroits convenables » : les noix lui appartenaient. Les jeunes arbres devaient être protégés du bétail : le fermier était «tenu de faire orner de buissons les arbres nouvellement plantés pour les mettre à couvert ou à l'abri du dommage que pourroient leur causer les bestiaux»

- il devait entretenir les rases et les fossés» (FOURNIER notes historiques - p. 31).



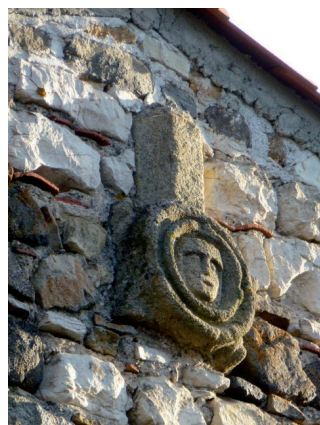
Le domaine est vendu comme bien national en 1791: l'acte mentionne «une mesure de bâtiment» (GUELON, p. 74) ; il est actuellement une propriété privée.

Aux bâtiments d'origine, indiqués sur le cadastre de 1819, sont venues s'ajouter des constructions nouvelles qui referment une cour. L'ensemble s'ouvre sur un jardin d'agrément et un parc arboré.

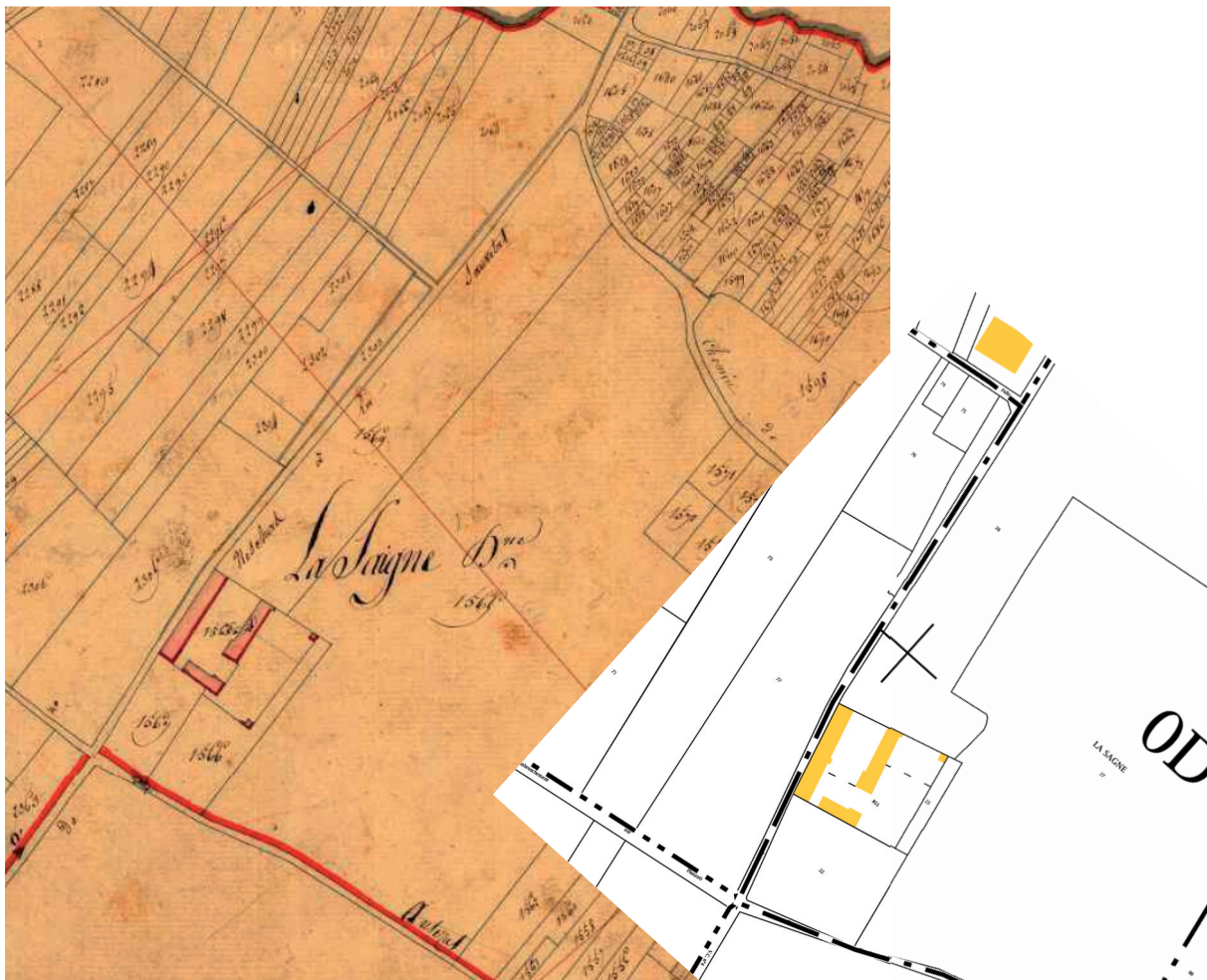
Les façades perceptibles ne révèlent aucun témoignage de l'origine médiévale des constructions, excepté peut être une pierre sculptée, encadrée dans un des pignons récents (remplai ?).

Les constructions aux façades «classiques» sont de grande qualité, tant du point de vue architectural (volumétrie, dessin, ...) que des techniques. Les maçonneries des dépendances agricoles, en particulier, présentent des appareillages de petits moellons de diverses natures (calcaire, volcanique, arkose) soigneusement agencés.

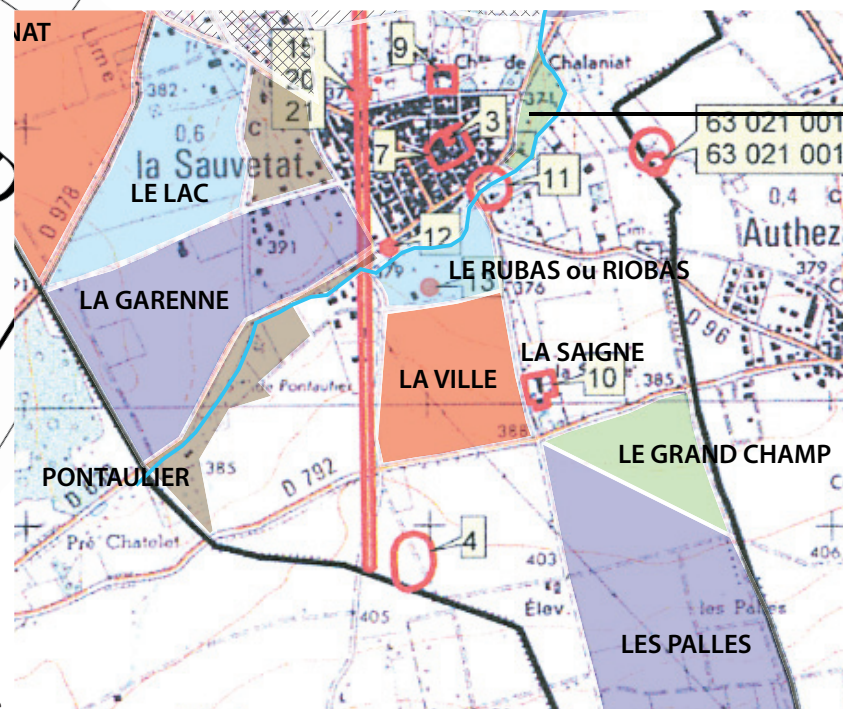
La cour, cloutée de galets, et le jardin d'agrément participent et accentuent l'intérêt patrimonial de l'ensemble.



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE



Evolution du domaine à partir des plans cadastraux



le site dans le contexte archéologique

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

la Sagne ou Saigne



Le toponyme «Sagne ou Saigne», évoque la présence d'eau sous forme de prairie humide, de pré marécageux ou de marais.

Bien qu'implanté aux abords du terroir dit «La Ville», le domaine semble relativement récent, le nom n'apparaissant qu'au 17^e siècle : «en 1635, François Enjobert « sieur de la Sagne », passe reconnaissance des biens qu'il possède dans la censive de la commanderie de la Sauvetat (...)»

Le siège de l'exploitation (...) était un ensemble réunissant une maison, une grange, une basse-cour et un jardin le tout attenant, situé « au cartier de la place de l'Olme sive rue du Ponteil » c'est à dire à la lisière méridionale du village. Cet ensemble homogène

était entouré, sur ses quatre faces, par des chemins, qui le séparaient d'autres maisons particulières. Il avait pour origine la réunion de huit tenures antérieures (...). Cet ensemble issu d'un premier remembrement semble avoir été agrandi par un pré qui confinait la maison de François Enjobert (...) Un fort était rattaché à cette résidence.

Au fil du temps, le domaine passe entre les mains de deux autres familles (les Dauphin puis les Monestier) et fait l'objet d'augmentations et de remembrements jusqu'à devenir un ensemble foncier suffisamment important pour être mentionné par Cassini au 18^e siècle.

(FOURNIER notes historiques - pp.61, 63).

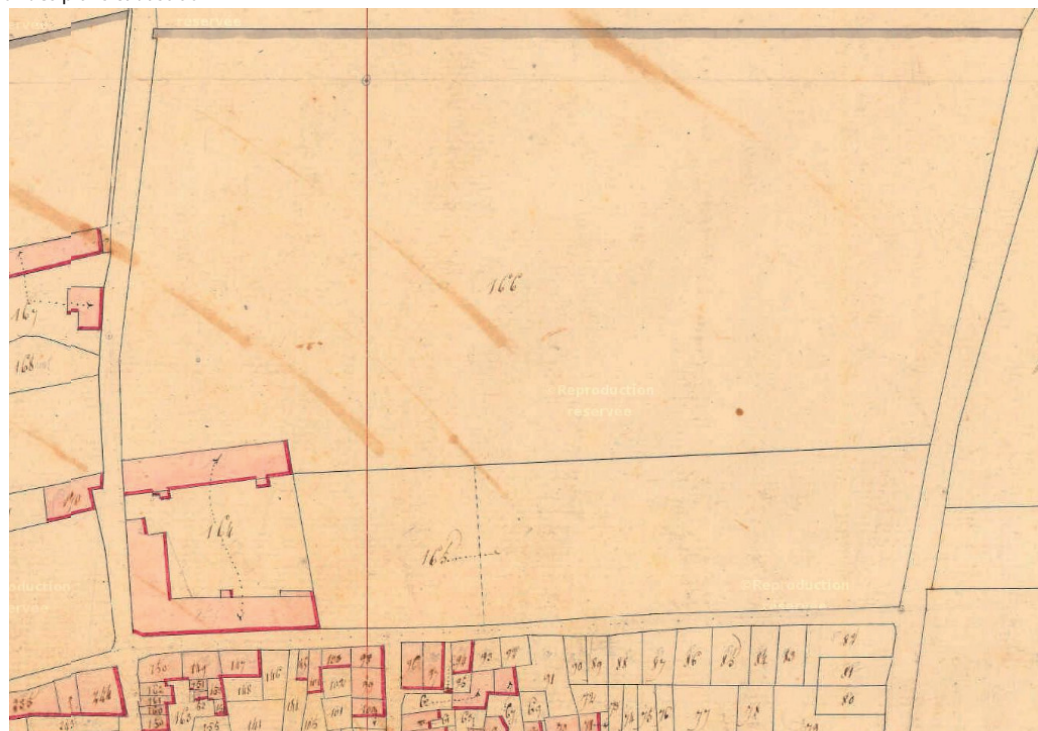
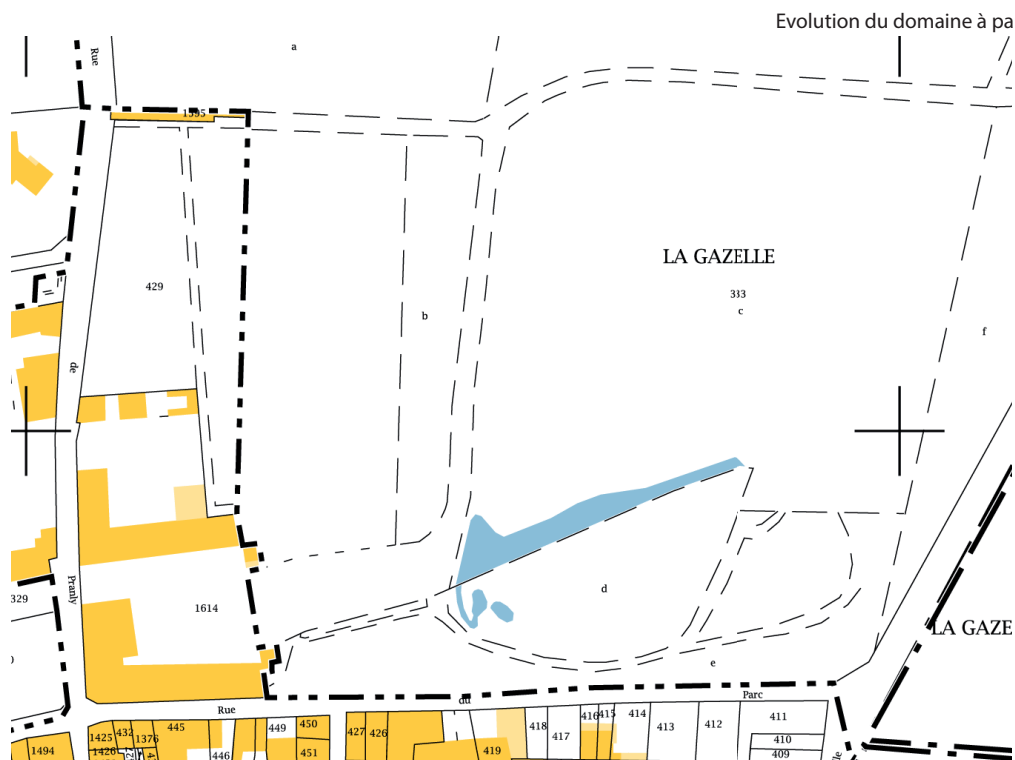


Les bâtiments et une partie du domaine ont conservé les dispositions anciennes, du moins telles apparaissent sur le cadastre de 1819.

Adossée au long mur qui le clôture à l'ouest, la maison, au volume imposant et à l'architecture classique, est la partie la plus perceptible du domaine, environné de végétation. Seules des vues lointaines permettent d'observer les dépendances et le front est de la propriété : une partie du mur de clôture est conservée ainsi que deux des pavillons d'angle représentés au 19^e siècle.

Accompagnés par la végétation (parc et alignement le long du chemin) les bâtiments forment un ensemble encore très représentatif et d'une grande valeur patrimoniale.

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE





L'origine de ce domaine, implanté en limite nord du village, reste inconnue. Il a pris le nom de ses propriétaires à la fin du 18^e siècle et au début du 19^e siècle.

Les Rodde de Chalaniat étaient une famille de marchands anoblis au 18^e siècle, originaires d'Ardes sur Couze et alliés par mariage aux Douhet. Ils acquirent des bâtiments et des terres à l'est du chemin de Pranly et procédèrent à l'aménagement du domaine qui existe encore aujourd'hui (...) Trois anciennes maisons furent transformées en un corps de logis unique, à fonction résidentielle : dans la pièce de séjour du rez-de-chaussée, le linteau de la cheminée est orné de leurs armes (FOURNIER notes historiques - p. 70).



Enfermés dans de hauts murs de clôture et masqués par la végétation du parc, les bâtiments sont peu perceptibles.

La comparaison des cadastres atteste un agrandissement conséquent du domaine bâti avec la construction au nord d'un vaste ensemble de dépendances, refermé sur une cour.

La partie la plus ancienne, représentée en 1819, est perceptible en vue plongeante depuis la terrasse du donjon : les bâtiments encadrent un vaste espace dont la limite orientale (commune avec le parc) est flanquée de deux pavillons de plan carré.

Excepté la partie élevée à l'angle des rue de Pranly et du Parc, les constructions « tournent le dos » au village : les ouvertures sont peu nombreuses et de taille réduite.

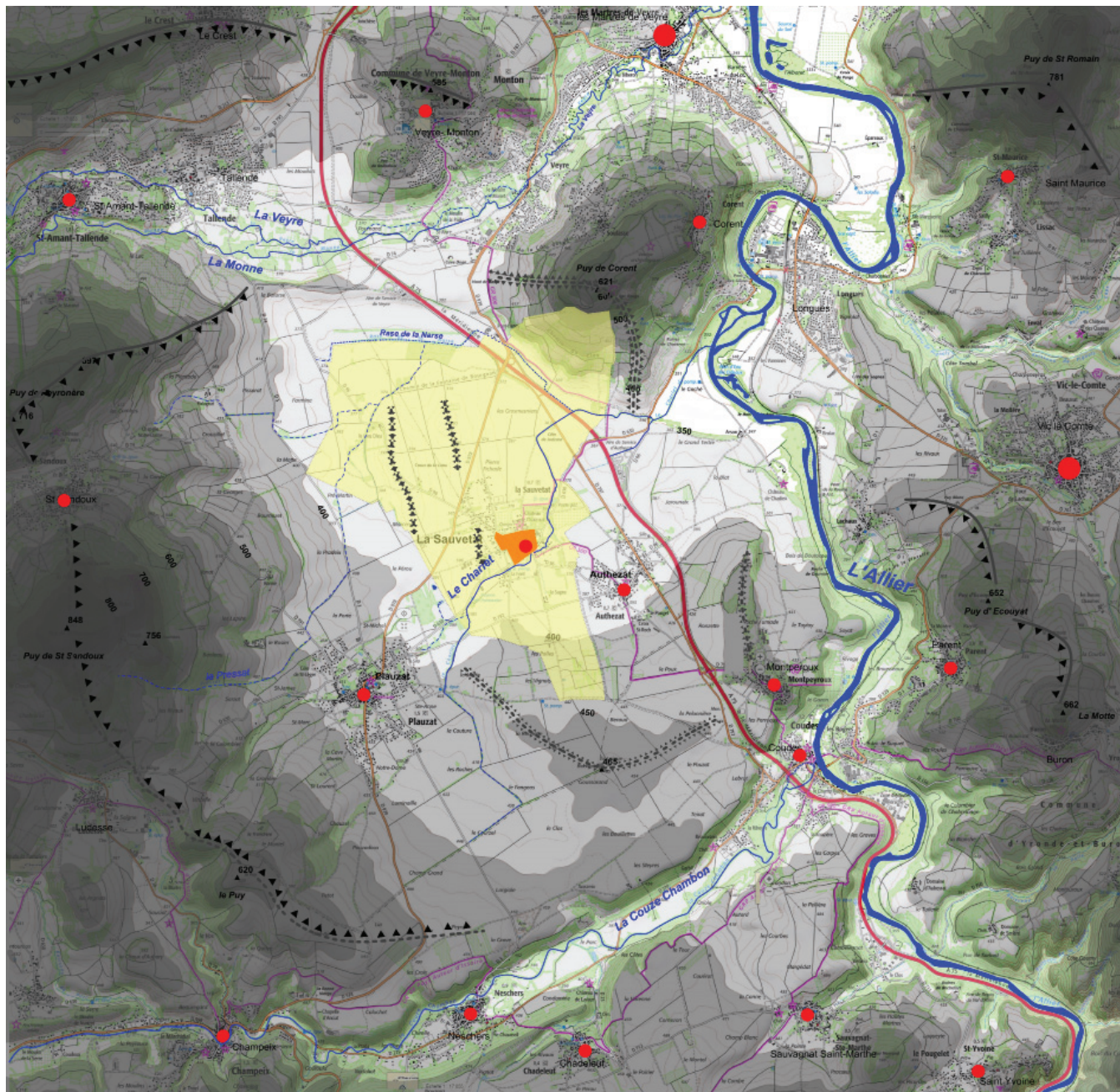
La façade « principale », de type classique présente un dessin original : une « loggia » ornée d'un garde-corps à balustres en pierre de Volvic, surplombe une porte aujourd'hui condamnée. L'arc en plein cintre, orné d'une clé sculptée (un vase) repose sur deux pilastres.

Le parc s'ouvre à l'est par un grand portail classique qui laisse entrevoir les plantations et un étang vraisemblablement aménagé à la fin du 19^e siècle, en relation avec la mise en oeuvre du nouveau système d'adduction d'eau (voir § Petit Patrimoine).

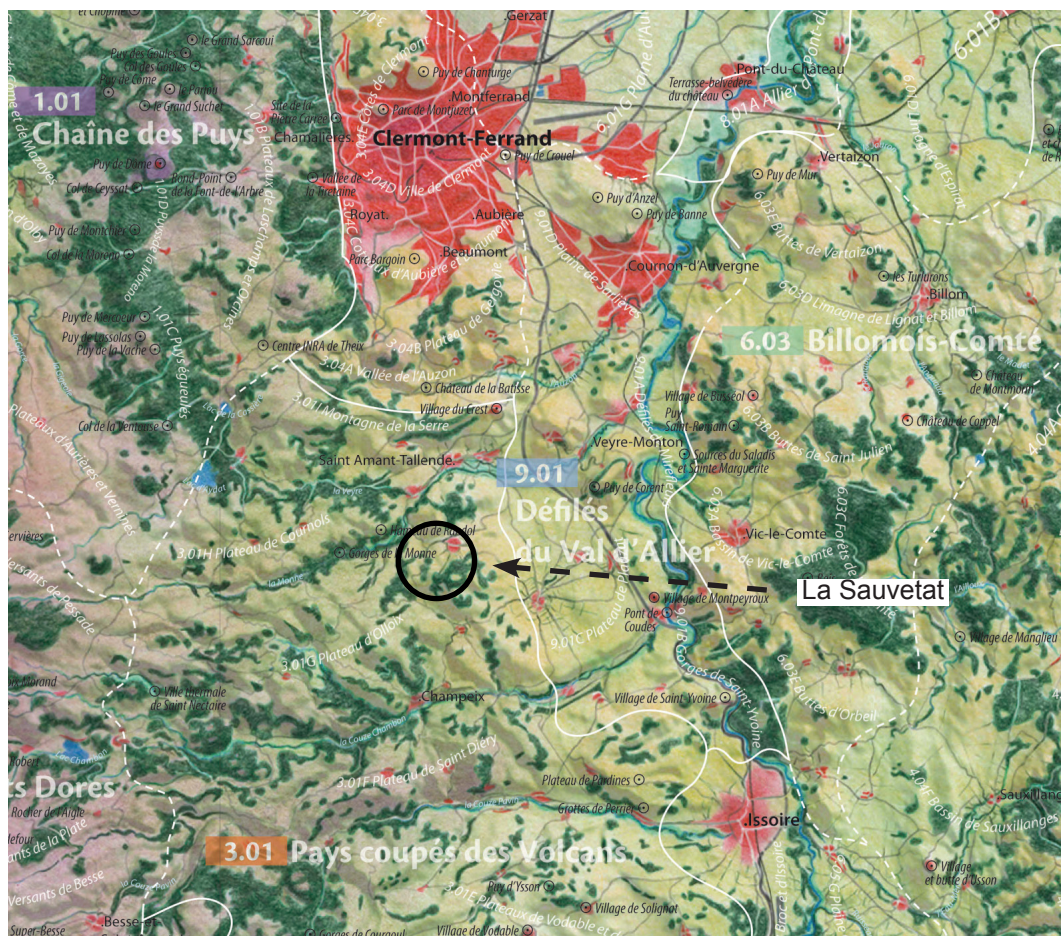




2.2 LES COMPOSANTES DU PAYSAGE



2.1 une plaine cernée par le relief



La commune de la Sauvetat fait partie de l'entité paysagère «Défilé du Val d'Allier»
Extrait carte des Paysages du Puy de Dôme (Atlas des Paysages d'Auvergne - DREAL R.A. Auvergne)

Implantée à mi-parcours sur l'axe Issoire-Clermont-Ferrand, la commune de La Sauvetat est située dans la vallée de l'Allier même si elle ne borde pas directement la rivière, qui s'écoule à l'est. Sortant d'un étroit corridor au niveau de Montpeyroux au sud, la vallée s'élargit brusquement en une vaste plaine au niveau de la Sauvetat avant de se refermer plus au nord au pied du puy de Corent. D'une surface de 798 hectares, elle s'étire du Nord au sud sur 5,7 kms pour une largeur maximale de 3 kms d'est en ouest.

Une plaine cernée par des reliefs volcaniques.

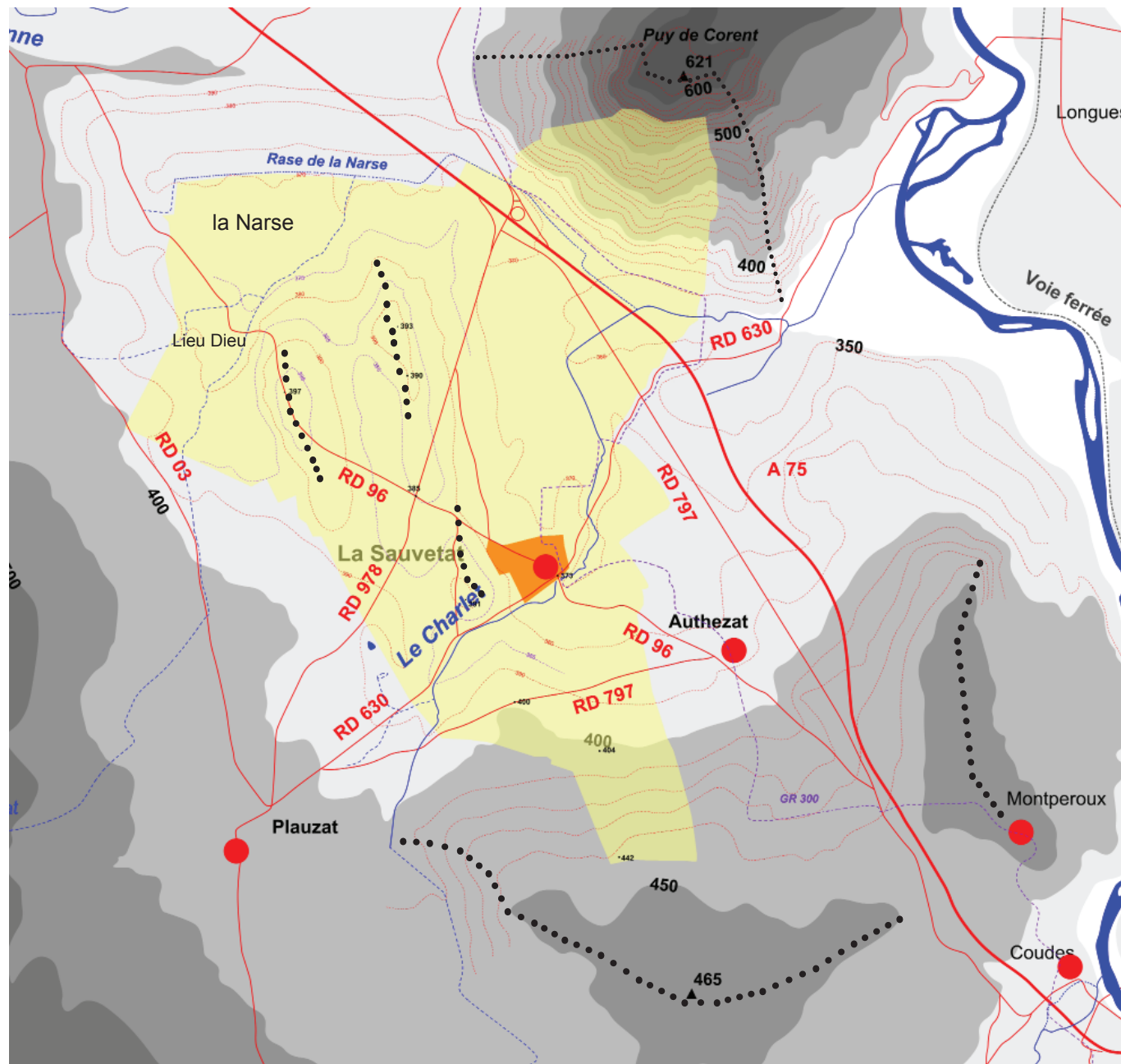
La plus grande partie du territoire communal occupe une vaste cuvette cernée par des reliefs volcaniques. On retrouve ici, à plus petite échelle, un paysage proche de la «Limagne des Buttes» : le bassin sédimentaire se trouve hérissé de reliefs volcaniques qui l'encerclent complètement.

Cette configuration joue un rôle important dans la perception à distance de La Sauvetat, les vues dominantes étant ainsi possibles des quatre points cardinaux.

L'extrémité nord de la commune se poursuit presque jusqu'au sommet de la face sud du puy de Corent qui culmine à 621 m d'altitude. Sa silhouette pyramidale est une figure incontournable du paysage de la Sauvetat depuis la plaine. Son versant offre des vues panoramiques sur l'ensemble de la commune. En arrière plan, les reliefs du Crest et de Monton barrent l'horizon dominé au loin par le puy de Dôme.

A l'ouest, le relief s'élève d'abord progressivement puis de manière plus affirmée. Le puy de Saint Sandoux, qui culmine à 848 m, constitue le sommet le plus haut et le plus central d'une succession de quatre buttes.

A l'est, les buttes volcaniques (Puy Saint Romain, Puy d'Ecouyat) se mêlent aux premiers contreforts des Monts du Livradois qui s'étagent jusqu'à près de 800 m. Le secteur sud se distingue par un relief moins accentué qui s'élève progressivement jusqu'à 465 m. Ce petit plateau sépare le bassin versant du Charlet de la vallée de la Couze Chambon.



Des variations de relief qui jouent sur la perception du paysage et de la silhouette du bourg

Le point culminant de la commune se situe sur le Puy de Corent, à 560 m, tandis que le point le plus bas se trouve juste au pied du relief là où le ruisseau du Charlet sort de l'emprise communale (350m).

Le puy de Corent constitue l'espace belvédère privilégié de la commune. Il se trouve en forte co-visibilité avec le bourg.

Un autre secteur dominant important se trouve à l'opposé. En effet, au delà du Charlet le relief s'élève progressivement de 373 à 442 mètres d'altitude et offre une vue de plus en plus dominante sur le bourg.

Dans le secteur de la plaine, les ondulations du relief jouent également sur les perceptions du paysage.

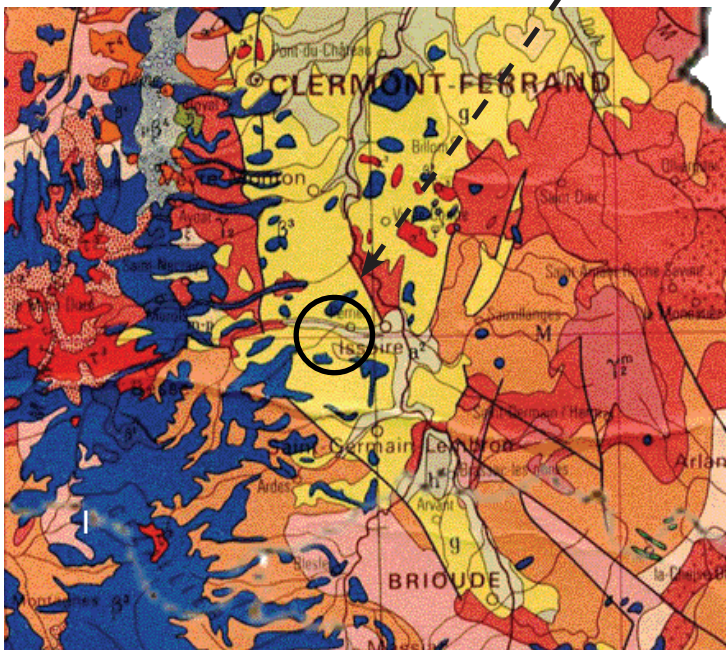
Au nord-ouest, il s'élève entre 393 et 397 m, dominant d'une vingtaine de mètres le bourg et le secteur de la narce.

A l'extrémité occidentale de la commune, le vallon du ruisseau de Pressat, dans lequel est implanté le domaine de Lieu-Dieu, se trouve

2.2 la géologie

La commune de La Sauvetat fait partie de la vaste formation géologique de la Limagne ou plutôt des Limagnes. Elles forment une vaste dépression remplie de sédiments argilo calcaires isolés au sein d'un complexe granitique et métamorphique qui les entoure à l'est (Livradois Forez), au sud et à l'ouest (chaîne des puys). Le bassin sédimentaire d'environ 3 000 m² s'allonge sur 120 kms du nord au sud et 40 kms de l'ouest vers l'est. Formée au début de l'ère tertiaire par des effondrements du socle cristallin, mouvements contemporains et consécutifs à l'orogénèse alpine, la Limagne est caractérisée par une topographie aux légères ondulations hérissées de reliefs volcaniques comme le puy de Corent.

La Sauvetat



Extrait de la carte géologique d'Auvergne

L'histoire géologique de cette butte se décline en deux périodes :
- 1ère période : un lac occupe le territoire à l'oligocène (34 à 23 Ma). L'érosion des terrains cristallins entraîne le dépôt des arkoses, ensuite de calcaires et de marnes, avec un peu de gypse. La région est exondée à la fin de l'Oligocène.
- 2ème période : L'ascension du magma basaltique se fait dans le bassin de La Limagne, alors en milieu lacustre. Les violentes explosions phréatomagmatiques morcellent la lave en granules, tandis que les sédiments de l'oligocène pulvérisés s'y mêlent intimement. Le matériau formé, la pépérite, se dépose pour former un anneau de tuff. Puis le magma ne rencontre plus d'eau : un cône strombolien se forme et une coulée de basanite s'épanche. Cette éruption du puy de Corent est datée de 3 millions d'années. Finalement, l'érosion va modeler le fond de la vallée et créer un relief inversé. La couverture de lave, très résistante s'est ainsi retrouvée en position dominante.

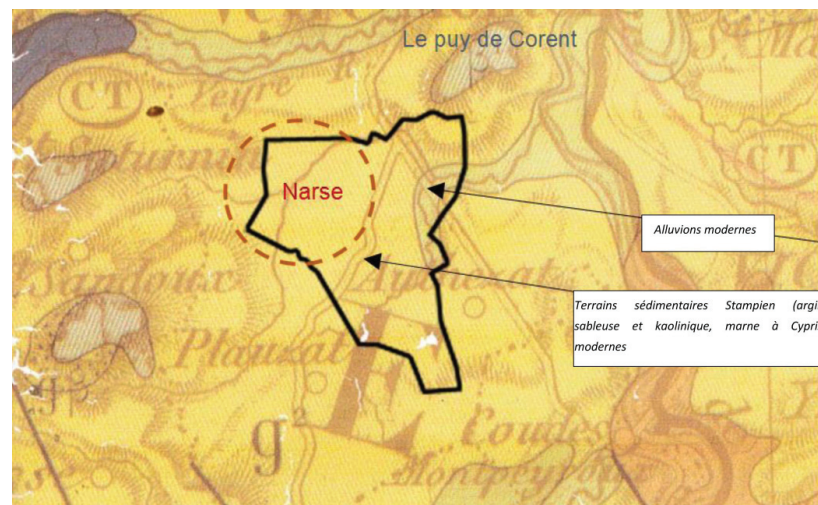
L'ensemble des sédiments affleure à l'heure actuelle sur une épaisseur de 170 mètres des bords de l'Allier jusqu'à la base de la coulée formant le sommet du plateau.

Le sol de la partie aval du Charlet et le lit majeur de l'Allier est composé quant à lui d'alluvions modernes.

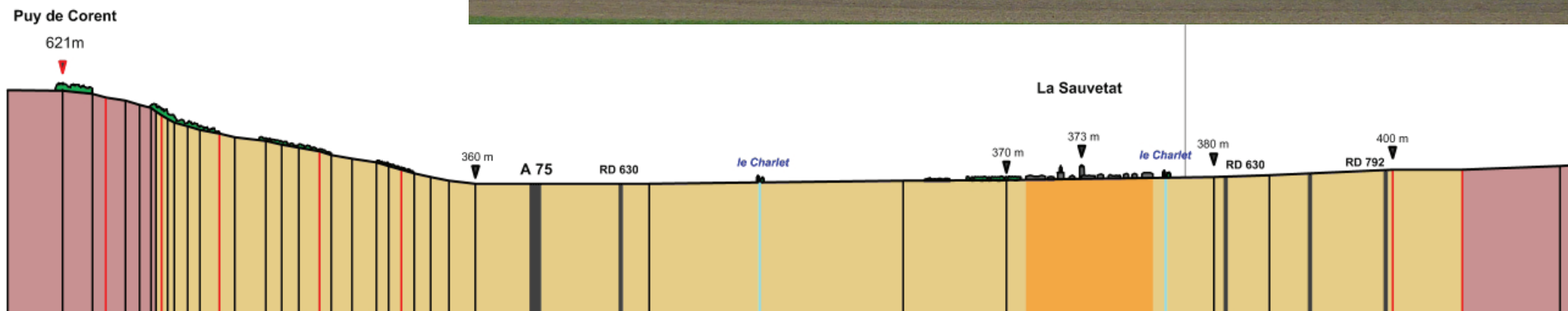


Des matériaux de constructions caractéristiques

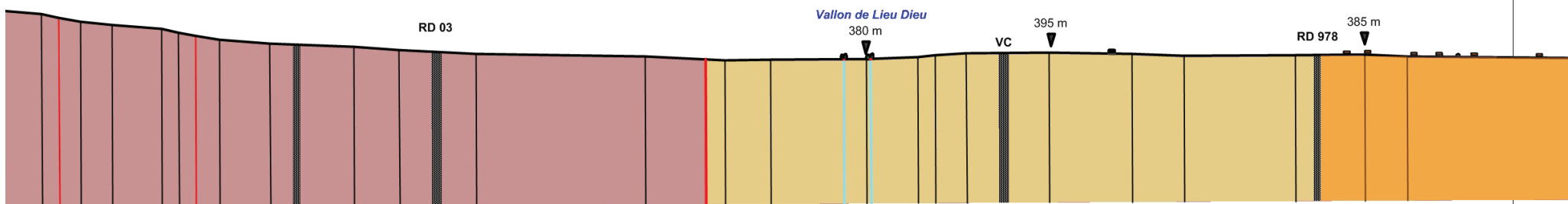
Les pierres calcaires ayant servi à la construction des murs de clôtures et des bâtiments ont été exploitées sur place, soit dans des carrières locales, soit par simple «ramassage» (épierrage des parcelles agricoles).



Carte géologique - Extrait de la carte géologique ramenée au 1/100 000ème (feuille publiée en 1967 par Jean Goguel, Ingénieur Général des Mines)



Profil 1



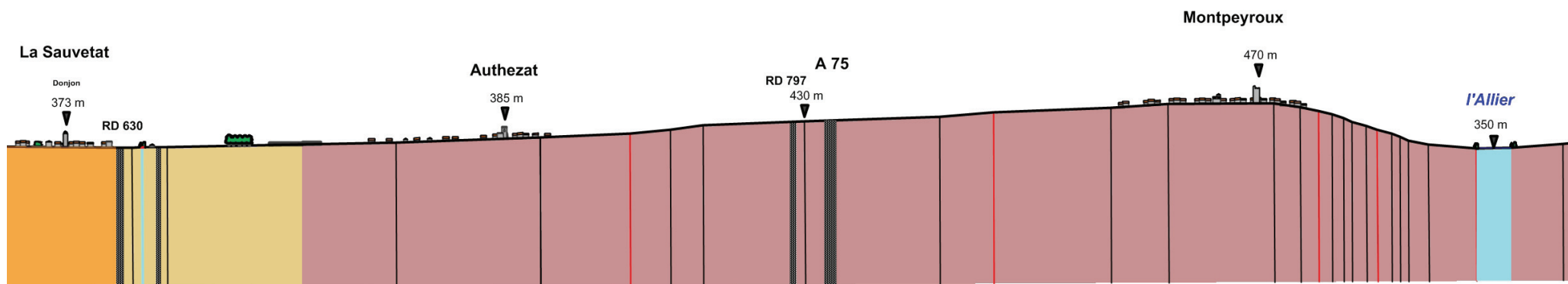
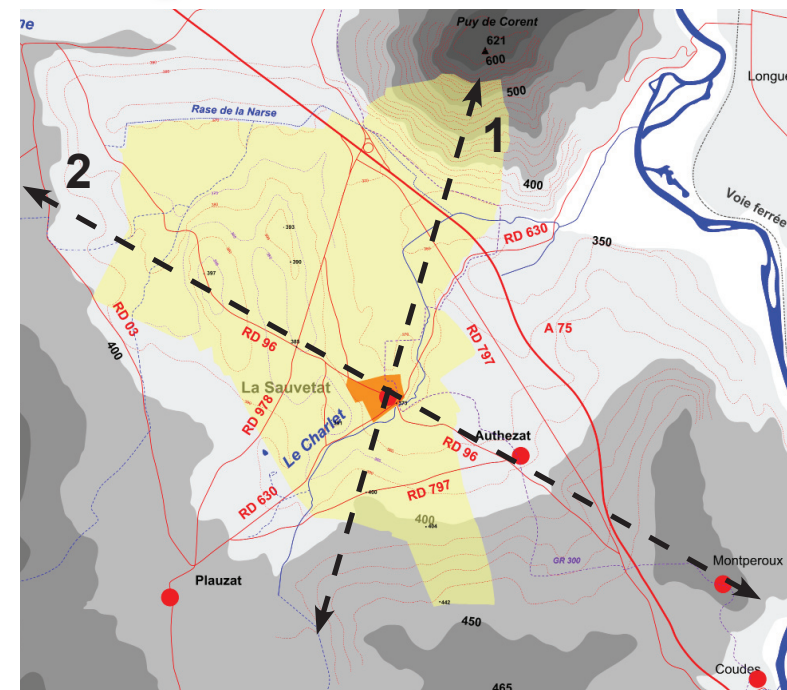
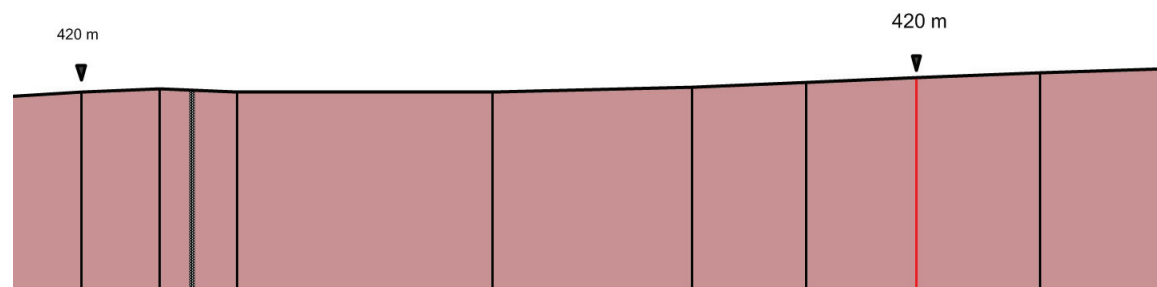
Profil 2 : le donjon et le clocher de l'église de La Sauvetat, le donjon de Montpeyroux se trouvent quasiment dans le même axe

2.3 une commune implantée au coeur d'une vaste

Les deux profils proposés ici illustrent bien la position en cuvette de la plus grande partie de la commune de la Sauvetat.

Le profil 1 montre la dissymétrie du relief entre l'émergence, au nord, du puy de Corent qui culmine à 621 m et les pentes plus douces qui s'élèvent progressivement au sud du bourg jusqu'à 440 m.

Le profil 2 a été tracé dans l'axe des donjons de la Sauvetat et de Montpeyroux. Le village de Montpeyroux, d'où émerge son donjon, est en effet un élément patrimonial très présent dans la perception du paysage lointain depuis le territoire communal. On peut constater un quasi alignement des trois centres-bourgs de la Sauvetat- Authezat et Montpeyroux. Cette coupe montre également l'étalement plus important du bourg sur cet axe que dans celui orienté l'axe nord- sud.



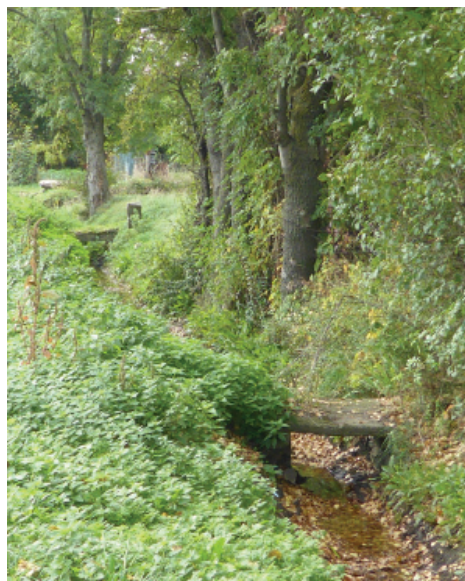
DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE



Le ruisseau du Pressat près de Lieu-Dieu prend davantage l'allure d'un fossé.

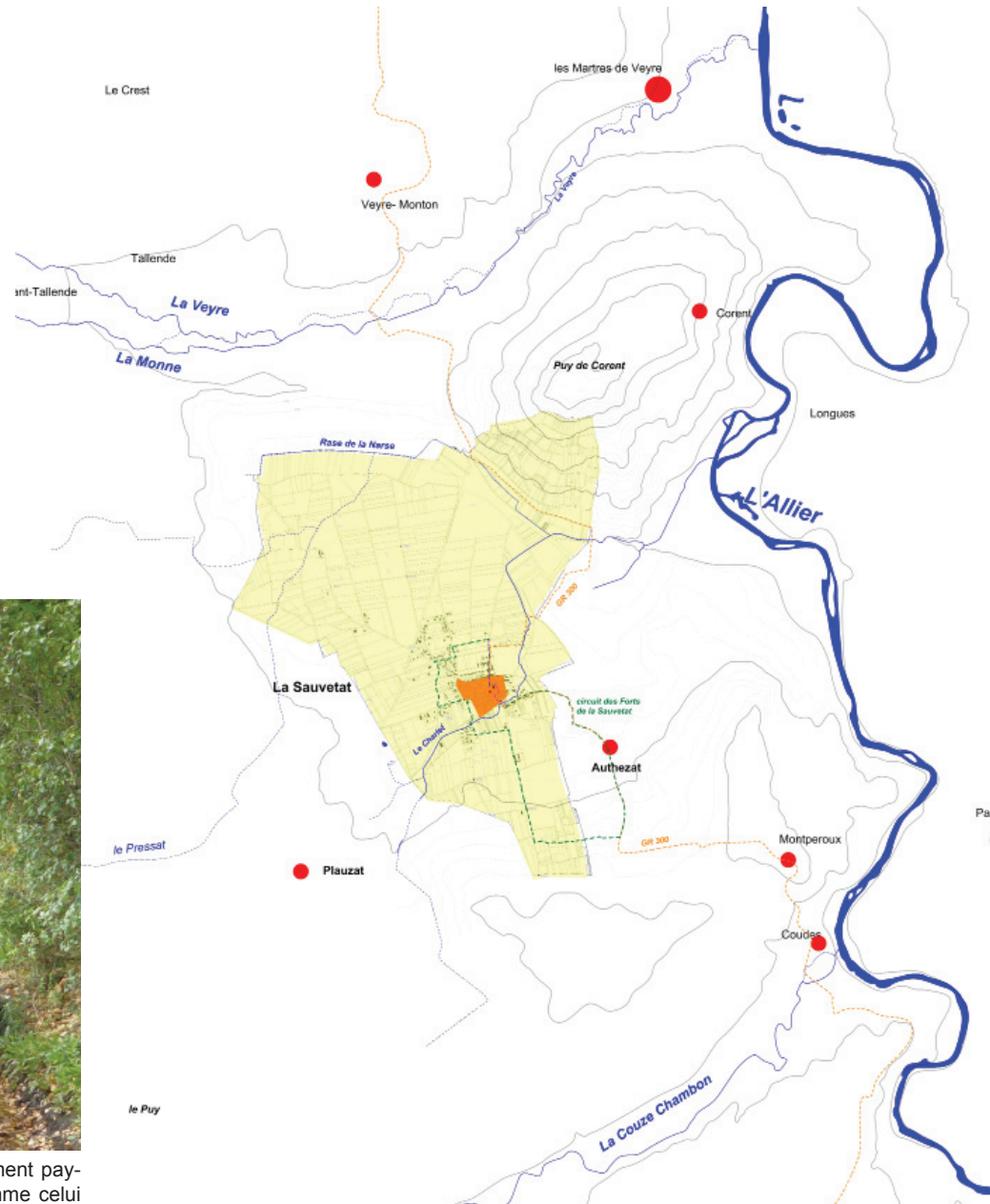


A l'arrière de la poste, le terrain communal permet d'approcher des berges du Charlet.



Le réseau de fossés constitue un élément paysager accompagnant les chemins comme celui de Pranly avec ses passages en dalles de pierre.

commune de LA SAUVETAT (63) AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



DIAGNOSTIC - LE TERRITOIRE

2.4 le réseau hydrographique

Le territoire communal s'étend sur le bassin versant de l'Allier, affluent rive gauche de la Loire, qui s'étend sur un bassin versant de 14 310 km² et déroule son cours sur 425 kms depuis sa source en Lozère (Le Moure de la Gardille) jusqu'à sa confluence avec la Loire au Bec d'Allier.

Le réseau hydrographique de La Sauvetat est relativement développé au regard de la faible superficie communale.

La commune est irriguée d'Ouest en Est par 3 ruisseaux :

- le Charlet, le plus important, traverse la commune du sud au nord en passant par le bourg,
- le ruisseau de la Narse qui marque la limite nord de la commune,
- le ruisseau de Pressat à l'ouest, qui vient rejoindre le ruisseau de la Narse au pied du puy de Corent.

Ensemble ils vont grossir Le Charlet qui rejoint ensuite l'Allier sur la commune voisine de Corent.

Il faut également prendre en compte tous les fossés qui accompagnent les bords de chemins.

Traversant la zone hydrographique de l'Allier, de la Couze Chambon à la Veyre, sur une longueur de 7.2 km, le Charlet prend sa source sur la commune de Plauzat.



Le Charlet est surtout repérable dans le paysage par la végétation rivulaire qui l'accompagne.



Le ruisseau du Charlet est ponctuellement visible comme ici depuis le pont à l'entrée sud du bourg.

Le lavoir installé sur le cours d'eau reste quant à lui perceptible.

JUIN 2016

LEUROPÉ S'ENGAGE
Puy-de-Dôme LE DÉPARTEMENT
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Syndicat Mixte Vallées de la Veyre et de l'Auzon

CONTRAT TERRITORIAL
Bassin versant du CHARLET



✓ Authezat
✓ La Sauvetat
✓ Plauzat
✓ Saint-Sandoux
✓ SIVOM du Charlet

Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon

Le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) a signé en juin 2016 le CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DU CHARLET.

Ce contrat, établi pour une durée de cinq ans (2016-2021), s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE du bassin versant Allier aval. Il a pour ambition de réaliser des actions programmées et concertées pour améliorer la qualité de l'eau et restaurer les berges du Charlet. Les eaux de ruissellement sont en effet impactées par l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires sur les grandes surfaces de parcelles cultivées.

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

Un parcellaire en lanières, un réseau de chemin rectilignes

Le fond cadastral actuel de la commune met en évidence un parcellaire en lanières. L'absence de relief a permis d'organiser ce parcellaire par un réseau de chemins très rectilignes qui dessinent de grands rectangles.

Sur le versant du puy de Corent, les parcelles plus petites s'inscrivent dans un réseau de chemins perpendiculaires à la pente.



Photos aériennes avant et après l'implantation de l'autoroute A 75

1996

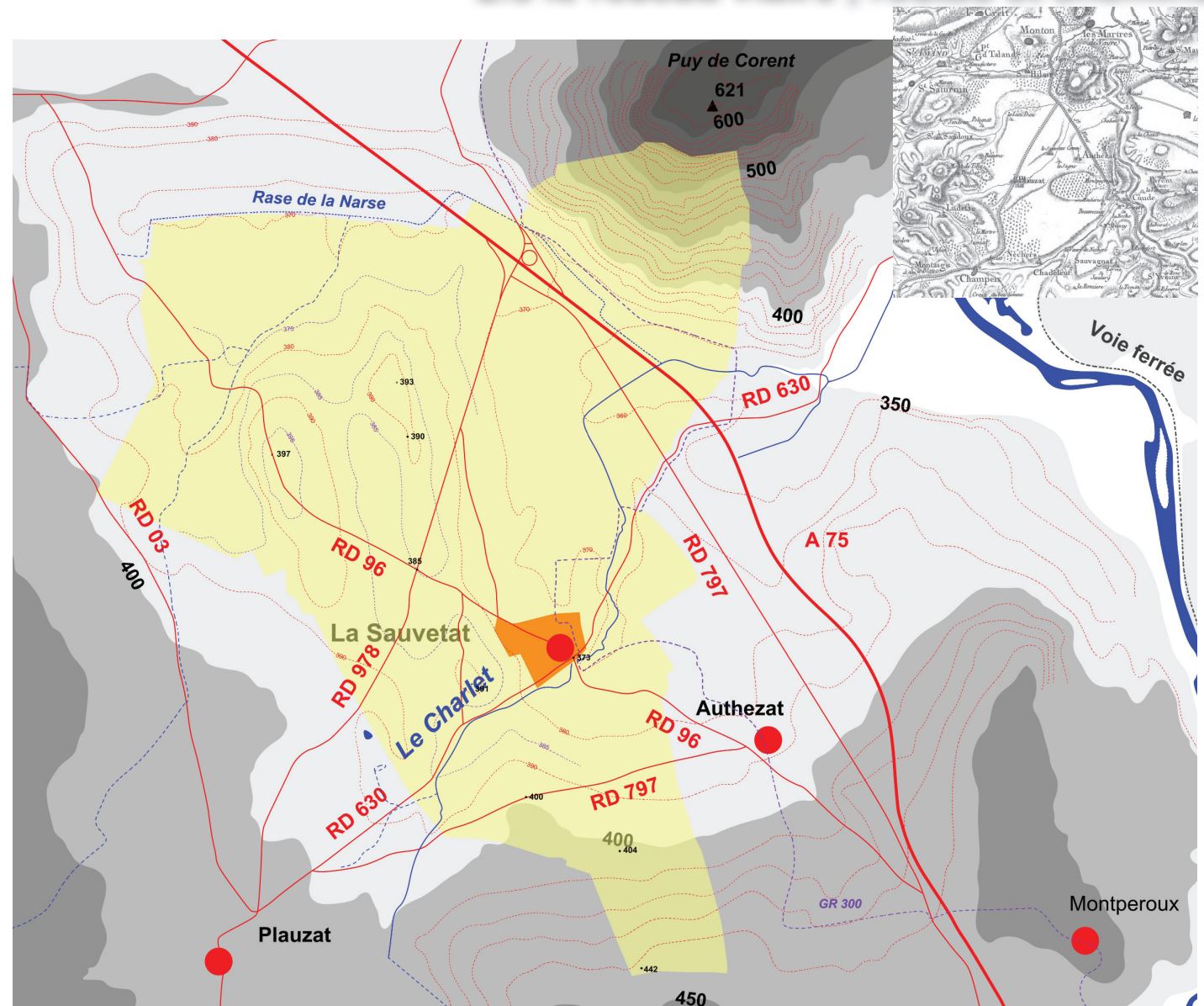
DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

2.5 le réseau viaire , routes et chemins

A l'époque de la carte de Cassini, le bourg était implanté à l'écart des grandes routes royales desservant Champeix à l'ouest et Coudes à l'est. Le tracé de ces deux voies, devenues respectivement la RD 978 et la RD 96, n'a pas évolué.

La Sauvetat demeure aujourd'hui à l'écart des grands axes routiers ce qui lui permet de garder une certaine tranquillité. La RD 630 et la RD 96 sont en effet des voies de desserte du bourg plutôt que des axes de liaisons. Le village se trouve ainsi au centre d'axes routiers qui forment un grand triangle : la RD 978, la RD 797 et l'A 75.

L'évolution majeure du territoire est la construction de l'autoroute qui traverse la commune au pied du puy de Corent. Même si elle s'inscrit dans un relief plat, elle a modifié le parcellaire et a généré une emprise routière supplémentaire bien perceptible tant depuis le puy de Corent que depuis la plaine. L'échangeur qui relie l'A75 aux RD 978 et RD 797 impose, malgré les plantations, un paysage fortement routier.





1946



1968

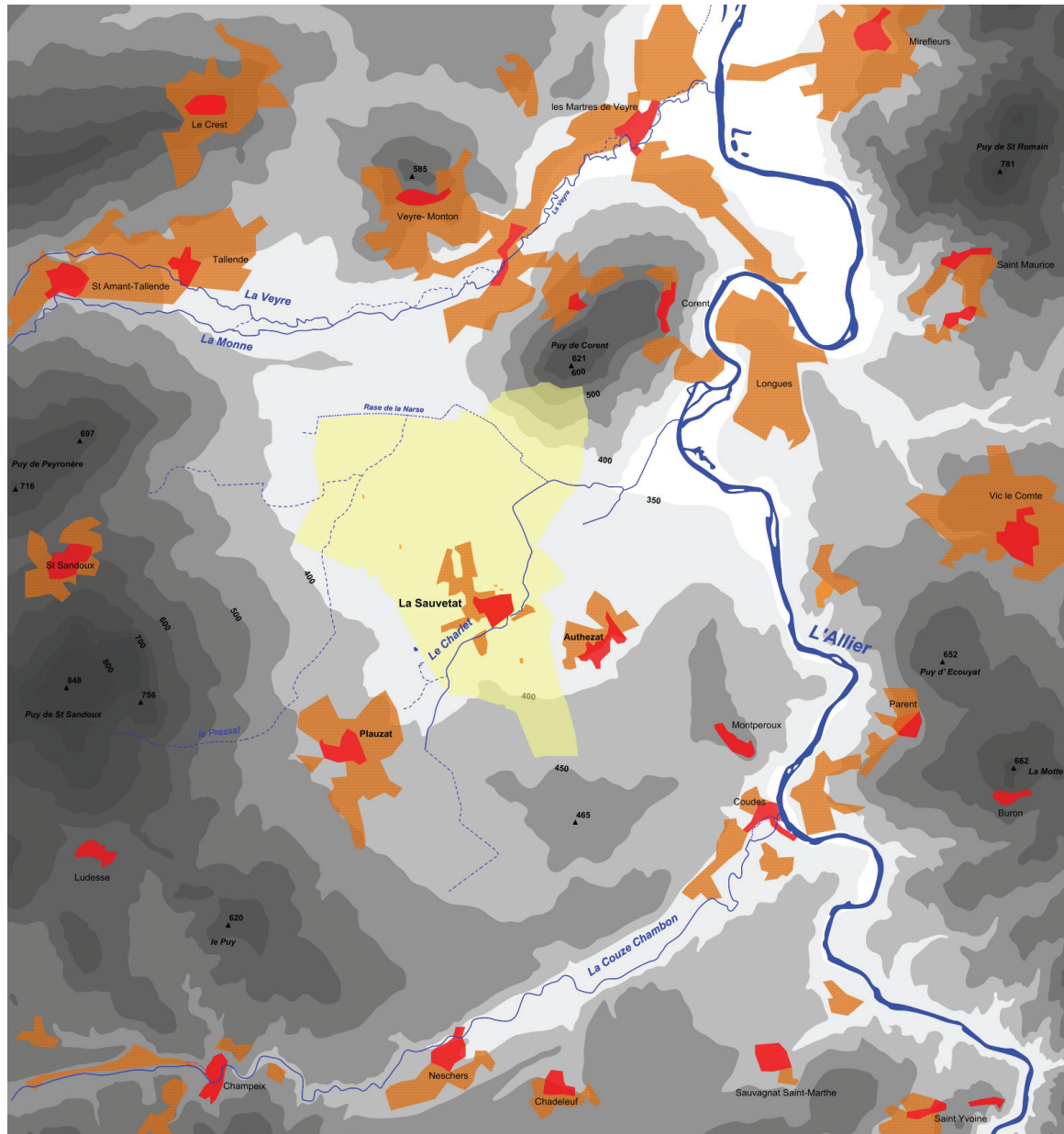


1996



2015

Les extensions pavillonnaires de la commune voisine d'Authizat ont effacé sensiblement la coupure entre les deux entités urbaines



L'urbanisation de la Sauvetat se concentre essentiellement dans le bourg. Deux secteurs accueillent d'anciens domaines La Sagne, au sud du bourg, et Lieu Dieu à l'est. Quelques hangars agricoles isolés se sont aussi implantés autour du bourg.

christine charbonnel, architecte - atelier Alpagnes, paysagiste

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

2.6 l'urbanisation récente

Une urbanisation en limite de l'ère d'influence de l'agglomération clermontoise

La carte ci-contre, qui présente les tâches urbaines actuelles, montre le développement important de celles-ci sur un arc nord Saint Amant-Tallende / Vic le Comte proche de l'agglomération clermontoise. Les extensions des secteurs résidentiels ou économiques ont considérablement agrandi les surfaces construites autour des bourgs anciens. Le secteur compris entre le sud du Puy de Corent, l'Allier et la vallée de Couze Chambon offre un espace beaucoup moins urbanisé. Les bourg de La Sauvetat, Plauzat et Authezat occupent le centre de cette vaste dépression. Des trois communes, Plauzat a connu la plus forte extension depuis ces trente dernières années, essentiellement sous forme d'habitat pavillonnaire.



Au nord, la pression urbaine se lit clairement dans le paysage (Veyre-Monton)



Le puy de Corent a quant à lui été préservé de toute construction excepté quelques loges de vignes

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

Carte des structures végétales

La carte des occupations du sol illustre bien le fait que les parcelles cultivées occupent une large partie du territoire communal. La strate arborée sous formes de haies, bosquets ou arbres isolés y est très peu présente; ce qui renforce le caractère ouvert du paysage agricole.

Deux secteurs se démarquent cependant :
- le bourg est entouré d'une ceinture verte composée des arbres des jardins, vergers et parcs mais aussi de bosquets et de la végétation accompagnant les rives du Charlet
- un second secteur, situé à l'extrémité nord sur le versant du puy de Corent, présente la couverture boisée la plus importante de la commune qui se prolonge par des terrains en friches.



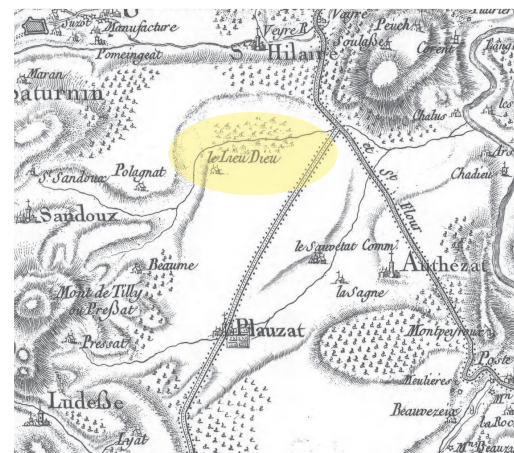
2.7 la végétation

Une trame verte qui prend son importance dans un paysage majoritairement ouvert.

Un paysage de grandes cultures.

Les dépôts de limons fertiles, dans la cuvette sédimentaire, ont permis de développer à La Sauvetat comme dans les territoires de Limagne, les cultures céréalières (blé tendre, orge, tournesol, semences). Il s'agit essentiellement de grandes parcelles dont les limites sont très rarement marquées par des haies.

Cette caractéristique génère un paysage très ouvert qui met en évidence le moindre élément vertical, et ceci même à distance. Les points de vue sur le bourg sont ainsi multipliés depuis les routes et chemins.



Extrait carte de Cassini (18è siècle)

La narse de la Sauvetat

Cette cuvette d'une centaine d'hectares, mal drainée, reçoit les eaux du ruisseau de Pressat qui sont stockées dans un large fossé entouré d'une zone marécageuse. Au 11è siècle, elle était pour partie occupée par un lac fournissant poissons et roseaux utilisés pour couvrir les bâtiments et en tant que combustible. Au 13è siècle, elle sera partiellement asséchée par les Hospitaliers. Les abords de cet espace, drainé au 18è siècle, voient se développer, en ce début de 21è siècle, un réseau d'irrigation alimenté par les eaux de l'Allier.

DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

Aux deux extrémités de la communes, deux secteurs marqués par la culture de la vigne.

Le versant exposé plein sud du puy de Corent est idéal pour la culture de la vigne. Le parcellaire, plus petit que dans la plaine, se lit encore bien à distance, mais en se rapprochant, on se rend compte que peu de parcelles sont encore cultivées. Autrefois entièrement occupé par la vigne, le versant pentu a été majoritairement abandonné. Les parcelles ont alors été gagnées par la friche arrivant par endroit à un stade boisé. Les versants du puy de Corent font partie de l'appellation d'origine contrôlé «Côtes d'Auvergne». Les viticulteurs y produisent notamment un rosé réputé qui tire ses caractéristiques de la nature volcanique du sol. Il est important de maintenir la vigne et d'encourager la reconquête des parcelles enfrichées pour préserver sa spécificité paysagère liée directement à la culture séculaire. Le risque est que le versant en se boisant s'uniformise.

Au sud, le lieu-dit «les Vignots» atteste encore du caractère viticole de ce secteur, alors qu'il ne reste que quelques parcelles encore plantées de vignes. Elles s'y mélangent avec des vergers ce qui crée une sous-entité paysagère singulière en contraste avec les grandes parcelles cultivées voisines.

Son attrait vient également des vues dominantes qu'il offre sur le bourg.



Vue dominante sur le bourg depuis les Vignots.

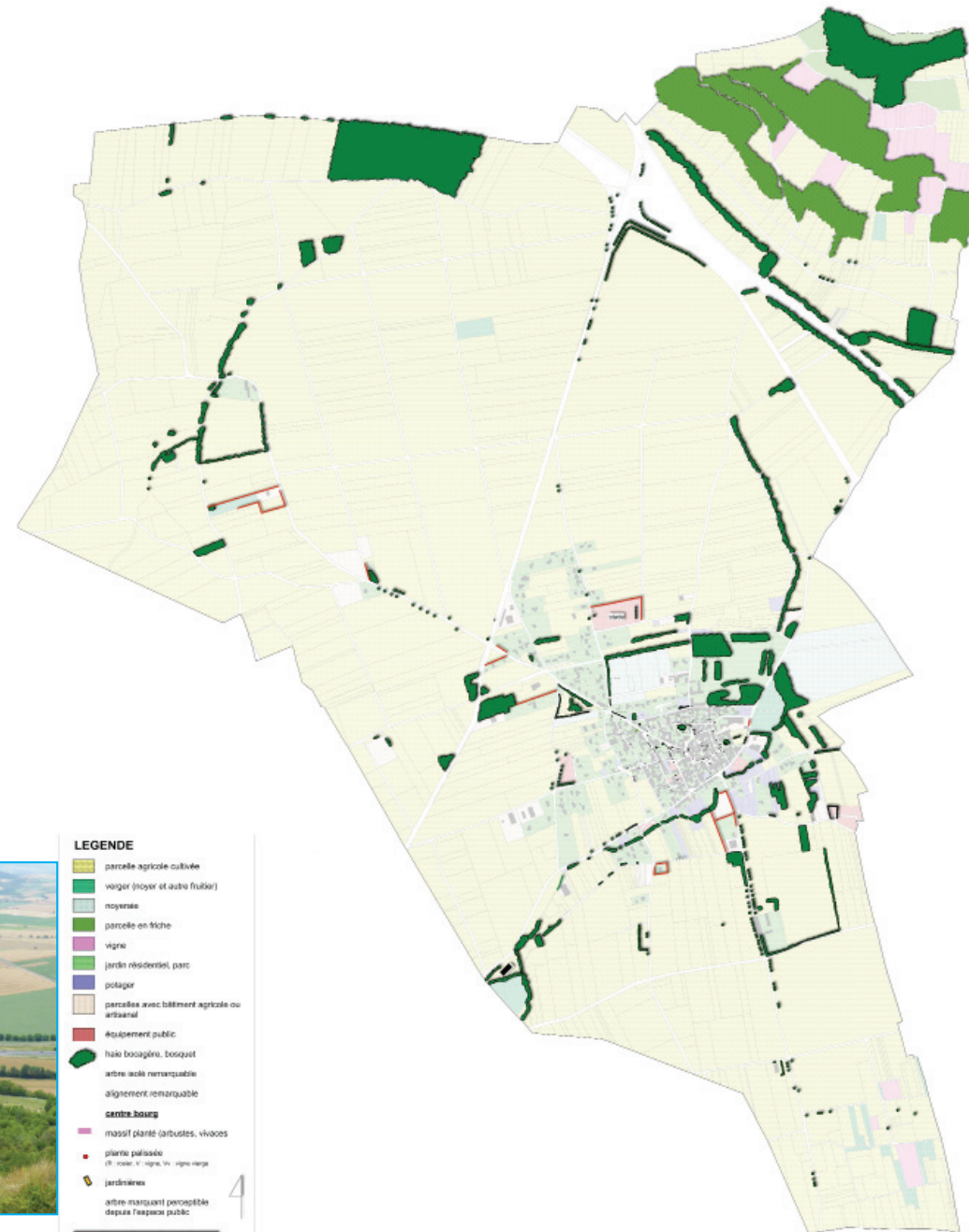


Les arbres fruitiers et noyers marquent à distance le secteur des Vignots (perçus depuis la RD 797)



Une trame végétale arborescente d'autant plus précieuse

Exceptés les espaces de jardins du bourg, la trame végétale arborescente reste limitée sur le secteur de plaine. Dans ces vastes espaces ouverts, le moindre élément vertical prend une importance particulière, qu'il s'agisse d'une haie ou d'un arbre isolé. Chaque type de structure végétale et d'essences participe à l'identité de La Sauvetat et à la qualité de ses ambiances paysagères.



Le noyer : arbre emblématique du paysage de la Sauvetat

S'il y a bien une essence qui marque de sa présence le paysage de la Sauvetat comme dans toute la région c'est bien le noyer. Malgré une diminution sensible due au remembrement, il reste encore par endroits bien présent et fait partie du patrimoine végétal de la commune.

On le retrouve sous trois modes de regroupement :

L'arbre isolé ou en petits groupes : dans un paysage largement ouvert, les arbres isolés se démarquent particulièrement et forment autant d'éléments d'accroche visuelle particulièrement attractifs. Les quelques sujets conservés dans le village participent également à la qualité de perception du bourg.

En venant de Plauzat, la présence de quelques sujets le long de la RD 630 suffit à créer un effet de porte simple et en lien avec le caractère rural du bourg.

L'alignement : les arbres isolés correspondent souvent au reliquat de groupes d'arbres qui étaient plantés le long des chemins ruraux. Les grands alignements de noyers sont aujourd'hui rares sur la commune mais ils sont pourtant très prégnants dans le paysage.

Ils sont au nombre de deux :

- au sud, un alignement suit le chemin de la Sagne presque depuis le bourg et se prolonge de manière discontinue au delà de la RD 792 vers les Palles. De jeunes plantations récentes attestent la volonté de conforter cet alignement,

- au nord, un alignement a été planté le long de la RD 797 lors de la création de l'A75. Il se détache nettement sur les grandes horizontales des parcelles agricoles et revêt une importance particulière en limitant à distance la perception de l'autoroute.



Groupe de noyers marquant le carrefour d'entrée dans le bourg depuis la RD 978

Le long du chemin des Palles, arbres créant un effet de porte

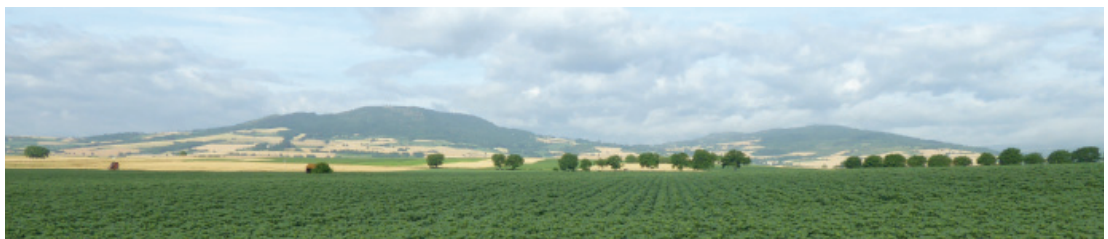
Sujet remarquable dans une parcelle privée rue du Chemin Haut



L'alignement de noyers du chemin de la Sagne constitue un corridor majestueux reliant le centre bourg aux grandes étendues cultivées et au secteur dominant des Vignots.



Au Nord, l'alignement planté le long de la RD 797 lors de la création de l'A75 se détache parmi les parcelles cultivées

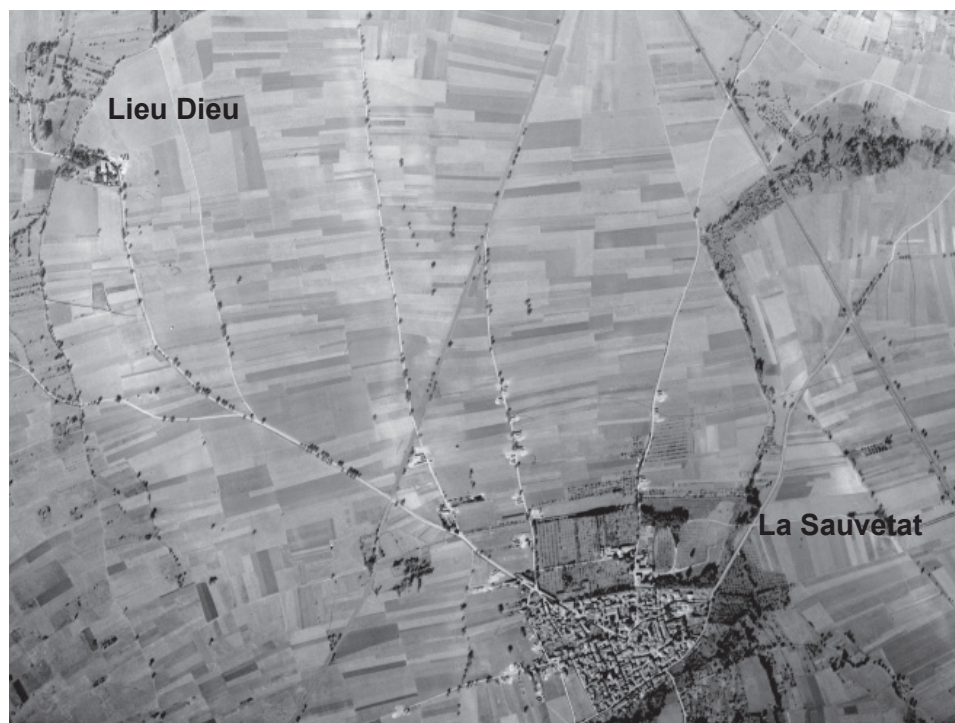


DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

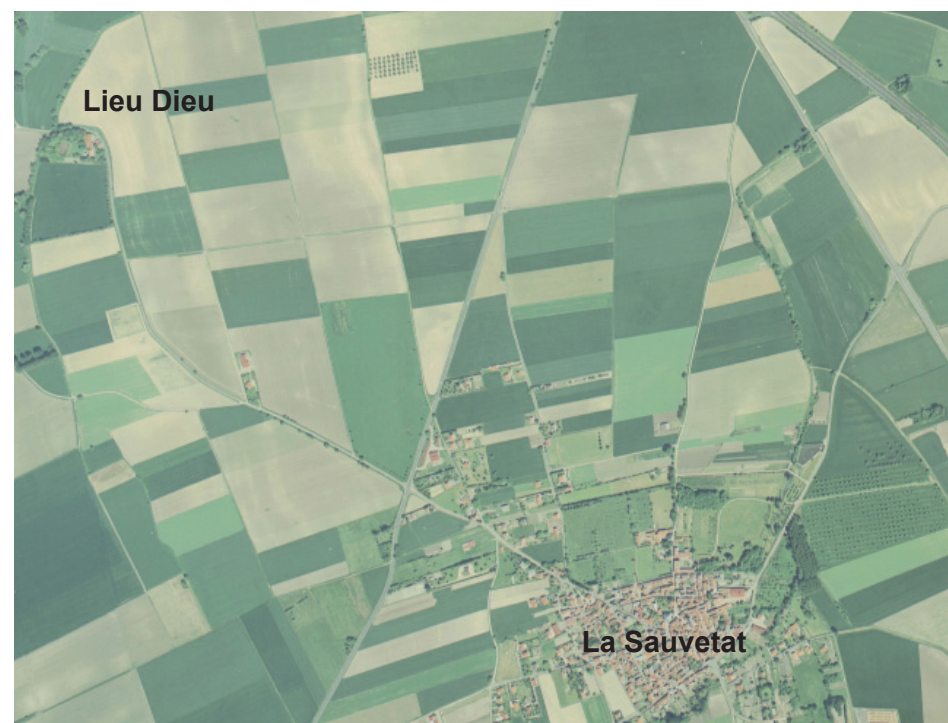
Les noyeraies : le noyer est également présent de manière plus dense sous forme de vergers. On retrouve, dans le bourg ou vers les Vignots, de petits alignements au sein des parcelles de jardins et potagers. Mais La Sauvetat possède également près du château de Chalanat deux noyeraies plus conséquentes d'arbres plantés en quinconce qui créent à distance un véritable effet de masse boisée et jouent également un rôle important dans la perception d'entrée du bourg, particulièrement le long de la RD 630.



Agrandissement des parcelles cultivées et diminution du nombre de noyers



1946



1996

Les haies bocagères.

Sans pouvoir parler de véritable maillage bocager, il existe aux abords du bourg des haies d'essences locales (érable, frêne, noisetier, chêne ...) qui, par endroits, donnent une ambiance bocagère.

L'entrée ouest par la RD 96, route de Plauzat, est ainsi marquée par des Noyers et une haie arborée qui jouent un rôle important dans la qualité de perception du bourg en cadrant la vue sur le bourg et le donjon.

On trouve rue de Pranly ou rue du Stade des tronçons de haies bocagères qui participent à l'ambiance rurale du bourg.

Au nord-est du château de Chalaniat, se trouve une longue parcelle de prairie, bordée de part et d'autre, d'une haie arborescente qui donne l'impression de se retrouver au coeur d'un bocage normand ! Ce lieu cadré, intimiste, vient ainsi en prolongement des murs de clôture du centre bourg et constitue un espace de transition remarquable vers les horizons ouverts des grandes parcelles cultivées.

On retrouve ces haies autour du domaine de la Sagne. Elles soulignent ici un grand carré évoquant une enceinte non plus de mur mais végétale.

Cette configuration se trouve également à Lieu-Dieu, même si la parcelle est ici plantée de pins.

Les bosquets

Le paysage est aussi marqué par la présence de bosquets qui ponctuent l'espace.

En venant d'Authezat, deux bosquets de peupliers créent un effet de porte le long de la RD 96 avant d'arriver sur le bourg.

Ces bosquets sont aussi bien présents dans le vallon humide de Lieu Dieu où ils forment autant d'îlots de verdure parmi les grandes parcelles cultivées. A l'extrémité nord de la commune, le long de la rase de la Narce, se trouve la plus grande parcelle boisée de la commune : cette peupleraie atteste le caractère humide du sol.



Singularité de la Sauvetat, les domaines de la Sagne ci-contre et de Lieu Dieu ci-dessous sont tous les deux délimités par une haie arborée que l'on identifie clairement dans le paysage proche ou lointain.



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Les jardins potagers et les vergers

Profitant de la présence de l'eau, les jardins se sont implantés le long du Charlet, en bordure des habitations. Ces ensembles de petites parcelles, souvent closes de murs, offrent des ambiances singulières qui valorisent la perception du village. La plupart sont encore cultivées mais les murs sont souvent en mauvais état. Ils participent pourtant largement à la qualité des espaces.

On distingue trois secteurs principaux :

1. le secteur entre la route d'Authezat (RD 96) et le chemin des Fauconniers

Il représente le plus grand de ce type dans le village. Composé de petites parcelles en lanières, perpendiculaires au chemin des Fauconniers et à la route, il constitue un élément marquant à l'entrée du bourg depuis la route d'Authezat. Les murs de clôtures sont malheureusement en mauvais état.

Le long de la rue des Fauconniers, malgré l'implantation d'habitat pavillonnaire récent, ces parcelles, délimitées par des murets conservent un réel intérêt paysager.



Les murs de clôture jouent un rôle essentiel dans la qualité de perception de ces jardins. Pourtant d'importants linéaires sont en mauvais état ou se sont écroulés.

Leur conservation et restauration représentent un réel enjeu paysager



La qualité paysagère de ces jardins est intimement liée au maintien de leur vocation de potager ou verger.



Cette photo des années 50 montre l'importance de ce secteur de jardins, qui se détache clairement du reste de l'espace rural



3. Situé à l'entrée nord, en limite du parc de Chalaniat, ce secteur comprend, à l'angle de la rue du Parc, un petit ensemble de jardins clos de murs qui valorise la perspective sur le bourg. En face, deux grandes parcelles sont occupées par les reliquats d'un pré-verger qui participent au caractère champêtre de l'entrée. Le caractère d'abandon est renforcé par le mauvais état du mur de clôture.



2. Implanté entre le Charlet et l'arrière des habitations de la rue de la Gazelle, ce secteur isolé n'est accessible que par un étroit sentier qui longe les murs de clôtures des jardins ce qui lui confère tout son charme.



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Le cordon de végétation accompagnant le Charlet

Le passage du ruisseau dans la commune est souligné dans le paysage par la présence d'un cordon de végétation dense. Les essences, typiques des milieux humides (frênes, aulnes, saules et peupliers) forment ce que l'on appelle la ripisylve.

Ce boisement linéaire, qui se lit clairement dans sa traversée des parcelles agricoles, se fond dans la traversée du bourg avec le reste de la végétation des jardins et parcs.



Le Parc du château de Chalanat

Le parc du château de Chalanat (une propriété privée) n'est pas accessible. Il se cache des regards derrière un haut mur continu. Les frondaisons qui s'en échappent participent fortement à marquer l'image d'entrée du bourg le long de la RD 630. Mais sa végétation dense participe aussi à renforcer la perception à distance de la ceinture végétale autour du village, particulièrement depuis le nord de la commune et le puy de Corent.



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

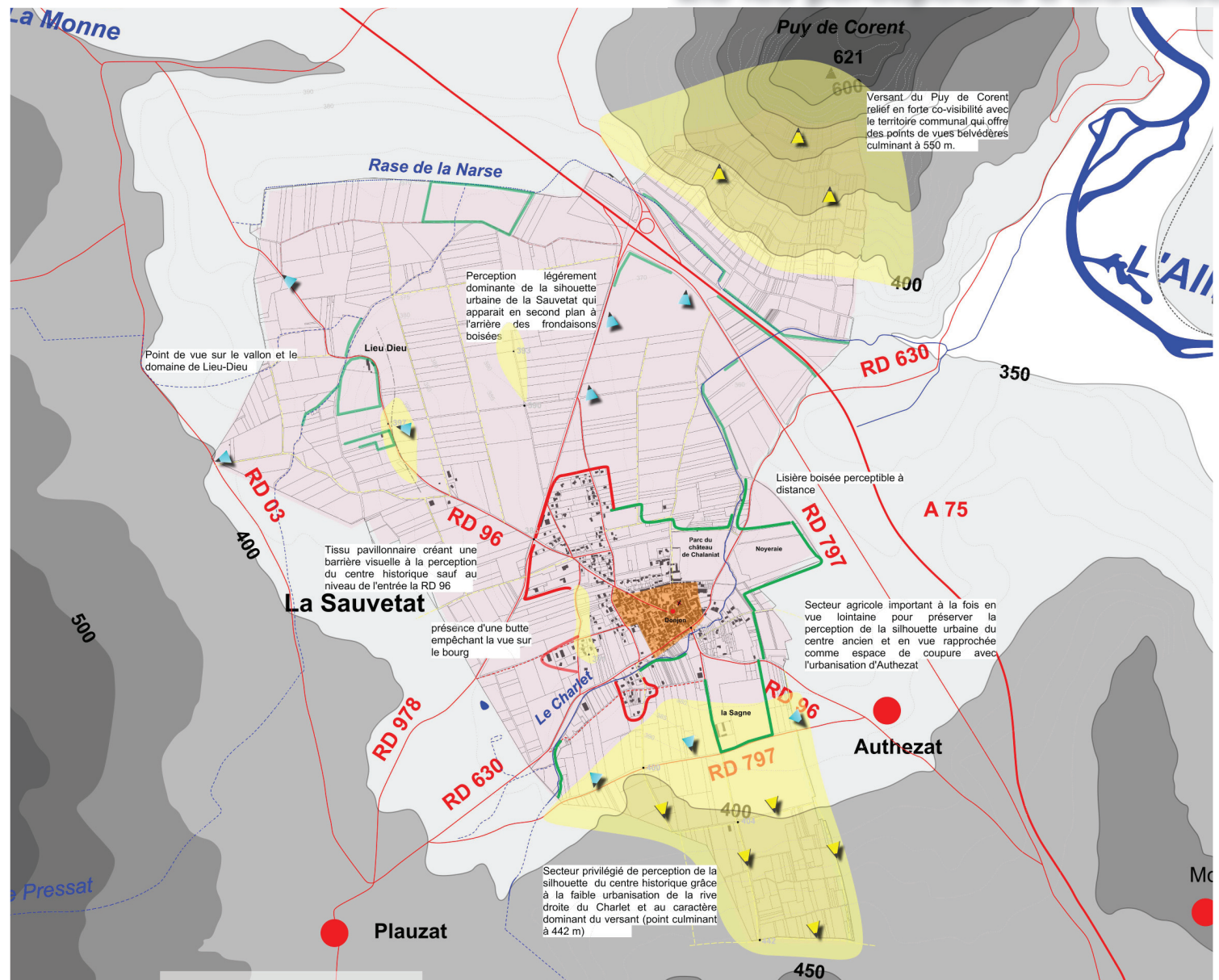
2.8 les perceptions à distance

L'implantation du bourg de la Sauvetat, au milieu d'une large cuvette cernée par les reliefs, favorise depuis ces derniers de larges vues dominantes.

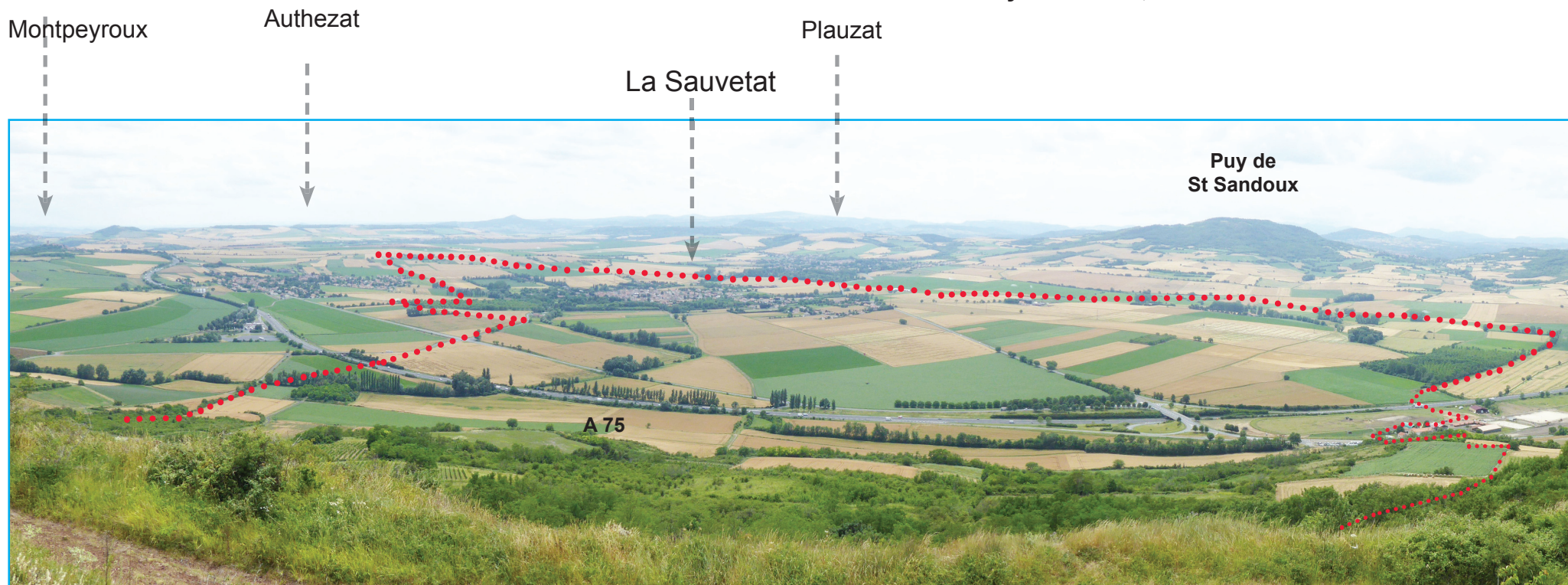
Sur le territoire de la commune, le puy de Co-rent constitue le relief marquant et emblématique du paysage communal.

Dans la plaine, le bourg ne se détache que par le caractère ouvert du paysage qui le cerne. Les petites ondulations du relief jouent cependant sur la perception de sa silhouette.

Le vallon de Lieu-Dieu se trouve déconnecté visuellement du bourg mais sa perception s'associe au reste du paysage dès que l'on prend de l'altitude.



Le Puy de Corent, belvédère sur le territoire communal



Depuis le Nord de la commune, le versant du puy de Corent constitue un formidable belvédère sur l'ensemble de la plaine et le bourg. A plus de 2 kms de ce dernier, les vues restent certes éloignées mais les grands espaces ouverts de cultures qui séparent le bourg du pied du versant mettent particulièrement en évidence l'ourlet boisé qui cerne les espaces bâtis. Le bourg resserré se détache nettement au coeur d'une ceinture verte à l'image d'une île du pacifique entourée de sa barrière de corail ! Les bourgs de Plauzat et Authezatz, les bosquets isolés constituent autant d'«îles» semblant former un archipel dans cet «océan» de grandes parcelles cultivées.

Perception au Nord

depuis le pied du versant du puy de Corent

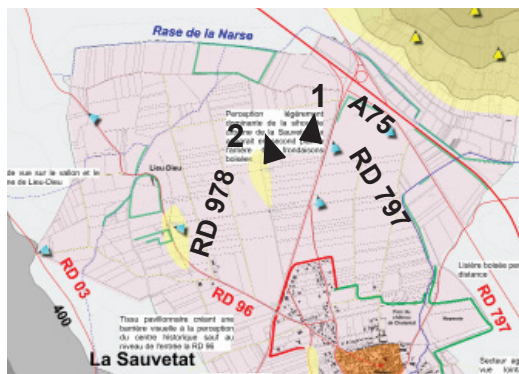
Au pied du relief du puy Corent, la planéité du relief limite les perceptions du village qui émerge des frondaisons boisées. Celles-ci évoluent avec les ondulations du terrain.

- depuis l'A 75 (1) : en venant de Clermont-Ferrand, l'aire de service de Veyre offre une vue dominante sur l'ensemble de la commune mais l'abondante végétation du premier plan et la distance rendent difficilement perceptible le bourg.

Plus au sud, les vues restent furtives de par la présence de végétation sur les accôtments puis du fait du passage de la voie en-dessous du niveau du bourg.

- depuis la RD 797 (2) : c'est au sud de l'échangeur que la vue est la plus dégagée. La voie se trouve en effet quasiment à la même altitude que le bourg et ce dernier se devine derrière les frondaisons grâce à la perception du clocher de l'église et du donjon. Mais l'abaissement de la route, qui descend ensuite d'une dizaine de mètres au niveau du passage du Charlet, masque la perspective sur le bourg.

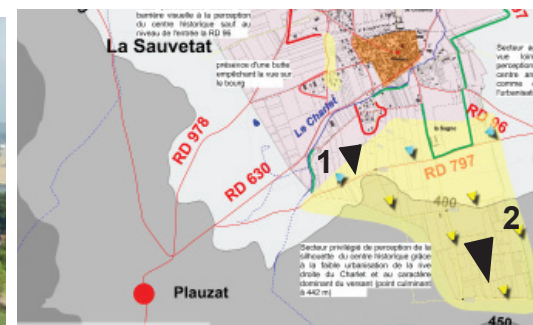
- depuis la RD 978 (3) : au nord, le caractère légèrement dominant par rapport au bourg (de 372 à 379 m) et le caractère ouvert du paysage génèrent une perception en continu sur le bourg qui se distingue toujours par ses deux points de repères (clocher et donjon) .



Le secteur sud de la commune : une perception privilégiée sur le bourg et le paysage

Le secteur sud de la commune est sans conteste celui qui offre la vue la plus qualitative sur le bourg grâce à deux facteurs :

- tout d'abord le caractère dominant du site, qui s'élève depuis les rives du Charlet jusqu'à l'extrémité sud de la commune à 442 m d'altitude, soit près de 70 m de dénivelé.
- second facteur, le peu d'espaces urbanisés en rive droite du ruisseau. Les toitures du bourg de la Sauvetat, dominées par le donjon et l'église, se dressent ainsi derrière l'écrin de verdure qui borde le ruisseau.



Le chemin de la Sagne, bordé d'une double allée d'arbres - principalement des noyers, constitue une allée majestueuse qui relie le bourg à la campagne en direction du secteur des Vignots. Ce domaine se distingue par une haie bocagère qui en dessine les contours et constitue un ensemble patrimonial et paysager remarquable.



Ces vues privilégiées sont perçues depuis la RD 797 entre Plauzat et Authezat mais également depuis les chemins ruraux qui desservent tout le secteur des Palles et des Vignots. Au fur et à mesure de l'ascension des sentiers, l'horizon s'ouvre sur toute la plaine jusqu'à la Narse, en vis à vis avec le puy de Corent. Les vignes et vergers en premier plan ajoutent à la qualité du site.

Des vues remarquables depuis l'ouest et le versant du puy de Saint-Sandoux



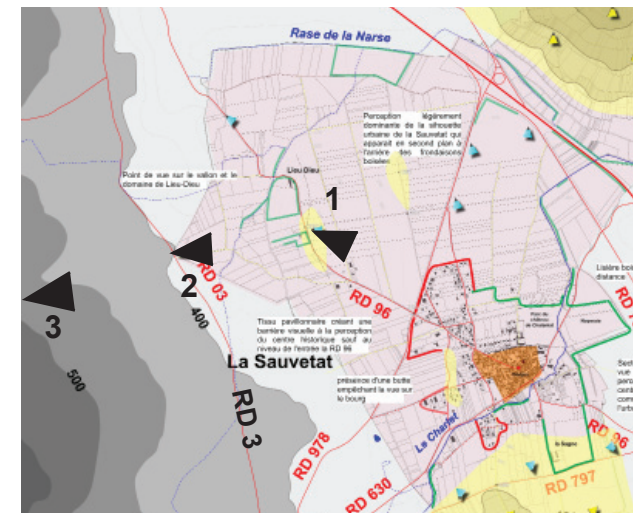
1
Au sud de Lieu-Dieu, en ligne de crête, la RD 96 offre une vue légèrement dominante sur le bourg, marquée au premier plan par une ligne de pavillons. Le village semble ici en continuité avec celui d'Authezat, dont on perçoit le clocher tandis que le donjon de Montpeyroux émerge en arrière plan.



2
Le tracé de la RD 03 à près de 400 m d'altitude marque la limite entre la plaine et le versant du puy de Saint-Sandoux. La route offre une vue directe sur le vallon et le domaine de Lieu-Dieu derrière lequel se dresse le puy de Corent. Le tout constitue un ensemble paysager d'une grande qualité.



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE



Le versant oriental du puy de Saint-Sandoux s'élève d'abord doucement depuis la RD 03 jusqu'à 600 m puis de manière plus forte pour culminer à 848 m. Il offre ainsi de larges vues dominantes qui embrassent toute la surface de la commune et, en arrière plan, les contre-forts des Monts du Livradois.

Ce secteur, peu construit, offre une unité paysagère remarquable. Son caractère très ouvert le rend particulièrement sensible à tout élément venant contrarier cette harmonie (hangar agricole ou haie de cyprès).

2.9 les entrées de bourg

Avant l'entrée dans le village, ce sont ici les arbres qui cadrent les vues et créent une première séquence boisée (photo 1).

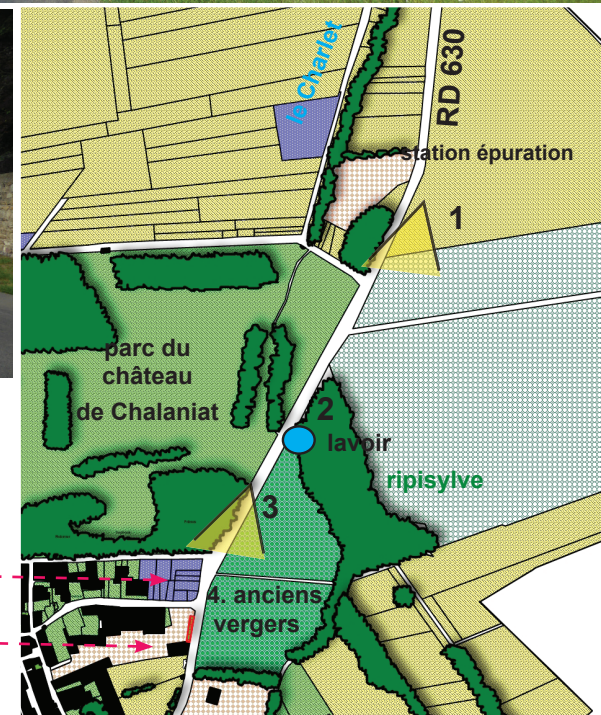
La ripisylve qui accompagne les berges du Charlet cadre d'abord la vue vers l'ouest au niveau de la station d'épuration. Un bosquet de peupliers, d'une part, et un arbre isolé, d'autre part, créent un premier effet de porte. Ensuite les hauts murs du parc du château de Chalaniat et la noyeraie qui lui fait face créent une entrée majestueuse.

Bordant la périphérie du village l'entrée est ici moins urbaine mais marquée par la présence du corridor boisé qui accompagne le Charlet face aux beaux murs d'enceinte du château. L'angle de la propriété ouvre la perspective en direction du centre historique d'où émergent le clocher et le donjon.

Le lavoir, implanté dans le lit même du Charlet et restauré récemment, est malheureusement peu perceptible depuis la route (photo 3).

Le petit secteur de jardins potagers (photo 3) constitue un premier plan de qualité. Mais cette entrée est aussi marquée par la présence d'un bâtiment agricole accompagné d'une haute haie de cyprès de Leyland. En face, les murs ruinés de clôtures des anciens vergers rendent cet espace moins valorisant (photo 4).

Entrée nord par la RD 630 : entre murs et boisements, une entrée verdoyante



Entrée Ouest par la RD 630, route de Plauzat : une entrée qui a gardé son caractère rural

En venant de Plauzat, la route vient longer le Charlet dont les hautes frondaisons cadrent d'abord les vues au sud (photo 1) avant que l'espace s'ouvre brusquement du fait de la disparition de la ripisylve. Cette fenêtre sur le paysage met malheureusement bien en évidence les bâtiments agricoles imposants implantés à l'arrière (photo 2).

La route offre un caractère rural jusqu'à l'arrivée du carrefour avec la rue de Varenne où se trouve la poste.

Les quelques noyers présents sur le talus face à des jardins suffisent à créer un effet de porte (photo 3).



1 Le Charlet souligné par une ripisylve fournie en entrant sur la commune depuis Plauzat.



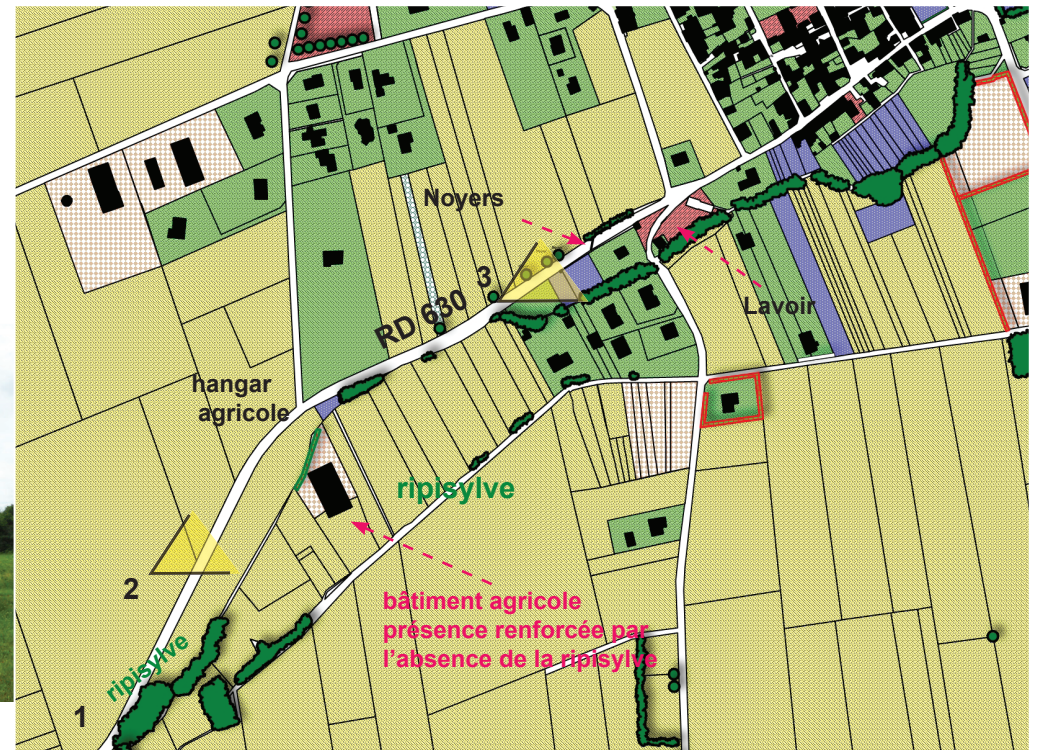
2 Section où le Charlet n'est plus accompagné d'arbres ce qui ouvre la perspective sur le bâtiment agricole (ceci est notamment dû au passage d'une canalisation le long du cours d'eau)



3 Ces deux noyers et l'abri de jardin en pierre suffisent à donner à l'arrivée sur le bourg un caractère champêtre qualitatif



Le lavoir n'est pas directement perceptible depuis la route. Il est implanté sur un terrain public, à côté de la poste, qui permet de bénéficier des ambiances fraîches et verdoyantes du Charlet.



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

Entrée Sud-Est par la RD 96 : une coupure avec l'urbanisation d'Authezat à préserver, une entrée marquée par un secteur de jardins

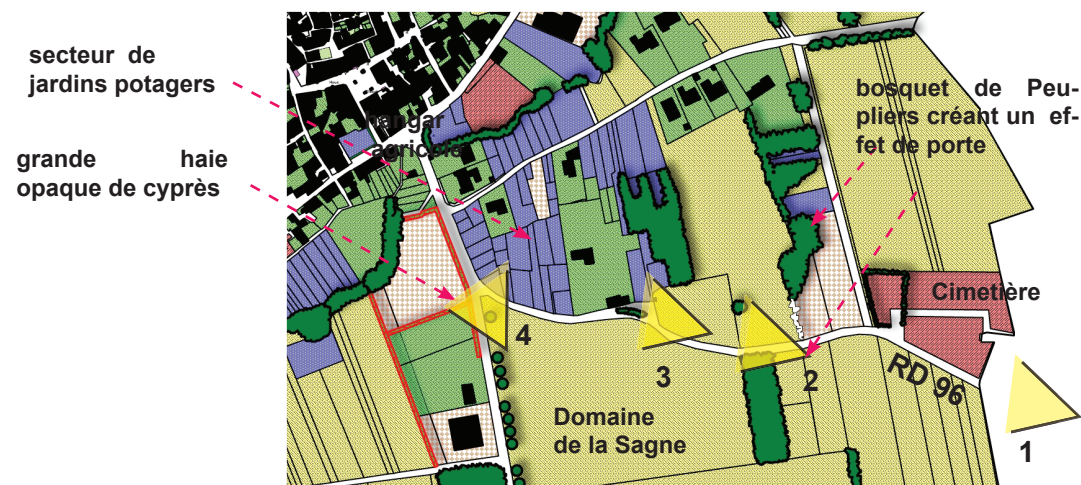
Les extensions pavillonnaires récentes d'Authezat ont sensiblement réduit l'espace agricole entre les deux villages. A peine plus de 600 m les séparent en effet. Le maintien de la coupure visuelle entre les deux entités urbaines est pourtant importante tant à distance qu'en vue rapprochée.

Singularité des deux communes, liée à leur histoire, la limite communale partage le cimetière en deux parties.



Alors que l'espace est largement ouvert en sortant du bourg d'Authezat (photo 1), il se referme après le passage du cimetière avec la présence de bosquets et de haies bocagères (photo 2). Il longe ensuite, côté nord, le principal secteur de jardins potagers de La Sauvetat. Côté sud, la route limite une grande parcelle en prairie qui ouvre la perspective sur le domaine de la Sagne. Ici aussi le village se repère surtout derrière les frondaisons, par l'émergence du donjon et du clocher (photo 3).

Malgré le caractère rural et verdoyant de l'entrée, des éléments viennent perturber sa perception (clôture, réseau aérien, hautes haies de cyprès de Leyland, murets des jardins, discontinus et en mauvais état - photo 4).



Le secteur des jardins participe à la qualité d'entrée dans le bourg. Le terrain public est planté de variétés horticoles qui offrent une ambiance moins rurale et moins identitaire que les haies bocagères ou les noyers.



Le dernier tronçon cadre directement les vues sur le centre bourg. Elles sont canalisées par une «muraille opaque» en cyprès et les murs dégradés des jardins : l'ensemble dévalorise les perceptions.

Entrée Nord-Ouest par la RD 96, route de Plauzat : des extensions résidentielles au coeur historique

La RD 978 constitue un axe routier important, en liaison directe avec l'autoroute A 75. En venant depuis Plauzat une légère butte, qui culmine à 391 m d'altitude, masque la vue sur le village. On ne perçoit qu'un ensemble de hangars agricoles et les premiers pavillons du chemin de la Garenne.

En arrivant au niveau du carrefour avec la RD 96, le paysage est marqué en premier plan par la présence de pavillons. Ce n'est qu'en s'engageant dans la RD 96 que l'on commence à percevoir le centre bourg.

La particularité de cette voie est d'avoir un tracé axé directement sur le donjon et, au-delà, sur celui de Montpeyroux. La qualité de ce point de vue exceptionnel est cependant amoindrie par la présence de réseaux aériens et par l'environnement pavillonnaire. Il reste cependant des parcelles agricoles, côté sud, qui jouent un rôle important dans le maintien de cette perspective. Deux autres voies communales (rue de Tudyme et rue du Stade) permettent une liaison avec la RD 978. Ce sont surtout le long de celles-ci que se sont implantées les extensions récentes.

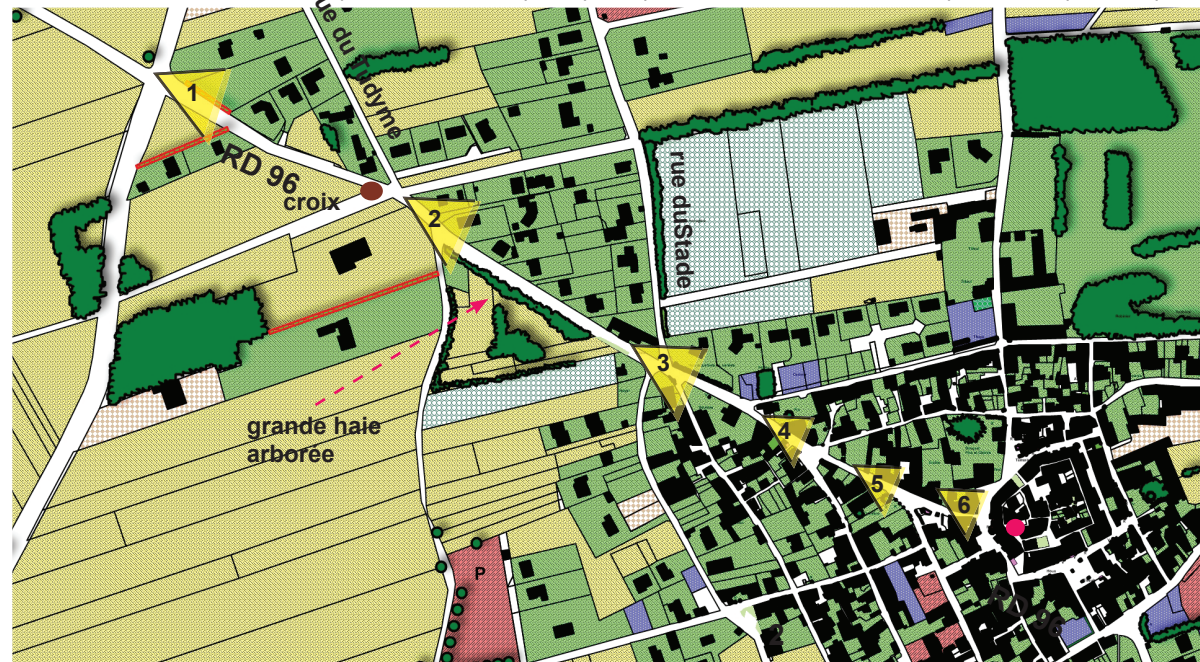
Entre la rue de Tudyme et la rue du Stade, la route offre un visage très contrasté en bordure. Au nord, la route est en effet bordée par un front pavillonnaire récent accompagné de clôtures disparates. Alors qu'au sud, l'ambiance est restée champêtre avec la présence d'une belle haie arborescente qu'il sera important de préserver.

Le carrefour avec la rue du Stade et la rue du Chemin Haut constitue la véritable entrée dans le bourg. Elle est marquée par les premières bâtisses anciennes et les cours délimitées par des hauts murs en pierre qui confèrent à la rue un caractère patrimonial.

A partir de ce point la rue a fait dernièrement l'objet d'une requalification.



Depuis le carrefour, la perspective est axée sur le donjon avec en arrière plan, celui de Montpeyroux. Elle est cependant contrariée par la perception des réseaux aériens et de pavillons en premiers plans.



DIAGNOSTIC- LE TERRITOIRE

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



2

La rue du 8 mai offre ici un aspect contrasté : d'un côté une haute haie champêtre qui cadre la vue, de l'autre, des pavillons récents aux clôtures en parpaings.



4



5

Au carrefour avec celle des Ecoles, l'abaissement de la rue offre une vue plus partielle du donjon. Celui-ci se détache clairement à partir de la place Saint-Esprit.



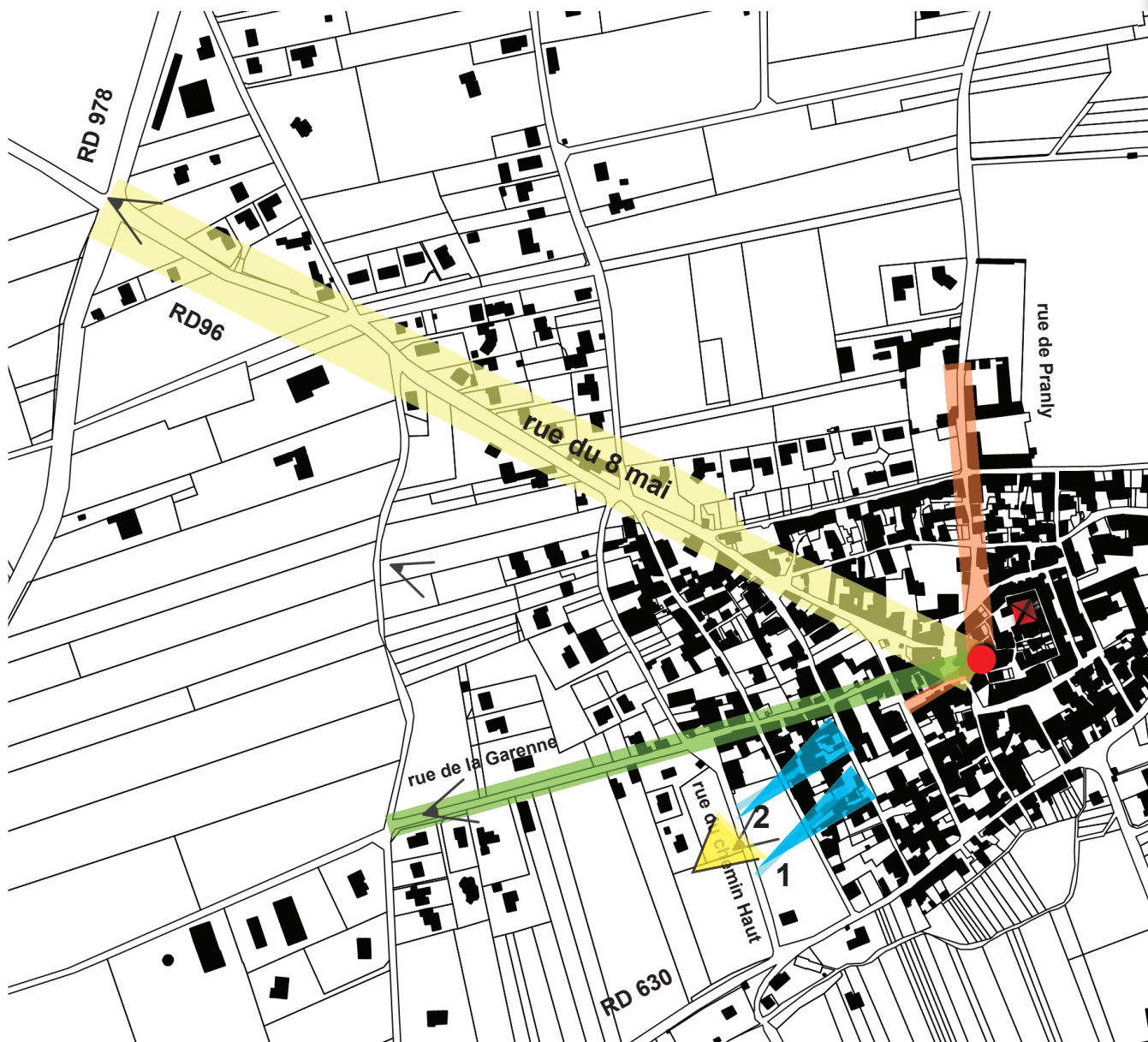
3

Le carrefour de la rue du stade et celle du Chemin Haut marque l'entrée réelle dans le bourg ancien annoncée par la présence des constructions anciennes et les alignements de hauts murs de pierres. A partir d'ici la rue du 8 mai a été récemment réaménagée.



6

Le donjon, élément central dans la perception du centre historique



DIAGNOSTIC - LE TERRITOIRE

2.10 les perspectives intérieures

La RD 96 et son prolongement par la rue du 8 Mai forment un axe de perspective centré sur le donjon. Les rues de la Garenne et de Prarly (jusqu'à la place du Chapitel) offrent la même configuration :

- le donjon joue un rôle de pivot central
 - on retrouve, le long de ces deux axes, une gradation similaire d'un environnement végétal à un contexte minéral.
- Cette «mise en scène de la découverte du bourg» est un élément original, voire unique, qu'il faut préserver et valoriser.



Cette parcelle libre offre depuis le Chemin Haut une perspective unique sur le front bâti de la rue du Tabot. Deux ouvertures dans l'alignement construit forment des «fenêtres» ouvertes sur le donjon et le clocher.

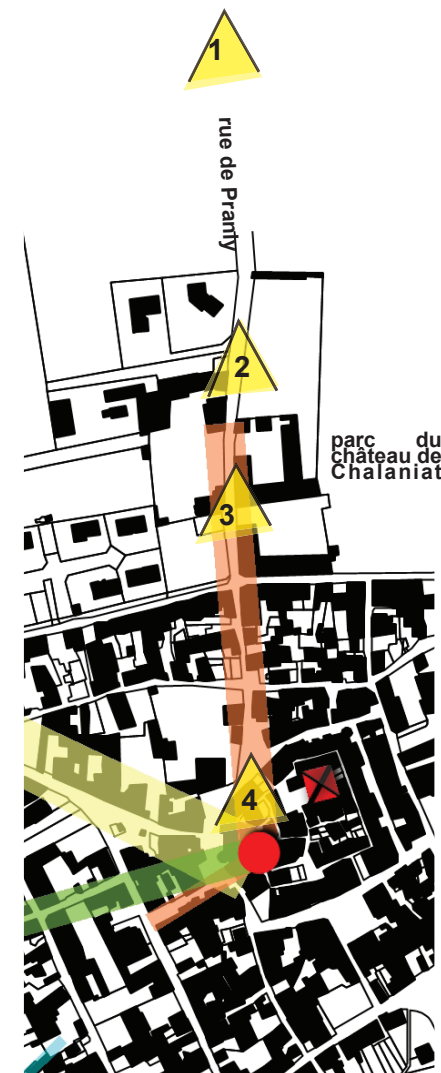




Le long du parc du château de Chalanat, la rue de Pranly prend l'allure d'un chemin cadré par une voûte d'arbres. Ce corridor vert constitue un véritable espace de transition entre l'espace ouvert des grandes cultures au nord et le coeur historique du bourg.

Au niveau du château, la perspective sur le donjon est uniquement cadrée par le bâti jusqu'à la place du Chapitel. A partir de la rue du Cruzadoux, la rue grimpe sensiblement.

Perspectives depuis la rue de Pranly

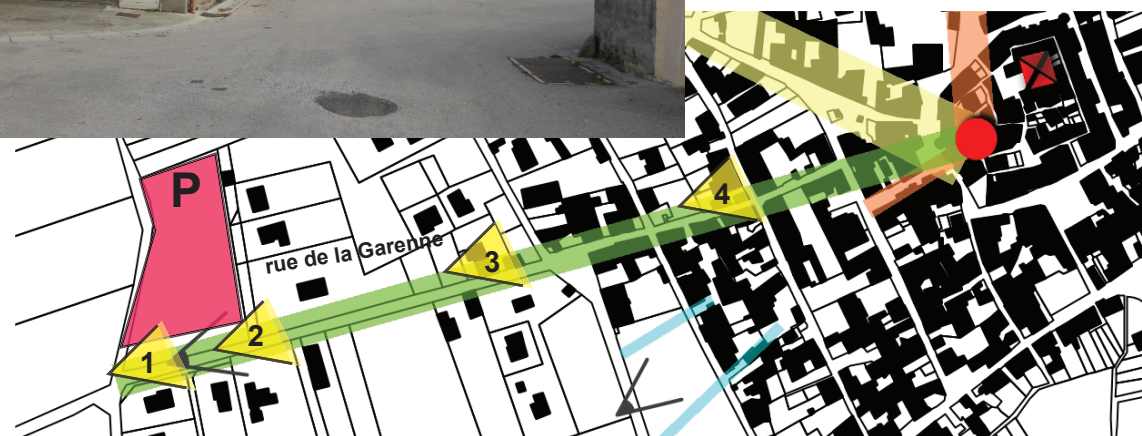




Perspectives depuis la rue de la Garenne

La partie aval de la rue de la Garenne devient plus minérale : les murs et les façades remplacent la végétation qui n'apparaît que ponctuellement.

Situé au sommet d'une butte, le parc communal planté d'un alignement de noyers offre une vue dominante sur le bourg. La perspective sur le donjon est ici cadrée par un environnement très végétal.



Le sommet du donjon : un panorama exceptionnel sur le bourg et le grand paysage

Si le donjon constitue l'élément pivot dans la perception du bourg, il offre également depuis son sommet un panorama unique à 360 degrés permettant de découvrir l'ensemble du tissu bâti depuis l'intérieur des forts jusqu'aux limites plus contemporaines. On perçoit, au delà, l'ourlet vert qui le ceinture et les grands espaces de cultures cernés en arrière plan par les reliefs.

La perception depuis le sommet de ce monument classé, revêt donc un enjeu important : elle offre une lecture singulière du paysage, depuis celui des toitures au premier plan, jusqu'au «grand paysage»



puy de Saint de St Sandoux

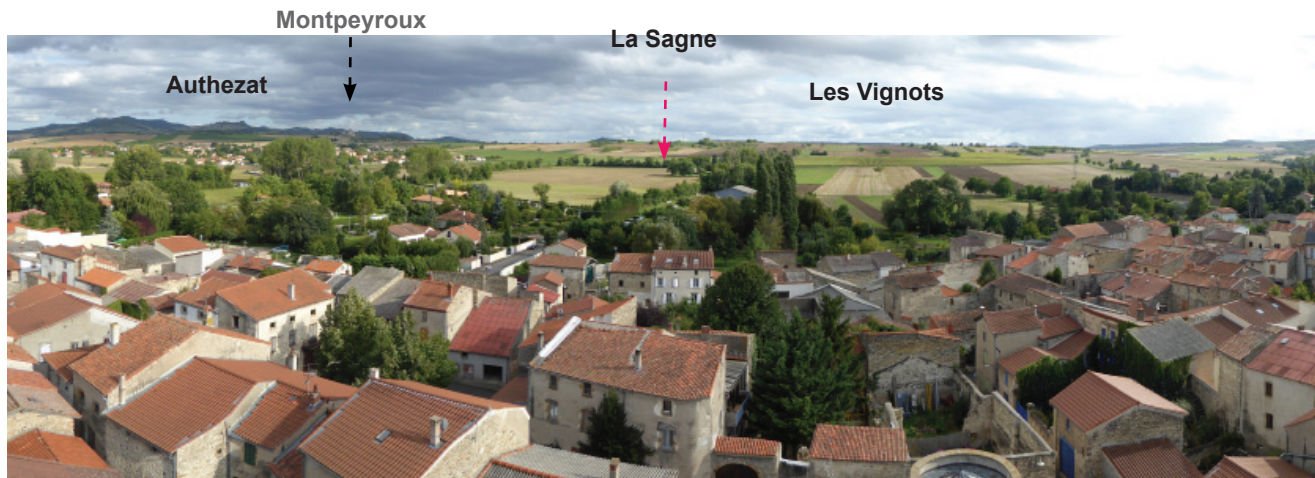
rue de la Garenne

rue du 8 mai

Ripsisylve le long du Charlet



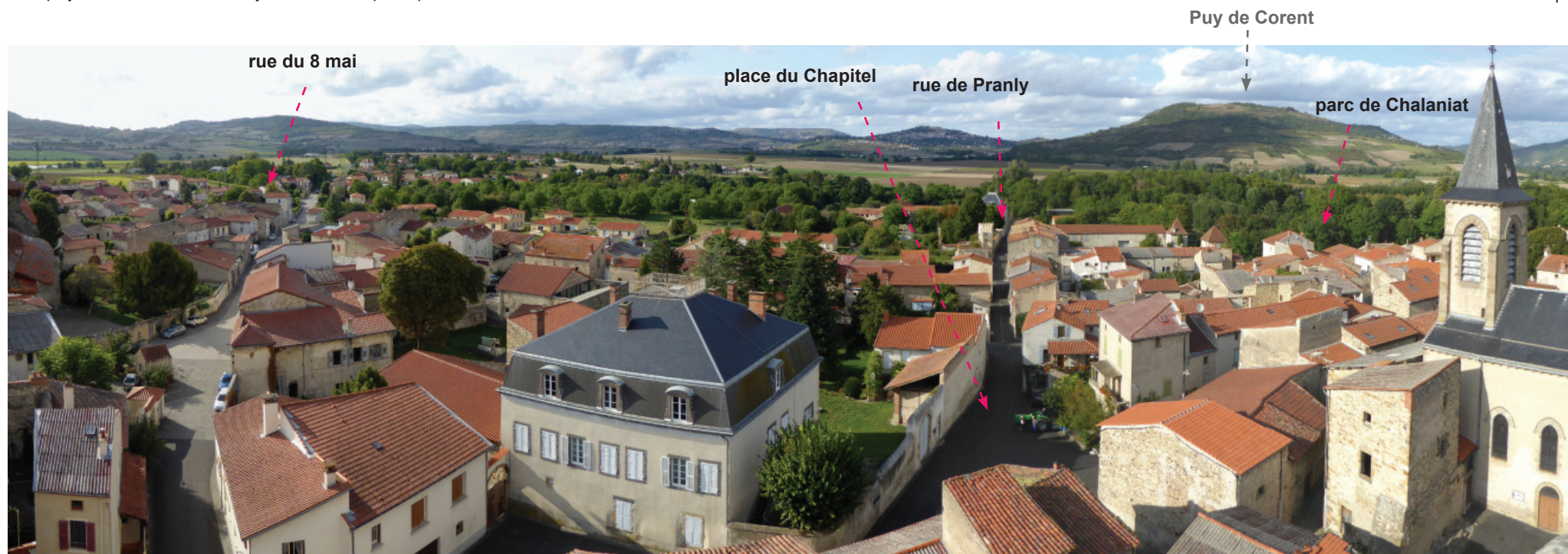
En direction de l'Ouest, les deux axes centrés sur le donjon se lisent clairement. Au premier plan, l'harmonie des toitures est contrariée par la multiplication des matériaux



Depuis le sud, on découvre tout le secteur des Vignots. La haie bocagère qui encadre le domaine de la Sagne se lit clairement. A la ripisylve bordant le Charlet s'ajoutent des bosquets qui renforcent l'ourlet vert en limite de l'urbanisation.



Depuis l'Ouest, vue plongeante sur la place de la fontaine et, à l'arrière, celle du Saint Esprit



Vers le Nord se dresse le Puy de Corent. On perçoit ici l'épais ourlet boisé correspondant au parc de Chalanaiat et aux noyeraias. Vers l'ouest, la végétation atténue la perception des quartiers pavillonnaires récents



3ème partie - LE VILLAGE

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



commune de LA SAUVETAT (63)

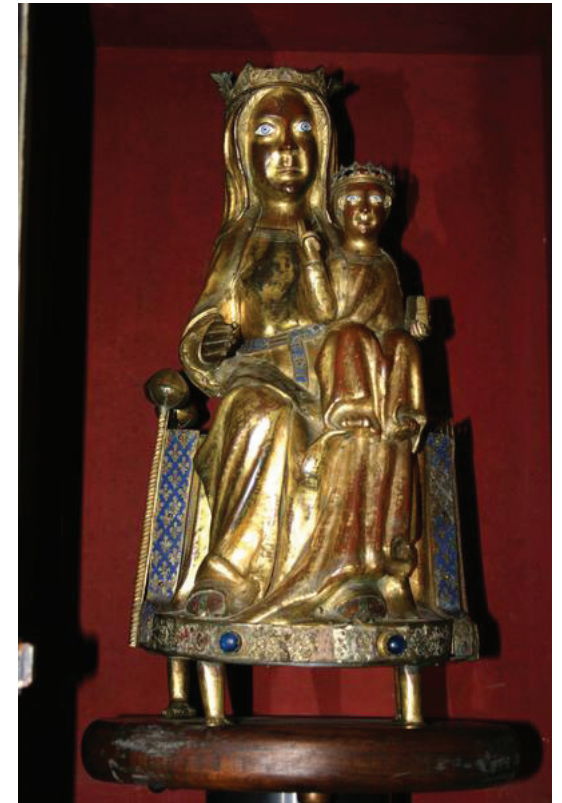
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

La Sauvetat. - Vue générale.



1 - L'EVOLUTION DU VILLAGE



1319 ... Odon de Montaigut, grand prieur des Hospitaliers de la langue d'Auvergne, fait don à la commanderie d'une statue de la Vierge en cuivre repoussé et émaillé

Photo:
http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/pages/bases/palissy_cible.html

1.1 quelques repères chronologiques

Jusqu'à son détachement de la paroisse, puis de la commune d'Authezat, La Sauvetat en a partagé l'histoire. Une histoire rendue complexe par la juxtaposition et la succession de seigneuries laïques et ecclésiastiques, dont les droits se chevauchaient sur un territoire étendu et objet d'enjeux importants.

Il ne s'agit pas ici d'écrire une nouvelle «histoire» de La Sauvetat (nous renvoyons le lecteur aux études et publications des érudits locaux) mais de dresser un cadre synthétique permettant de situer la naissance et l'évolution du village dans leur contexte politique.

Du moyen-âge à la Révolution l'histoire de La Sauvetat se confond avec celle de Châlus les Bussières, siège d'une seigneurie laïque, et celle d'Authezat, dont le nom apparaît en 995 et qui restera chef lieu de la paroisse jusqu'en 1872.

Les premières mentions connues de La Sauvetat, comme lieu habité remontent aux années 1235-1236. Le toponyme évoluera en domus de Salvitate (1287), Villa Salvitatis (1324), Ville de la Saulvetas (1331), la Sauvetact (1359), la Sauvetat (1674) et Las Sauvetas (1767).

«Ce nouveau village (...) était implanté dans un secteur où les droits seigneuriaux et féodaux des comtes dauphins, seigneurs éminents de Plauzat et de Neschers, bienfaiteurs du prieuré de Lieu-Dieu et ceux des Capétiens, qui avaient fait de Monton le siège d'une des baillies de la Terre royale d'Auvergne, se mêlaient sans qu'on puisse préciser davantage la situation et le rôle de chacun : tout donne cependant à penser que Alphonse de Poitiers en était le principal seigneur et qu'il eut une large part sinon dans la création du village, du moins dans son premier développement, son initiative étant destinée à mieux définir son territoire (...). (Compris) entre Monton, Plauzat et Authezat, longtemps en partie marécageux, (il) était caractérisé par un statut seigneurial complexe, où s'enchevêtraient les droits féodaux et seigneuriaux de deux des principaux princes auvergnats et de leurs vassaux. Les origines de La Sauvetat apparaissent comme une tentative de mieux définir les droits respectifs de chacun dans un territoire marginal, par la fondation d'un nouveau village, de statut privilégié » (FOURNIER Notes historiques - p. 41).

en 1261 : Alphonse de Poitiers perçoit des cens à La Sauvetat «dont 28 livres en contrepartie de la protection qu'il assure au village : le montant de ces droits confirme que La Sauvetat était alors un village occupé par une population relativement importante et suppose que le Capétien (en) était un des principaux seigneurs» (FOURNIER Notes historiques - p. 40).

La même année, Robert 1er, comte de Clermont et Dauphin d'Auvergne, lègue 1500 sols aux hommes de La Sauvetat

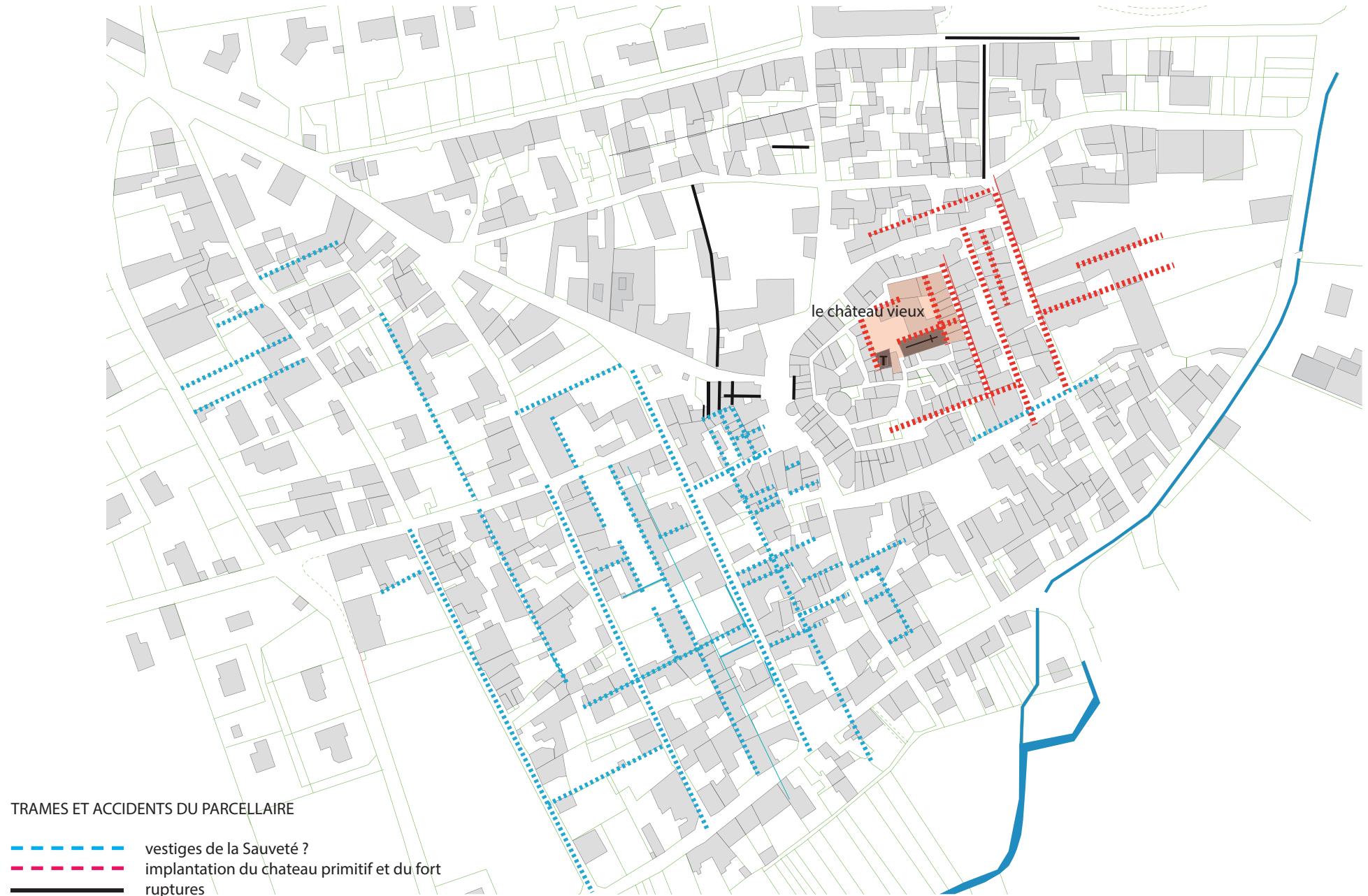
1293 : Une commanderie de l'ordre de l'Hôpital existe à La Sauvetat (Chalvetat de la Rocilha), sans que la date et l'initiateur de sa fondation puissent être précisés : «On sait qu'Alphonse de Poitiers s'associa aux Hospitaliers dans le village proche des Martres-de-Veyre par un traité de pariage. Il paraît par conséquent légitime de se demander s'il ne faut pas attribuer l'installation des Hospitaliers (...) soit à ce prince, qui semble avoir eu un rôle déterminant dans les origines du village, soit à l'un de ses successeurs après le retour de La Sauvetat à la Couronne après (sa) mort en 1270 : l'association avec ces religieux était un moyen de consolider l'influence capétienne et a joué un rôle déterminant dans le développement du nouveau village » (FOURNIER notes historiques - p. 41).

Le choix du site s'inscrit dans une politique de répartition des commanderies le long des voies de communication particulièrement importantes à l'époque des Croisades. Le texte (un compte du bailli royal Jean de Trie) mentionne quatorze commanderies de Templiers en Auvergne et vingt-trois commanderies de l'Hôpital. Comme Montferrand (1190), Le Puy (1154), Chauliat, Charbonnier, La Sauvetat profite de son implantation à proximité des routes

1309 : Trois ans avant sa suppression, l'ordre des Templiers cède aux Hospitaliers sa commanderie d'Olloux, dont dépend celle de La Sauvetat

1316 : les terres d'Auvergne, cédées par le Roi Louis le Hutin, entrent dans le giron des Dauphins Viennois mais, en 1324, Guigues VIII, sans doute endetté auprès des Hospitaliers, cède La Sauvetat à Odon de Montaigut : la vente est ratifiée en 1329.

Sous l'impulsion des Hospitaliers le village prospère et gagne peu à peu de l'importance sur Authezat : «dans un document d'origine fiscale, de 1401, le village était comptabilisé pour six fois plus de feux et pour un revenu six fois plus élevé» (FOURNIER notes historiques - p. 44).



TRAMES ET ACCIDENTS DU PARCELLAIRE

- vestiges de la Sauveté ?
- implantation du chateau primitif et du fort
- ruptures

1.2 au 13^e siècle, une ville neuve : la «Sauveté»

La Sauveté

L'acte de pariage de la sauveté n'est pas conservé (ou connu) mais on perçoit encore dans le parcellaire les traces d'un vaste système orthogonal, caractéristique de ces villes neuves. Il semble, en outre, correspondre aux précisions apportées par les textes qui mentionnent qu'«à côté des maisons subsistent des parcelles vides».

Quatre croix de «sauveté», implantées aux abords du village (mais aujourd'hui déplacées), marquaient les limites du territoire concerné (voir § petit patrimoine).

A cette fondation est peut-être associée la construction d'un premier établissement seigneurial formé par un ensemble en partie conservé au centre du «fort». Qualifié par les textes de «château vieux» il comprenait l'église, une tour de plan carrée et les plus anciens bâtiments de la commanderie.

La chronologie reste cependant obscure :

Cet ensemble (...) a été associé à un village au plan régulier, sans qu'il soit possible de préciser la chronologie relative de l'un et de l'autre. A voir la manière dont l'ensemble seigneurial s'insère dans le réseau des rues du village, on peut supposer soit que les deux fondations ont été concomitantes, soit que l'établissement seigneurial a été implanté dans un village antérieur, en respectant la structure générale, soit que le nouveau village a été moulé sur un établissement seigneurial déjà existant.

Les deux principaux édifices (église et tour) dateraient de la fin du 12^e siècle, c'est-à-dire d'une époque pour laquelle aucun texte ne permet d'affirmer la présence d'une commanderie à la Sauvetat, celle-ci n'étant pas attestée de manière certaine avant le dernier quart du 13^e siècle. Dans cette hypothèse il faut admettre que les Hospitaliers seraient étrangers à la construction des deux édifices les plus anciens (en particulier l'église) à moins de supposer que des modes de construction de tradition romane aient perduré pendant environ un siècle.

(FOURNIER Notes historiques - p. 90).

Le toponyme qui apparaît dans les textes en 1235 et s'est maintenu jusqu'à nous, fait référence à une fondation particulière, celle des sauvetés, à savoir des zones protégées par l'Église catholique dans le cadre du droit d'asile et de l'institution de la Paix de Dieu.

Délimitées par plusieurs bornes dressées autour d'un sanctuaire (les « pyramides de sauveté » surmontées de croix) et placées sous le contrôle d'une abbaye, d'un monastère ou d'un prieuré, elles offrent aux populations, à leurs biens et au travail de la terre la securitas, en frappant d'anathème ceux qui la brisent.

L'objectif est généralement d'attirer et de fixer des populations agricoles afin d'occuper et de développer des régions essentiellement désertes : de nombreuses sauvetés sont à l'origine de bourgades rurales créées dans le Midi de la France à l'époque des grands défrichements. De telles initiatives favorisent l'éclosion de nombreux villages, attirant parfois vagabonds mais surtout paysans du voisinage, qui cherchent refuge contre la violence des guerres féodales et qui se voient offrir des libertas.

1256-1257. Deux actes précisent que La Sauvetat est alors le siège d'un sanctuaire : «il semble avoir été rattaché à la paroisse de Plauzat, mais déjà suffisamment important pour que le rédacteur ait éprouvé le besoin de donner les deux noms pour définir le ressort paroissial (...) Le même texte décrit l'emplacement de deux terres jouxtant respectivement un «champ du Temple» et les «champs de l'Hôpital», référence aux deux ordres militaires, à moins que l'hôpital corresponde à un établissement local». (FOURNIER Notes historiques - p. 40).

La ville neuve va prospérer et attirer les habitants. Cette essor, dont une grande part reviendra à l'action des Hospitaliers, est également à mettre en relation avec une meilleure exploitation de la Narce : « Etant donnée la situation respective de la Sauvetat et de la cuvette de la Narce, il y a tout lieu de penser que le nouveau finage a été en grande partie gagné sur les terrains marécageux, dont la mise en valeur a été alors profondément transformée et qui ont peu à peu été réduits à la seule Narce résiduelle localisée aux confins des deux communes de la Sauvetat et de Monton. Il est vraisemblable que la remontée des températures et l'optimum climatique qui ont caractérisé le 13^e siècle (...) ont créé les conditions favorables à cette nouvelle forme de mise en valeur des terres marécageuses» (FOURNIER Notes historiques - p. 44).

1.3 au 14^e siècle, une Commanderie templière puis hospitalière

Qu'il corresponde à une construction neuve ou au remaniement de bâtiments antérieurs l'ensemble formé autour la chapelle et qualifié de «château vieux» ou «ancien Château» dans plusieurs terriers et rapports de visites du 16^e au 18^e siècle, se distingue de la commanderie proprement dite, quelquefois nommée «La Claustre»

Cette distinction semble témoigner de l'évolution des bâtiments : d'après la visite de 1617, les différentes parties du «château, rompu, inhabitable» étaient des «masures inutiles» concédées à des particuliers ; de l'ancienne commanderie subsistaient essentiellement la chapelle, la tour carrée couronnée d'un colombier et située «à un coing d'un grand corps de logis» et le gros donjon circulaire utilisé comme prison. (FOURNIER notes historiques - p. 62).

Il est donc plus que probable que les bâtiments de la commanderie ont bénéficié d'importants travaux et de constructions nouvelles, dont le grand donjon circulaire serait le plus symbolique. «Sosie» du donjon de Montpeyroux (daté de la première moitié du 13^e siècle - après 1215), mais frappé aux armes d'Odon de Montaigut (linteau au rez-de-chaussée) il est en construction en 1373, date à laquelle un texte permet de préciser que «dans la forteresse de la Sauvetat a été construit un donjon, un des plus beaux et des plus puissants (d'Auvergne) (...) Chaque jour, les murs et les fossés des forteresses ont besoin de réparations qui sont faites par le seigneur prieur, et ils sont maintenus en bon état.

Un témoin, habitant de la Sauvetat (...) déclara que les revenus des Hospitaliers ne suffisaient pas pour supporter les charges des dits établissement et des dits forts « compte tenu des charges de la grande tour dont la construction est en cours dans le fort (...) et des réparations nécessaire aux dits forts » (FOURNIER notes historiques - p. 53).

La commanderie, dont on retrouve le plan dans le parcellaire, était limitée par un rempart, dit «mur vieux, «grand mur» ou «mur antique» dans certains textes. Il dessine un quartier bien souligné par une série de ruelles internes qui sera, de même, qualifié de «forts vieux». Il s'appuyait sur le donjon et, d'après le cadastre de 1819, s'ouvrait sur une porte implantée légèrement au sud de ce dernier. Une partie du rempart s'est transmise jusqu'à nos jours : dans son dernier état connu elle était crénelée.

Les textes du 15^e siècle apportent quelques précisions sur les bâtiments de la commanderie qui comprenaient

- une «tour vieille», distincte du donjon («grosse tour de Montseigneur»)
- la maison du prieur, ou «l'ostel -ou «maison» de Monseigneur le grand prieur»
- l'étable, ou «grande étable de mon seigneur» qui occupait une parcelle à l'est du gros donjon
- l'église ou chapelle Saint-Jean, contre laquelle s'accolaient des loges
- le four «de mon seigneur», situé entre le donjon et l'ancien mur de clôture du fort vieux; une loge était installée au dessus.

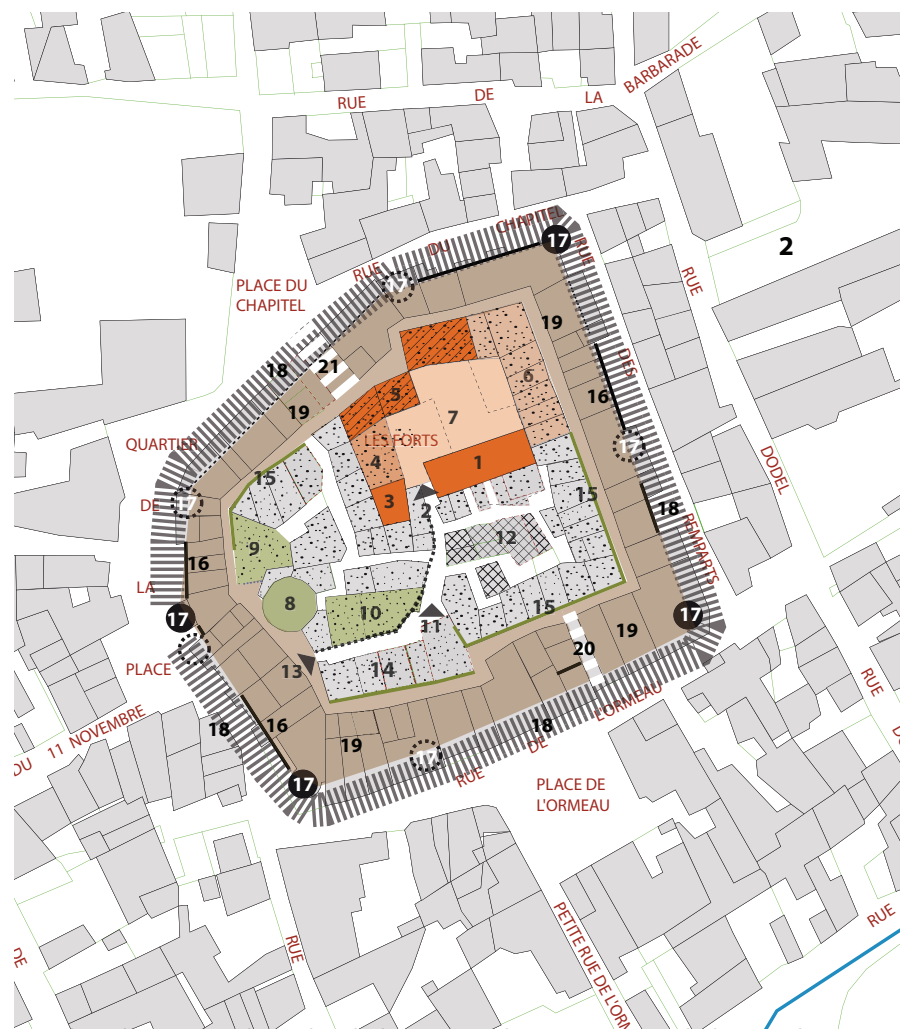
Des nobles possédaient (...) des habitations : les desservants de l'église d'Authezat, près du four et du mur, la prieure de Lieu-Dieu, près de l'église, Jean Charrier, bourgeois d'Issoire et peut-être le noble Georges de Marcenat » (FOURNIER notes historiques - p. 54).

1293 L'existence d'une commanderie, dépendant de celle d'Olloix, est attestée à La Sauvetat. Les commanderies hospitalières sont, à l'origine en Occident, des possessions terriennes de rapport, destinées à procurer des fonds pour soutenir l'action des Hospitaliers en Terre Sainte. Placées sous la responsabilité d'un commandeur, lui même relevant d'un prieur, elles ont souvent comme origine une donation d'un seigneur local ou de nouveaux chevaliers qui lèguent leurs biens à l'Ordre.

Une commanderie est un ensemble de bâtiments composé de logis (cuisine, réfectoire et dortoir) et de communs (ateliers, granges, charreteries, écuries, étables, porcheres, etc.) qui dispose du droit à colombiers. Les prieurs, commandeurs, baillis et chevaliers étant des religieux, il existe aussi une chapelle plus ou moins importante et une salle du chapitre. Certaines de ces commanderies, pour convenir aux règles de l'Ordre, intègrent un hôpital pour soigner les «chers malades» et les frères blessés au combat, ou une hôtellerie, sur les chemins de pèlerinage. Ces ensembles fonciers tiennent à la fois de la ferme de rapport et du monastère : entourés de murs, ils ne sont pas systématiquement fortifiés même si certains d'entre eux l'ont été au gré des circonstances de l'histoire.

1312 Après la dissolution de l'ordre des Templiers, la Commanderie d'Olloix devient propriété des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui vont lui donner un nouvel essor et transformer les bâtiments : «L'acquisition de la seigneurie de La Sauvetat par les Hospitaliers fut l'œuvre d'Odon de Montaigut, prieur d'Auvergne, dans les années 1312-1344 (...) Il y a tout lieu de penser (que) non seulement (il) acquit La Sauvetat (...) mais que le donjon et certains bâtiments les plus anciens de ce village (...) furent modifiés, agrandis ou édifiés sur son ordre et de son vivant, entre 1320, ou plutôt 1324, et 1344 » (...) Il est évident que la position dominante, qui était désormais celle des Hospitaliers, suppose la construction d'édifices à vocations résidentielles, religieuses et administratives » (FOURNIER notes historiques - p. 44).

A proximité de grandes voies de communication, la commanderie remplit également une vocation militaire, confirmée par le donjon, la construction du rempart et celle de loges dans ce que l'on nommera plus tard le «fort vieux». «Dans la baillie d'Olloix, dont dépendait La Sauvetat (...), l'enquête (de 1373) fait état d'un fort dans chacun des deux villages : les hommes relevant des Hospitaliers et des villages environnants s'y réfugiaient ; la défense et l'entretien en étaient assurés par le commandeur et par le seul personnel de la Commanderie (FOURNIER - Les forts villageois - Les villages fortifiés et leur évolution p. 67)



Hypothèse de restitution d'après l'étude de Jeanine Duiker : «Histoire et guide des Forts de La Sauvetat «ARGHA 1997

16 REMPART

Dans l'état actuel le rempart, en grande partie englobé dans le bâti, n'est que partiellement perceptible depuis les espaces publics.

Les aménagements militaires, s'ils ont existé, ne sont pas conservés ou visibles.

17 TOURS

Dans son ouvrage, l'abbé Guélon propose une restitution présentant 9 tours.

Quatre d'entre elles (en noir sur le plan) subsistent dans le bâti, dans des conditions inégales :

- celles qui s'élevaient le long de la rue des Remparts ont conservé une élévation importante, la tour sud ayant été partiellement englobée dans une construction édifiée sur l'ancien fossé.

- une des deux tours (dite «Porte des Consuls») qui flanquaient la porte occidentale a été partiellement arasée, la seconde (au sud) a disparu

- des travaux réalisés par l'association des Amis du fort de La Sauvetat ont dégagé la base de la tour sud-ouest, percée de trois archères

Les quatre autres ne sont plus perceptibles, soit qu'elles aient été englobées dans le bâti édifié après le comblement des fossés, soit qu'elles aient été démolies

18 FOSSE

Mentionné sur tout le pourtour du rempart - existait encore en 1635

19 BASSE-COUR

Elle qualifie l'espace compris entre le mur vieux et le nouveau rempart

20 PORTE NEUVE

Passage créé en 1660. La construction limitrophe à l'est a été récemment démolie.

21 ACCES NORD

Il correspond à l'emplacement d'une loge démolie au 19^e siècle pour faciliter l'accès au chantier de reconstruction de l'église

A l'extérieur, tout autour de l'enceinte, règne un chemin de ronde qu'on appelle depuis longtemps dans le pays «chemin creux» ; en sorte que cette agglomération des bâtiments anciens est tout à fait isolée et conserve en cela quelque chose de son caractère austère de résidence «conventuelle» (...)

Ce chemin creux (...) qu'était-il ? Était ce un simple chemin de ronde ou un fossé sec, ou un véritable fossé pouvant recevoir de l'eau ? Dans l'état actuel des lieux, il nous paraît difficile de décider la question (GUELON, p. 32)

le «nouveau» fort :

Sa limite était constituée par un fossé qui figure dans presque tous les confins et qui représentait la ligne de défense alors en usage : il n'est qu'exceptionnellement fait mention de mur, ce qui donne à penser que l'alignement des façades élevées immédiatement en bordure du fossé faisait office de rempart. Cette enceinte extérieure était flanquée de tours, dont au moins certaines avaient été concédées à des particuliers : deux en 1453, trois en 1515. (...) La « grande porte de la forteresse » ouvrait à l'ouest » (FOURNIER notes historiques - p. 55).

Le fossé de la « basse-cour » représentait un élément essentiel de la topographie et séparait le fort du reste du village : en 1453, quelques parcelles, bâties ou non, étaient définies comme étant situées en bordure du fossé ; en 1515, celui-ci avait donné son nom à un quartier limitrophe du fort qui était dit « sous le fossé ». (FOURNIER notes historiques - p. 55).

La plupart des tenanciers installés à l'intérieur de l'un ou l'autre des deux secteurs (...) étaient, sauf rares exceptions, des habitants de la Sauvetat et possédaient alors également, dans la censive des Hospitaliers, une maison d'habitation (FOURNIER notes historiques - p. 55).

La construction de ce nouveau fort a considérablement augmenté le nombre des bâtiments protégés : dans son essai de restitution du quartier Jeanine Duiker a dénombré environ 120 anciennes parcelles, dont plus de 60 dans le fort vieux : de dimensions similaires, elles pourraient remonter aux lotissements primitifs.

En 1453, les tenures étaient au nombre d'environ 150, dont entre 40 et 60 dans le fort vieux puis, en 1516-1517, elles sont de 190, dont plus de 90 dans le Fort vieux. La comparaison de ces chiffres donne une idée du morcellement progressif du parcellaire. (FOURNIER notes historiques - p. 55).

1.4 au 15^e siècle, l'agrandissement du fort

Plusieurs textes, retrouvés et étudiés par Gabriel Fournier, éclairent l'histoire et l'évolution du fort et du village tout au long d'un siècle qui sera important pour La Sauvetat :

« Des transactions s'échelonnèrent tout au long du 15^e siècle entre les seigneurs d'Authezat et les Hospitaliers (pour) préciser les rapports entre les deux villages et les deux seigneuries de la paroisse : Authezat, chef-lieu religieux, qui devint progressivement le siège de la seigneurie laïque (...), La Sauvetat, siège d'une seigneurie ecclésiastique (FOURNIER notes historiques - p. 45).

Ces transactions (...) ont eu pour but de mieux définir le nouvel équilibre qui résultait de cette modification de la carte seigneuriale et, par conséquent, les droits réciproques de chacun des seigneurs et de leurs hommes : cette nouvelle définition fut d'autant plus nécessaire que la ville neuve, sous l'impulsion des Hospitaliers, avait pris plus d'importance que l'ancien village castral de Châlus-les-Bussières et que le chef-lieu de paroisse (...) (FOURNIER notes historiques - p. 48).

Authezat reste le chef-lieu de la paroisse : le sanctuaire de la Sauvetat a un simple rang de chapelle mais le village est doté d'institutions à vocation religieuse ou charitable, dont l'existence est attestée dans les terriers de la Commanderie en 1453, 1516-1517. En particulier une confrérie du Saint-Esprit, dont la chapelle s'élevait à l'ouest du fort, sur la place qui conserve son nom, et un, voire deux hôpitaux. .

Le village se transforme et bénéficie d'importants travaux qui renforcent sa fonction militaire : les terriers de 1453-1465 et de 1516-1517 donnent des descriptions minutieuses du fort (...) désigné par le terme de *fortalitium* au 15^e et de « forteresse » ou plus rarement « fort » au 16^e siècle.

La construction d'une deuxième ligne de défense, parallèle à la première permet d'abriter de nouvelles loges sur une surface qualifiée de «basse-cour» :

«Les deux secteurs « fort vieux » et «basse-cour » étaient caractérisés par un bâti très serré : les bâtiments et locaux qui s'élevaient à l'intérieur, souvent adossés à une des deux lignes de fortification et presque toujours desservis par une rue, sont désignés le plus souvent au 15^e siècle par les termes *hospitium* ou *logia*, parfois par ceux de *stadium*, *camera*, au 16^e siècle par le terme *hostel*, parfois celui de *maison* assez souvent par celui de *loge* ou d'*estaiage*, exceptionnellement par celui de *fort*, sans qu'on puisse établir de distinction dans ce vocabulaire, qui, sauf avec les derniers termes, évoque des habitations permanentes plutôt que des abris temporaires. Le vocabulaire montre que quelques tenures se réduisaient à un étage : le contenu des reconnaissances et les confins confirment que des édifices étaient tenus en indivision ou partagés entre plusieurs individus, sans doute à la suite de successions et de mutations, compliquant peu à peu le parcellaire d'origine. Dans la basse-cour, tout l'espace était occupé par des édifices concédés à des habitants» (FOURNIER notes historiques - p. 55).

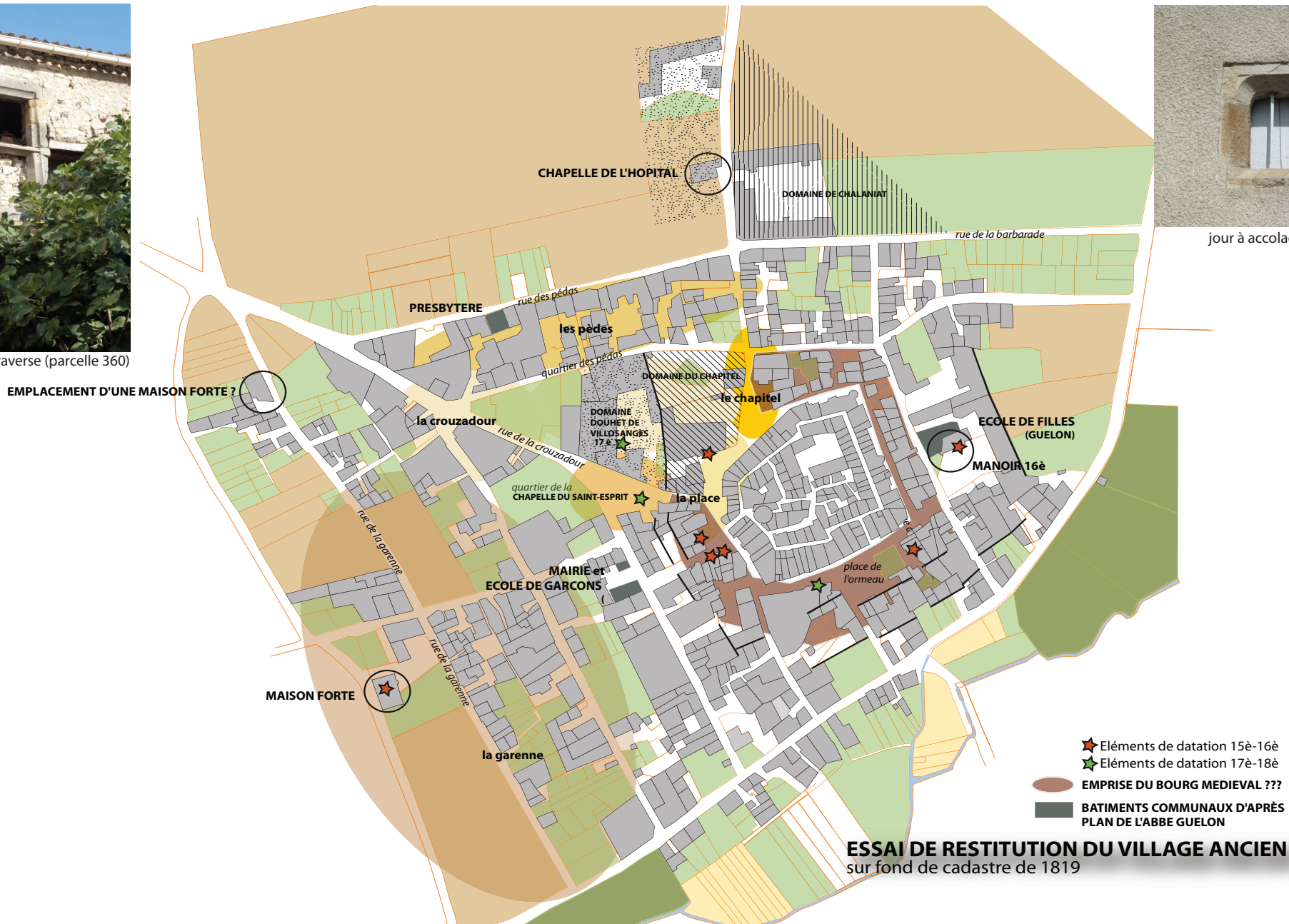
DIAGNOSTIC- LE VILLAGE



baie à traverse (parcelle 360)



jour à accolade (parcelle 1593)



EMPLACEMENT D'UNE MAISON FORTE ?

MAISON FORTE

ESSAI DE RESTITUTION DU VILLAGE ANCIEN
 sur fond de cadastre de 1819

1.5 le village ancien (moyen-âge-17^e siècle)

Le fort ayant focalisé toute l'attention des érudits locaux, la documentation est beaucoup moins abondante au sujet du village. Les quelques informations disponibles, jointes à l'analyse du cadastre et du bâti actuel, permettent cependant de proposer une hypothèse de restitution.

La commanderie dispose d'un certain nombre de bâtiments, dispersés dans le village :

- Comme toute institution de ce type elle propose les services d'un hôpital, à entendre plus dans le sens de l'hospitalité que celui des soins : il offrait gîte et couvert aux voyageurs, pèlerins, marchands, mais aussi mendiants, enfants trouvés, malades non contagieux.

« Dans un terrier de 1453, (il) figure comme confin d'une maison du village (et semble) avoir remplacé un établissement plus ancien situé dans les dépendances du village, où un jardin en aurait conservé le nom. Un quartier de l'Hôpital est de nouveau mentionné dans le terrier de 1515». (FOURNIER notes historiques - p. 52).

- Quelques vestiges de la chapelle de l'hôpital sont conservés au nord du village.

- Les hospitaliers tenaient également **un prieuré** à Pranly et **une maladrerie** à Pontary. (Duiker, p.np)

- Un moulin est établi au bord du Charlet, dont le débit devait être plus important qu'aujourd'hui : « Au début du 17^e siècle, le commandeur possédait un moulin à farine alimenté par les eaux du Charlet dans le quartier de la Font Grande, entre un communal des habitants et un chemin allant de Neschers à Veyre. Couvert d'un toit en chaume, il était en ruines en 1635 : une écluse et une « pescherie », c'est-à-dire un réservoir qui servait également de vivier, assuraient l'alimentation en eaux et la régularisation du débit» (FOURNIER notes historiques - p. 79).

Déclaré en mauvais état en 1608, il est emporté par une crue en 1610 ou 1611 : la tradition le localise près de la poste et du grand lavoir.

Les éléments architecturaux datables étant peu nombreux, il est difficile de délimiter le bourg ancien. La forme du parcellaire et certains «accidents» notables permettent cependant quelques hypothèses :

- plusieurs lignes se dessinent à l'ouest et au sud du fort : relativement continues, elles enferment un secteur caractérisé par un parcellaire irrégulier qui sert de support à des constructions resserrées, certaines d'entre elles ayant conservé des éléments (fenêtres) des 15^e ou 16^e siècles

- une propriété (ancien manoir) dont les bâtiments actuels sont datables du 16^e siècle, pourrait correspondre à la limite orientale du village

- un îlot, remarquable par sa régularité, est encastré entre les limites de ce domaine et l'enceinte du fort, sans qu'il soit possible de déterminer la chronologie relative des deux ensembles.

D'après les mentions transmises par les textes, le village s'est organisé, à partir de ce premier noyau, en quartiers différenciés ; la toponymie actuelle ou les témoignages anciens (GUELON) permettent d'en localiser quelques uns :

- le « Chabistel » et « soulz le Fossé » (15^e-16^e siècles) correspondent au quartier environnant la place qui en a conservé le nom,

- deux rues, l'une «des Pédas», l'autre «quartier des Pédas» (Guélon) délimitent un îlot au nord-est du bourg actuel : il correspondrait à un lotissement systématique, « pède » désignant une parcelle à bâtir (Fournier),

- le quartier de la Crouzadour, rappelé par le nom d'une rue à la fin du 19^e siècle

- le quartier de la Garenne dont le nom s'est perpétué

- le quartier de « Font Grande » occupait les rives du Charlet au sud-ouest du village.



vestiges
de la chapelle
(parcelle 1642)



le manoir
(parcelle 1590)

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Le «quartier de la Place» a conservé son nom, qui confirme son importance dans le village : «au 15^e siècle (elle) apparaît dans des confins : bordée de maisons, elle est parfois appelée « place commune ». Au 16^e siècle (le) quartier dit « près de la Place » (était) caractérisé par la présence de quelques boutiques. (FOURNIER notes historiques - p. 56).

Quelques bâtiments, contigus à l'espace actuel, attestent l'origine et les limites de la place : vestiges de baies, perceptibles dans la façade des parcelles 733 et 734 et d'une ouverture moulurée et cintrée (ancienne échoppe) sous le balcon de l'immeuble cadastré sous les n° 743-744-745.

Les autres quartiers dits de « Font Corno » ou du « Ponteil », de « la Ribeyre » ou des « Aysers », ne sont plus localisables.

Dans ces quartiers «périphériques», le parcellaire se relâche, permettant l'implantation d'ensembles plus complexes dont les textes ont transmis quelques principes généraux : «chaque unité d'habitation comprenait un bâtiment résidentiel, appelé « maison, hôtel », souvent associé à une grange, et des dépendances sous forme de « cour » et de « courtil » et parfois à un jardin (« ort ») ; les parcelles bâties et non bâties entrant dans la composition d'une même unité d'habitation étaient d'un seul tenant (FOURNIER notes historiques - p. 56).

Quelques domaines s'implantent au pourtour ou au sein du village. Ils sont connus par les textes ou, pour certains, reconnaissables à leur architecture :

- le manoir mentionné précédemment, utilisé au 19^e siècle (époque de Guélon) comme école de filles

- des «maisons fortes»

- l'une d'entre elles, située au «sortir du Creux de la Lie» aurait disparu au début du 20^e siècle

- la seconde, toujours présente, est encore reconnaissable à son échauguette. Sa fonction militaire serait confirmée par «sa fenêtre de guet visible de l'intérieur». Elle aurait servi de relais avec la «maison du Forestier» ou «tour des Lapins» (n°244) dont il ne reste que la cave (...) qui dominait la Garenne (et a été) décrite lors de la visite de 1617 (comme) «une petite tour au milieu ruinée peuplée de quantités de lappins» (MAFFET)



vestiges d'une échoppe?
(parcelle 744)



maison forte (parcelle 1585)

Le domaine des Oradours : seigneurs d'Authezat depuis 1587, ils avaient « récupéré » une partie des biens des Sarlant et procédèrent à de nouvelles acquisitions et à des remembrements dans le village de la Sauvetat :

En 1655, Jean d'Oradour, seigneur d'Authezat (...) reconnu tenir des Hospitaliers un ensemble foncier (...). Cet héritage, situé au quartier de la « Font Grande ou de la Garenne », était composé d'une « maison, basse-cour, grange, jardin et terre » (le tout, d'un seul tenant, était limité sur ses quatre faces par des chemins), d'une terre (bordée sur trois faces par des chemins et sur la quatrième par une terre du commandeur) et d'un verger (en bordure du grand pré du commandeur, les deux parcelles étant séparées par le Charlet) : chacun de ces trois éléments était le résultat du remembrement de plusieurs parcelles (réalisé dans la première moitié du 17^e siècle). (FOURNIER notes historiques - p. 67).



Le domaine du Chapitel vu depuis la terrasse du donjon. Une des lucarnes porte la date de 1890. Un petit jour mouluré est conservé au rez-de-chaussée de la façade sud.

Le domaine conserve des bâtiments non perceptibles depuis l'espace public (parcelle 1593)

Au sein du village, un îlot impose encore un parcellaire remarquable par ses dimensions et la coexistence de bâtiments importants et d'espaces non bâtis, dans le quartier de «la Crozadour». Ils correspondent à deux grands domaines :

- celui du Chapitel, sans doute le plus ancien, dépendait de l'église (MAFFET).

Les bâtiments, modifiés à la fin du 19^e siècle, ont conservé un jour mouluré

- celui des Douhet de Villossanges, connu depuis le 17^e siècle :

Installée (par mariage) avant la fin du 17^e siècle, la famille des Douhet (seigneurs de Villossanges, des Ramades et de la Vergne) opéra des acquisitions foncières. Joseph Douhet avait réuni entre ses mains, au quartier de la « Crozadour sive du Saint Esprit » un ensemble d'un seul tenant, qui, composé d'une maison et de dépendances, existait déjà en 1636 et avait été agrandi, après 1669, d'une grange, d'un colombier et d'un courtil. Il avait également acquis, postérieurement à 1635, une autre grange avec son courtil, ainsi que, après 1638, une maison avec grange, étable, basse-cour et jardin dans le même quartier (...) ainsi qu'un fort et l'emplacement d'un ancien fort. L'exploitation se composait de 26 parcelles dispersées dans le finage. (FOURNIER notes historiques - p. 68).

D'autres acquisitions augmentent le domaine, notamment, en 1699, celle d'une nouvelle maison « dans le quartier de la place », au sud-est de l'îlot remembré avant 1699 entre celui-ci et le quartier du fort.

L'exploitation agricole ainsi constituée au nord du village était un organisme foncier artificiel, de création relativement récente, composé de parcelles bâties ou cultivées, mais dépourvu de l'armature seigneuriale traditionnelle. Il faut cependant noter (...) la mention d'un colombier qui, outre sa valeur économique (...) avait dans certaines régions une valeur symbolique et qui fut parfois revendiqué comme un privilège seigneurial, matérialisant l'exercice de la justice. Faut-il y voir, de la part de Jean Douhet une timide tentative de « seigneurialiser » son domaine, en dépit de la coutume locale qui reconnaissait à quiconque le droit de construire un colombier ?

En 1819, d'après le cadastre, les Douhet possédaient la plus grande partie de l'îlot de Crozadour ainsi qu'une grande parcelle et un bâtiment à l'ouest du chemin de Pranly (FOURNIER notes historiques - p. 69).



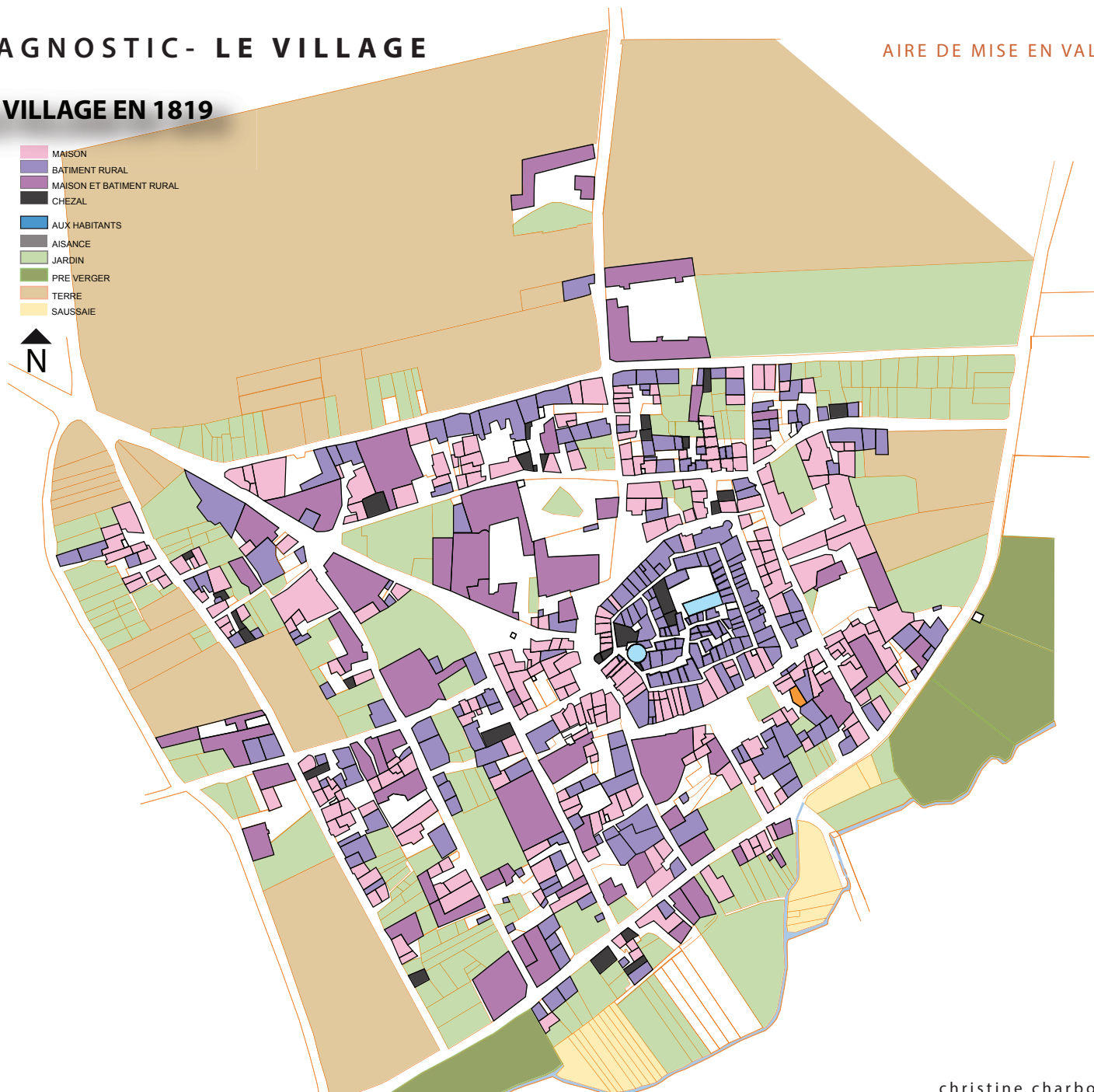
Le domaine des Douhet aujourd'hui : une façade classique et un petit jour mouluré (parcelle 1713)

Contigus à celui du Chapitel, les bâtiments ont été très modifiés : seuls quelques petits éléments d'architecture ancienne sont encore perceptibles ainsi que le colombier.

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

LE VILLAGE EN 1819

- MAISON
- BATIMENT RURAL
- MAISON ET BATIMENT RURAL
- CHEZAL
- AUX HABITANTS
- AISANCE
- JARDIN
- PRE VERGER
- TERRE
- SAUSSAIE



commune de LA SAUVETAT (63) AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Les documents cadastraux transmettent une image du village à la date de création du cadastre dit « napoléonien », en 1819.

Entravée au nord et à l'est par le manoir, le domaine de Chalaniat et celui des Douhet de Villossanges, l'extension du village s'est principalement opérée à l'ouest et au sud.

Les quartiers occidentaux regroupent un bâti plus ou moins dense (îlots relativement resserrés articulés autour de cours ou d'impasses). Le parcellaire très régulier s'inscrit sur une trame orthogonale, peut-être héritée de la « sauveté ». De grandes parcelles agricoles (jardins ou terres) s'intercalent entre les groupes de constructions leur présence s'affirmant de plus en plus en direction de l'ouest.

Les îlots septentrionaux reproduisent un bâti et un parcellaire plus denses, mais se distinguent du noyau central par la présence de jardins.

Dans le fort la plupart des bâtiments de l'ancien château sont déclarés en ruine (« châteaux ») : cloître, four, porte extérieure. Le donjon est devenu propriété communale et la quasi majorité des « loges » est déclarée en « caves et cuvages ». Sur les versants les mieux exposés, (ouest et sud) des constructions se sont installées sur l'emprise de l'ancien fossé (un linteau encastré dans l'une des façades est daté de 1781).

Les maisons « ordinaires » se regroupent en îlots spécifiques au centre du bourg, les bâtiments « ruraux » cohabitent, de la même manière en petits groupes dispersés dans les quartiers périphériques.

De nouveaux « domaines » agricoles sont apparus : les bâtiments associent habitat et dépendances sans que le plan permette de distinguer les différentes fonctions.

Les terroirs limitrophes du bourg mêlent jardins, prairies et quelques terres labourables : pas de vignes dans le secteur mais des saussaies le long du Charlet, accueillent une culture complémentaire, celle du chanvre.

1.6 le village à l'époque moderne

La Sauvetat continue de marquer son avantage sur Authezat : en 1848, la paroisse (considérée comme succursale) compte 1012 habitants et un territoire de 753 ha 33a 46 ca (Authezat est alors peuplée de 722 habitants pour un territoire de 569 ha 36a 85 ca).

Jusqu'à la Révolution le village reste un centre agricole prospère grâce à l'administration des Hospitaliers.

Il connaît ensuite les aléas communs aux villages du secteur et de la région, en particulier l'évolution de la viticulture : en 1899, «par suite de l'invasion phylloxérique, la plus partie du vignoble a déjà disparu et le peu qui reste est appelé à disparaître» (CM - 05/02/1899).

Un nouveau bilan, en 1904, évoque l'ampleur de la «crise» : «la vigne, principale ressource du pays ayant été détruite par le phylloxéra, un grand nombre d'habitants ne trouvant plus dans la localité les moyens d'existence suffisants ont émigré, ce qui réduit de 20 à 25% le chiffre de la population. Les habitants qui restent (...) voient leurs charges s'aggraver tandis que les moyens de les supporter deviennent de plus en plus rares .. un grand nombre de locaux sont vacants et le revenu de la propriété presque nul» (CM - 22/08/1904).

les transformations du fort

L'époque moderne assiste à l'abandon progressif du fort, dont le rôle militaire s'efface.

Les fossés, encore mentionnés en 1635, encadrent un quartier qui change de fonction : si l'église (couverte de lauzes) et la claustre (en tuiles creuses) ou le four (remanié à la fin du 17^e siècle) font l'objet d'un entretien, les anciennes loges s'acheminent vers la ruine.

«Au début du 17^e siècle, les ruines étaient nombreuses (...) mais le quartier n'avait pas été pour autant abandonné. Un petit cahier contenant 6 reconnaissances de 1608-1622, décrit des « loges » en ruines (« chezal ») situées dans la « forteresse » de la Sauvetat : il est souvent précisé que le toit et les portes avaient disparu. Ces loges confinaient soit à la maison du commandeur appelée « la Claustre », soit à la chapelle Saint-Jean, soit à d'autres « chezaux » soit à des « forts » appartenant à d'autres propriétaires (...) l'une d'elles touchait à l'ouest la « tour et grenier » du commandeur. Deux des tenanciers furent tenus de faire des réparations aux ruines qu'ils prenaient à cens : l'une des constructions doit être couverte de tuiles ou de chaume ; elle était proche de la chapelle dont elle ne devait pas gêner l'éclairage et une clause prévoyait les travaux à faire pour assurer l'écoulement des eaux de pluie (...). Ce document correspond à une tentative de restaurer l'ancien quartier fortifié : celui-ci avait perdu sa raison d'être sur le plan militaire, mais les contrats alors passés entre le commandeur et des habitants prouvent que les uns et les autres restaient intéressés par la restauration des bâtiments en ruine en vue de nouveaux usages. Ces opérations sont sans doute le signe d'une reconversion à l'intérieur du fort» (FOURNIER notes historiques - p. 62).

Saisis comme biens nationaux les biens de la commanderie sont adjugés, le 9 octobre 1795, à 16 acheteurs, 12 de la Sauvetat, 2 de Plauzat et 2 de Clermont.

Le château, la chapelle et le donjon deviennent propriétés communales.



L'essor de la viticulture auvergnate qui, dans un premier temps, profite de la «crise» du phylloxera qui sévit alors dans le midi, s'accompagne d'une utilisation des loges en caves et cuvages. Mais l'épidémie frappe le vignoble régional à la fin du 19^e siècle : le nombre des exploitants diminue et entraîne l'abandon progressif des caves à vin : sans entretien, les anciennes loges abandonnées tombent en ruine.

Le fort souffre également de destructions volontaires en relation avec les travaux à l'église : plusieurs loges sont détruites pour libérer l'emprise de la nouvelle nef (1840) du chœur (1872) et du clocher (1879) et pour faciliter l'acheminement des matériaux (perçement de la ligne du rempart extérieur)

Le front nord du rempart avant démolition d'une loge

les transformations du village

La paroisse d'Authezat, à laquelle La Sauvetat reste rattachée jusqu'en 1872, installe quelques «équipements» dans le village.

Une maison de Charité est fondée en 1678 «pour la nourriture et l'entretien des pauvres de la paroisse». Qualifiée ensuite de «maison des Pauvres» elle sera utilisée comme mairie puis maison d'école ((GUELON p. 79). Le bâtiment a disparu sous l'emplacement de la salle des fêtes contemporaine.

En 1848, l'église de La Sauvetat est érigée en succursale après que les habitants aient fait «exécuter à leurs frais l'agrandissement de leur chapelle» et un cimetière commun est aménagé entre les deux villages, au champ dit «Bayou».

D'importants travaux d'adduction d'eau sont entrepris à partir de 1862 : ils aboutiront à la mise en oeuvre de nouvelles canalisations et d'un ensemble de fontaines, encore présentes dans le bourg (voir chapitre «Petit patrimoine)

Le désir des habitants de s'émanciper de la commune d'Authezat apparaît dans les délibérations du conseil municipal dès 1849, mais le débat, difficile, perdure plusieurs années.

Le 14 juillet 1870, un conseil extraordinaire est réuni pour la séparation des deux sections. Il fixe les conditions de celles-ci en rappelant les motifs de la discussion et les intérêts défendus par les deux parties : «les habitants de la section de La Sauvetat veulent un partage du territoire selon le nombre des habitants, ceux d'Authezat selon les impositions». Après vérification, la section de La Sauvetat l'emporte : elle est la plus peuplée et la plus imposée (2000 francs en plus) (CM - 14/07/1870).

Après une ultime pétition des habitants d'Authezat, la séparation des deux communes devient effective le 12 juin 1872 : le conseil municipal «indépendant» peut s'installer et il ne reste plus qu'à «diviser les fonds» (CM - 23/08/1872).

Après l'agrandissement de l'église (1878-1884), la «jeune» commune se dotera d'une nouvelle école (1880-1885) dans laquelle on aménagera , en 1913, les locaux de la mairie (voir chapitre ...)

BIBLIOGRAPHIE UTILISEE

DOCUMENTS EDITES

BIELAWSKI J.B.M : *Récits d'un touriste auvergnat* - Réimpression de l'édition d'yssoire, 1877 - Laffite reprints, Marseille, 1995

DUIKER Jeanine. : *Histoire et Guide des Forts de la Sauvetat - La Sauvetat membre de la commanderie d'Olloix* - ARGHA, Chamalières, 1997

FOURNIER Gabriel : *Notes historiques sur Authezat, Châlus-le-Bussières, La Sauvetat* Collection «Les forts villageois», numéro 1, association «Les forts villageois d'Auvergne», Romagnat, 2007

FOURNIER Gabriel : *Les Forts villageois - Les villages fortifiés et leur évolution - Contribution à l'histoire du village en Auvergne*. Collection «Les forts villageois», numéro 2-fascicule 5, association «Les forts villageois d'Auvergne», Romagnat, 2012

GUELON abbé : *Histoire de La Sauvetat-Rossile - chef lieu d'une commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem en Auvergne* Imprimerie Ferdinand Thibaud, Clermont-ferrand, 1882

MANRY (sous la direction de) : *Histoire des communes du Puy-de-Dôme - Arrondissement de Clermont-Ferrand* Horwath, 1987

TARDIEU Ambroise: *Grand Dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme*, Réédition de l'impression de Moulins, 1877 - Laffite reprints, Marseille, 1993

DOCUMENTS NON PUBLIÉS

MAFFET Alain : ZPPAU - La Sauvetat, Rapport de présentation 1989